

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE
DU 14 FEVRIER 2019**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 72 04 64 44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	25
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	4

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE QUATORZE FEVRIER à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 février 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (jusqu'au point 3 mis en débat après le point 1.3), RHOUMA, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN (jusqu'au point 1.1) M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du compte-rendu des débats), Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (jusqu'au point 1.1), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL, HEFAD, Mmes ZERNER (à partir de la question), OUDART (jusqu'au vœu), MACEDO, KIROUANE, MM. SEBKHI, ZAVALLONE, Mmes LEFRANC (à partir du point 1.1), ANDRIA, M. BOUILLAUD (à partir du point 1.3), Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par Mme ZERNER (à partir de la question),
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. SEBKHI,
Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA (à partir du point 1.2),
M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. ZAVALLONE (à partir du point 2 mis en débat après le point 3),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. ALGUL,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI (à partir du compte-rendu des débats),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme ANDRIA,
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. RIEDACKER, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO (à partir du point 1.2),
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (à partir du point 1.1).

ABSENTS EXCUSÉS

Mme SEBAIHI (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
Mme PAURON (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
Mme ZERNER (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme GAMBASIO (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. AIT-AMARA.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme APPOLAIRE,
Mme PHILIPPE,
Mme LE FRANC (jusqu'au vœu),
M. BOUILLAUD (jusqu'au point 1.2).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(30 voix pour et 6 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mmes BAILLON, ANDRIA, M. AUBRY)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - Bienvenue à toutes et à tous. On a un Conseil municipal dont les rangs sont un peu clairsemés. Néanmoins, il semblerait que nous ayons le quorum. Cela va se remplir au fur et à mesure que je fais chauffer la salle en attendant que tout le monde arrive. Tout le monde a argumenté avec des excuses bateaux, des grippes, mais la réalité, je crois, c'est que ce soir, sans faillir à une obligation de laïcité républicaine, c'est la Saint-Valentin. Quelques-uns de nos collègues ont eu d'autres préoccupations. Non, je crois qu'en réalité, quelques-uns sont vraiment souffrants.

Je vais d'abord faire un état des présences.

Fanny Sizorn a donné procuration à Bozena Wojciechowski.

Patricia Gambiasio a donné procuration à Jeanne Zerner.

Daniel Mayet a donné procuration à Séverine Peter.

Marie Pieron, que nous saluons, qui va être en communication avec nous ce soir, a donné procuration à Olivier Beaubillard. Il va nous rejoindre, il arrive dans cinq minutes.

Mehdi Mokrani a donné procuration Bahri Sebkh.

Sarah Misslin a donné procuration à Ouarda Kirouane.

Pierre Martinez a donné procuration à Philippe Bouyssou.

Mourad Tagzout a donné procuration à Ali Algül.

Valentin Aubry a donné procuration à Madame Marie Andria.

Alexandre Vallat a donné procuration à Sandrine Bernard.

Thérèse Pourriot a donné procuration à Sigrid Baillon.

Josée Rodrigo a donné procuration à Mehdy Belabbas.

Sous le contrôle de l'administration, la séance est ouverte.

Il nous faut désigner le secrétaire de séance. Qui prend la charge de faire une proposition ?

M. SEBKHI. - Je propose la candidature de Séverine Peter.

M. BOUYSSOU. - Très bien, y a-t-il d'autres candidatures ? Non, donc je mets aux voix. Qui est pour cette candidature ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, Séverine, tu es élue.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(30 voix pour et 6 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, M. AUBRY)

Comme information à vous donner, simplement vous informer qu'après consultation de l'administration du Bureau municipal, nous avons convenu d'annuler le Conseil municipal qui était prévu au mois de mars. On sera dans les dernières lancées, je dirais, de la préparation du budget qui sera voté le 11 avril. Il nous a donc semblé utile, et dans la mesure où nous n'avions pas de délibérations extrêmement urgentes à passer au conseil, qu'il était possible de sauter, je dirais, ce traditionnel conseil du mois de mars sans que cela fasse encourir le moindre risque juridique à notre processus de décision, et cela donnera à tout le monde de s'épargner la préparation du conseil.

Il me reste à vous faire approuver le compte rendu de nos débats du 20 décembre. Y a-t-il des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le compte rendu est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 20 décembre 2018.
(unanimité)

Intervention hors micro.

Pardon, Madame, Pour ? C'est bien. Merci. Tout va bien. C'est génial.

En dehors de notre ordre du jour traditionnel, nous avons une question au Maire et un vœu. Je crois que c'est Fabienne Oudart qui doit me poser une question.

J'ai une autre procuration de Charlotte Pauron pour Sabrina Sebaihi.

QUESTION D'INTERET LOCAL POSEE PAR LES GROUPES POLITIQUES

Question relative au « grand débat national » proposé par le gouvernement

Posée par le groupe Front de gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens

M. BOUYSSOU. - *Je crois que c'est Fabienne Oudart qui va me poser une question. Fabienne qui est bien souffrante et bien pâle et qui nous quittera peut-être en cours de séance.*

Mme OUDART. - *Je m'excuse, je suis un peu malade.*

« Le mouvement des « gilets jaunes » entre dans sa 14^e semaine. Samedi, nombre d'Ivryens, retraités, élus, salariés, lycéens, étudiants, professeurs, syndicalistes, militants, nombre de nos concitoyens braveront un nouvel « interdit », celui de manifester. Au jojo qui demande à vivre plus dignement, à la brute, au lycéen sciemment inquiet lorsque l'on brade son baccalauréat et ses enseignements, ou au boxeur gitan, on demande de rester calme, d'être constructif et raisonnable et dialoguer.

Depuis près de trois mois, un mouvement social inédit traverse notre pays. Parti du mouvement des « gilets jaunes » et s'exprimant désormais sous de multiples formes, il porte notamment la revendication de pouvoir vivre et travailler dignement, d'une plus grande justice sociale et fiscale, d'un approfondissement de notre démocratie et de ses modes d'expression.

La réponse du président de la République, qui passe par un grand débat national, sollicite les maires en tant qu'intermédiaires légitimes de l'expression des citoyens, quand il ne les appelle pas « les enfants », comme il l'écrit dans sa lettre aux Français.

Pourtant, voilà des années que les gouvernements successifs privent l'échelon communal de ses leviers d'action. C'est le cas sur le plan institutionnel, avec un processus de recentralisation et de suppression de plusieurs leviers fiscaux. Mais c'est aussi le cas sur le plan budgétaire et financier, avec un assèchement continu des ressources allouées au service public local.

Ces dynamiques dessinent, sur le long terme, la volonté politique de dessaisir les citoyens et les élus locaux, comme les maires, de leurs capacités à peser sur les décisions qui les intéressent, et qui nous intéressent.

Au regard de tout cela, comptez-vous investir le grand débat national proposé par le gouvernement ? Que proposez-vous aux Ivryens qui souhaitent faire entendre leur voix dans la période actuelle ?

Merci. »

M. BOUYSSOU. - *Merci, Fabienne. Je te remercie de la question qui porte en effet sur les enjeux que nous connaissons bien dans une ville populaire comme Ivry. Ces enjeux concernent, d'un côté, la répartition des richesses et les inégalités croissantes au sein de la septième puissance économique mondiale et, d'autre part, ces enjeux sont ceux de notre vie démocratique.*

Le mouvement des « gilets jaunes » traduit en effet, de manière spectaculaire, un niveau de défiance et une rupture de confiance, qui n'ont cessé de s'aggraver ces dernières années,

entre les trahisons du dernier quinquennat et l'arrogance de ce « président des riches », fermement décidé à ne pas revenir sur la suppression de l'ISF.

Comme vous l'indiquez, dans ce contexte de revendications sociales, fiscales et démocratiques, le président de la République nous a soudainement redécouverts, nous les maires, ainsi que l'échelon communal, que les réformes institutionnelles ne cessent pourtant d'affaiblir. Il s'en remet aujourd'hui à nous pour l'organisation de son grand débat national, qu'il a souhaité accompagner d'une lettre aux Français, une lettre chargée de leur faire comprendre qu'ils pourront certes débattre, mais uniquement de ce qu'il a lui-même décidé à l'avance, et, dans la plus pure tradition ultralibérale, un tir de LBD 40 ou de grenade GLI-F4 aidera les plus récalcitrants à comprendre qui est le patron.

Ce grand débat national n'est donc que le coup de com' d'un président reparti en campagne, un simulacre de démocratie auquel la ville d'Ivry, je le propose en tout cas, n'apportera bien entendu aucune caution.

Le président a, en effet, d'ores et déjà annoncé qu'il maintiendrait le cap libéral qui dicte son action. Ce cap libéral, c'est celui de la baisse de dotation aux collectivités, baisses qui représentent pour notre ville un manque à gagner de plus de 18,4 millions depuis les opérations de 2017. Ce cap libéral, c'est la volonté de démanteler et de mettre à nu les services publics, et de laisser ainsi la place libre à l'économie de marché, à sa logique inégalitaire qui exclut les moins riches de nos concitoyens. Ce cap libéral est précisément celui qui rassemble d'autres luttes dans les rues, comme le 5 février dernier, ou sur les ronds-points, toutes celles et tous ceux qui ont maintenant bien compris que le paradis des riches est fait de leur enfer des pauvres, pour paraphraser Victor Hugo.

Le besoin de débattre et d'être entendu constitue néanmoins une réalité dont nous devons pleinement prendre la mesure à Ivry, et à laquelle nous devons répondre. C'est pourquoi j'ai décidé d'un certain nombre d'initiatives qui ont été lancées dès le début du mois de décembre. Avec la mise en place de cahiers de doléances et d'exigences dans nos quatre maisons de quartier, à l'espace Gérard Philipe, à l'accueil de l'hôtel de ville, mais également sur le site Internet de la ville.

J'ai également reçu des représentants des « gilets jaunes » et j'ai mis à disposition la salle Voltaire, afin qu'ils puissent se réunir autant qu'ils le souhaitent.

Nos dispositifs de démocratie locale nous permettent de répondre, à l'échelle d'Ivry, à cette envie, à ce besoin de débattre, mais nous ne déciderons pas, en ce qui nous concerne, de l'ordre du jour et du contenu des débats comme a choisi de le faire Monsieur Macron. Il n'y a, et il n'y aura à Ivry, pas d'autres maîtres des horloges que les habitants eux-mêmes. Ce sont eux qui, par leur contribution, détermineront les termes du débat.

Une grande réunion publique de restitution des doléances et des exigences exprimées par les Ivryennes et les Ivryens aura donc lieu le samedi 16 mars à 10h30, dans cette même salle, afin de prendre le temps de débattre. Sous le pilotage de Bozena Wojciechowski, adjointe à la démocratie notamment, un temps de travail préparatoire à cette séance du 16 mars aura lieu le 20 février prochain. Il réunira des associations, des syndicats, des organisations politiques, des « gilets jaunes » afin d'en déterminer, en toute transparence et dans un esprit de collégialité, le contenu sur la base de ce qu'auront exprimé les citoyennes et les citoyens dans les cahiers de doléances.

A l'issue de ce débat ivryen du 16 mars, nous porterons les revendications des habitants d'Ivry au préfet qui, dans notre département, représente l'Etat. Je note également que si d'autres villes qui ont engagé le même dispositif que nous étaients disposées à ce que nous le fassions de manière conjointe, nous y réfléchirions pour que cela soit possible.

Les Ivryens et leurs élus restent, comme toujours, particulièrement actifs sur le front des mobilisations citoyennes avec notre débat ivryen, mais aussi avec la mobilisation pour l'avenir de notre hôpital à Charles-Foix, le referendum, dont Ouarda Kirouane nous parlera ce soir, sur la transformation de l'Office public de l'habitat d'Ivry, les rencontres avec les habitants sur notre proposition de budget participatif, mais aussi un budget alternatif de lutte, actuellement en cours de construction par un collectif d'agents communaux, dont je salue l'initiative. Et bien sûr, nous restons, comme vous le voyez, combatifs et déterminés pour la défense des intérêts des Ivryennes et des Ivryens. Pour eux, bien sûr, mais avec eux également.

Voilà des éléments de réponse que je pouvais vous apporter.

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens relative au « grand débat national » proposé par le Gouvernement.

(pas de vote)

Vœu**Vœu**

Abrogation de la loi « anticasseurs »

Groupe Europe Ecologie les Verts

M. BOUYSSOU. - *Je vais passer maintenant la parole directement à Sabrina Sebaihi, qui va nous présenter un vœu, non pas d'urgence, inscrit, parce que j'avais prévu de le passer maintenant. Sabrina Sebaihi, tu as la parole. C'est un vœu présenté par le groupe Europe Ecologie les Verts, et non de la majorité municipale, sur la question des violences policières.*

Mme SEBAIHI. - *Merci.*

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, nous assistons à un empilement de lois antiterroristes, que ce soit sous le gouvernement Fillon, Ayrault, Valls, Cazeneuve ou encore Gérard Collomb. Mais en fait, avant même qu'une loi soit mise en œuvre, il y en a déjà une qui est en cours d'écriture, qu'on appelle aujourd'hui « une loi d'opportunité », ou peu importe comment on les appelle. Tout cela se fait aujourd'hui dans un climat où ce ne sont pas les personnes mises en cause, mais l'ensemble des citoyens qui perdent leur liberté.

Nous sommes donc saisis par ce vœu de la loi anti-casseurs, loi qui restreindrait, de manière inacceptable, le droit fondamental, et garanti par la constitution, de manifester. Il indique que ce droit a été conquis de haute lutte, puisque manifester en France n'est pas toujours allé de soi.

Par ailleurs, les conclusions du Conseil d'Etat sur cette loi, du 7 décembre, n'ont pas été rendues publiques. Et les députés de la majorité En marche ont préféré ne pas en tenir compte. Alors où ira-t-on demain ? Que fera-t-on, lorsqu'une des mesures de la proposition de la loi comme le ciblage individuel de manifestants s'appliquera. Les forces de l'ordre pourront donc arbitrairement limiter le droit de manifester.

Nous demandons également, par ce vœu, la fin d'utilisation des grenades GLI-F4 et des LBD, ces armes que la France est quasiment le seul pays d'Europe à utiliser dans le cadre du maintien de l'ordre. Je rappelle tout de même que la grenade que je viens de citer, une grenade de désencerclement, est composée d'une substance explosive de 25 grammes de TNT. La dangerosité de ces armes avait d'ailleurs été reconnue par les autorités, puisque dès 2014, l'inspection générale de la gendarmerie et également de la police nationale reconnaissait que cette arme pouvait blesser mortellement.

J'ajoute que dès 2017, décembre 2017 exactement, le défenseur des droits avait demandé dans un rapport le retrait de telles armes, allant même jusqu'à affirmer que le lanceur de balles de défense ne permet ni d'apprécier la distance de tir ni de prévenir les dommages collatéraux. Ce qui a été confirmé d'ailleurs récemment, puisqu'il est dit que les officiers de la BAC notamment qui utilisent des LBD ne sont absolument pas formés à l'utilisation de ces armes, c'est pour cela qu'on assiste à des tirs qui ne sont absolument pas contrôlés.

L'Union européenne vient aussi d'ailleurs de condamner, aujourd'hui même - je cite ce qu'ils ont décidé, ce qu'ils ont dit aujourd'hui - : « Le recours à des interventions violentes est disproportionné de la part des autorités publiques lors de protestations et de manifestations pacifiques. » Même au niveau de l'Union européenne, ils disent qu'on utilise des armes qui sont disproportionnées pour maintenir l'ordre, lors des manifestations.

Même si le Conseil d'Etat a rejeté les demandes afin d'interdire l'utilisation des LBD, cette décision ne résout pas du tout le problème, bien au contraire. Comme le souligne Maître Henri Leclerc qui avait proposé l'interdiction du LBD au Conseil d'Etat et qui est extrêmement déçu. Je le cite : « Je suis déçu, il va y avoir d'autres personnes éborgnées, des gens abîmés pour la vie, des visages défoncés. Le Conseil d'Etat a pris sa décision, il n'empêche que le problème reste entier. La répression par les forces de l'ordre ne doit avoir pour objectif de punir, de blesser, mais simplement de protéger l'ordre public. Or les tirs directs sur un visage sont manifestement excessifs et disproportionnés.

C'est pourquoi ce soir, c'est ce qui était dans le vœu qui est proposé, d'une part, nous renouvelons notre soutien aux citoyens et citoyennes mobilisés pour l'intérêt commun et nous demandons l'abrogation de cette loi. On demande également au ministre de l'Intérieur de diligenter une enquête indépendante afin de faire toute la lumière sur toutes les violences commises, l'interdiction immédiate des flashballs, ainsi que des grenades dites défensives, dont l'utilisation de celles-ci ne paraît pas conforme aux principes de recours proportionnel à la force. Enfin, en signe d'apaisement, le vote d'une loi d'amnistie des faits commis à l'occasion du mouvement social en cours, alors que de nombreux manifestants ont été condamnés dans le cadre de la défense de leurs revendications et de leurs droits fondamentaux, même si le ministre de l'Intérieur a bien précisé qu'il était contre cette loi d'amnistie. »

Merci.

M. BOUYSSOU. - *Merci, Sabrina Sebaihi. Qui souhaite intervenir ?*

M. SEBKHI - *« Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

Depuis plusieurs mois, notre pays vit au rythme des actes I, II, III, IV, suivant les manifestations de samedi du mouvement des « gilets jaunes ». Cette semaine, nous serons à l'acte XIV. Le gouvernement réplique par d'autres chiffres, comme l'a fait ce matin le ministre de l'Intérieur : 8 400 interpellations, 7 500 gardes à vue, 1 300 comparutions immédiates.

D'autres chiffres laissent des traces indélébiles dans la vie de certains manifestants. Les forces de l'ordre avaient tiré, au 30 janvier, près de 10 000 fois au flashball sur la voie publique, provoquant plusieurs centaines de blessés à des niveaux de tout ordre. La surenchère sécuritaire comme réponse aux revendications de manifestants réclamant les moyens de pouvoir vivre dignement, cela provoque un triste sentiment de déjà vu, notamment du point de vue du maintien de l'ordre.

N'étions-nous pas pris dans la même spirale que lors du mouvement contre la loi El Khomri en 2015 ? Nous découvrons à l'époque le retour des canons à eau, mais aussi les interdictions de manifester, et l'utilisation abusive des assignations à résidence. Le gouvernement actuel s'inscrit dans la même logique, autoritaire et discrétionnaire, tout en l'aggravant.

En se saisissant d'un texte initié par la droite sénatoriale la plus réactionnaire, il y a de longs mois, le gouvernement a fait adopter à l'Assemblée nationale, il y a quelques jours, un projet

de loi liberticide qui viendrait graver dans le marbre de nombreuses dérives pour l'Etat de droit.

Nous parlons aussi d'interdiction de manifester, prise suivant les agissements des personnes. Mais lorsque ces derniers n'ont pas connu de condamnation de justice pour de tels faits, une interdiction de ce type étant difficilement défendable dans le cadre de notre système judiciaire, ce pouvoir reviendrait désormais au préfet, qui fichera au passage les personnes concernées. C'est donc une hiérarchie discrétionnaire et politique qui porterait la responsabilité de décider qui a le droit, ou non, de manifester. Quant aux privilégiés qui auront eu l'autorisation administrative de se rendre à une manifestation, ils seront tout de même susceptibles de faire l'objet de fouilles préalables, et devront avoir le bon goût de respirer à pleins poumons les gaz lacrymogènes sous peine de poursuites judiciaires.

Il n'est ni réaliste ni raisonnable de répondre de cette façon au mouvement des « gilets jaunes », dont une bonne part porte d'ailleurs des revendications en faveur de davantage de démocratie dans notre pays. Cet opportunisme fait même courir un grave danger à notre démocratie, et vient attenter aux libertés publiques au nom d'un coup politique et de communication à quelques mois du scrutin des Européennes.

De la même façon, la position suivant laquelle les milliers de personnes dont j'ai parlé plus haut avaient forcément quelque chose à se reprocher n'est plus tenable. Les flashballs, les grenades dites de défense sont l'apanage d'une politique de maintien de l'ordre rétrograde, qui n'a d'ailleurs plus cours dans les pays voisins depuis longtemps. Leurs conséquences, parfois mortelles, ont encore été récemment dénoncées par Amnesty International, et aujourd'hui même par une large majorité au Parlement européen.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera bien évidemment ce vœu, en attendant que le gouvernement de Macron donne enfin suite aux revendications salutaires du mouvement social en cours. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - Atef Rhouma.

M. RHOUMA. - Merci.

« Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La répression policière et judiciaire que connaît le mouvement des « gilets jaunes » est impressionnante : une centaine de blessés graves, plus de 20 personnes mutilées depuis le 17 novembre, plus de 5 000 arrestations et plus de 1 000 condamnations. La répression policière est, ces temps-ci, au centre des débats, même si le gouvernement et les médias tentent d'orienter les débats sur lesdits casseurs. Tout le monde découvre, ou fait mine de découvrir la violence que la police est capable d'exercer en toute impunité.

Il est vrai que jusqu'ici, cette répression était habituellement dirigée contre les quartiers populaires, contre les Roms, ou encore contre les exilés. Elle s'étend à présent de plus en plus à toute la société, et alors que face à la répression policière des habitants de quartier, le mutisme, voire le soutien, était la honte.

La donne semble avoir changé depuis quelque temps en tout cas, a minima pour dénoncer la répression à l'égard des « gilets jaunes » et des mouvements sociaux. Ce qui était légitime au

vu de l'opinion publique hier de la part de la police, lorsque les victimes étaient issues des quartiers populaires, devient illégitime dans le cas des manifestants « gilets jaunes ».

Médias et partis s'offusquent alors soudainement de la brutalité des pratiques policières et de l'utilisation abusive des armes comme les LBD40. Pourtant, les LBD40 et les grenades de désencerclement sont utilisées depuis longtemps, et de manière abusive ou illégitime dans les quartiers populaires, ou à l'encontre des exilés comme ce fut le cas à Calais.

Je partage avec vous ce que rapporte une source policière haut placée, au journal Le Monde le 8 février 2019. Il déclare ceci sur les policiers que l'on découvre dans les manifestations des Gilets jaunes : « Ce sont des agents qui sont issus des unités davantage habituées à gérer des émeutes en banlieue que des situations de maintien de l'ordre. », avant de poursuivre : « Le problème pour eux c'est que quand ils tirent au LBD dans les quartiers, ce n'est pas filmé sous tous les angles, et les personnes visées ne viennent pas se plaindre devant les caméras. »

Cela fait bien des décennies que ces méthodes de maintien de l'ordre sont expérimentées dans les quartiers, sans que les habitants ne reçoivent beaucoup de manifestations de solidarité. Ces mêmes habitants à qui l'on demande aujourd'hui de converger dans la lutte contre la précarisation de l'ensemble de la société, les injustices et les atteintes au droit.

Les familles des victimes se mobilisent et dénoncent les violences avec force depuis longtemps et auraient aimé bénéficier d'autant de soutien. Les revendications d'interdiction de certaines armes et de pratiques policières sont très anciennes, et ont très peu trouvé d'échos au sein des représentants politiques, qui ont même, pour beaucoup d'entre eux, soutenu le renforcement de l'armement policier. La loi de légitime défense, et refuser de dénoncer les violences, est le fonctionnement problématique d'une institution policière.

Alors tant mieux si la mobilisation est totale aujourd'hui, en espérant qu'il n'est pas trop tard, car la mise en œuvre d'un Etat policier, d'un état d'urgence permanent s'accélère, avec en plus l'annonce des lois liberticides remettant en cause même le droit de manifester. Le groupe CCI condamne la loi liberticide anti-casseurs qui vise à piétiner le droit de manifester et à diviser les citoyens. Cette loi viole nos droits de citoyens.

Nous réaffirmons le droit de protester et d'exprimer publiquement nos opinions politiques. Nous appelons toutes celles et tous ceux qui dénoncent actuellement les violences policières à l'encontre du mouvement des « gilets jaunes » à rejoindre aussi les mobilisations déjà anciennes des familles de victimes de violences policières. Les habitants des quartiers populaires et des migrants, qui, chaque année, organisent notamment des grandes marches, dans lesquelles les représentants politiques se font bien rares.

Il est important d'exiger vérité et justice pour toutes les victimes de violences policières et l'interdiction des armes mutilantes, mais aussi les techniques d'immobilisation qui tuent, comme la clé d'étranglement, le pliage et le plaquage ventral. L'interdiction enfin des contrôles au faciès, et l'arrêt de ces violences policières et de leurs impunités. »

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *Merci, Atef Rhouma. Sandrine Bernard.*

Mme BERNARD. - *« Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce vœu, et pas à ce moment-là des débats, parce que ce n'est pas directement lié à nos compétences municipales, mais on ne va pas revenir sur ce débat.

Simplement quelques réactions. Nous sommes totalement opposés à cette loi en ce qu'elle réduit les libertés publiques et les droits à manifester en particulier. Néanmoins, nous ne pourrions pas voter ce vœu. Si nous sommes opposés à tout usage abusif de la violence par les forces de l'ordre et si l'ensemble de ces abus mérite des enquêtes administratives sérieuses et sans aucune forme de laxisme, je rappelle quand même que les forces de l'ordre détiennent le monopole de l'usage légitime de la violence, et nous sommes contre toutes les violences des manifestants, qui n'ont pas leur place dans la République - pas les manifestants, les violences bien sûr -, quelles que soient les revendications, et contre toute proposition d'amnistie des violences.

Je milite depuis toujours pour une justice équitable, égale et indépendante pour tous. S'il y a des différences de traitement par la justice, elles doivent être sanctionnées. Je soutiens une police qui nous protège, et si ce n'est pas le cas, elle doit faire l'objet d'enquêtes intransigeantes. Elle doit, en effet, être absolument exemplaire si elle veut conserver l'usage légitime de la violence, la police, mais en aucun cas on ne peut soutenir des actions, des propos ou des vœux qui visent à affaiblir et à fragiliser les institutions de la République dans leur globalité. Merci pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Ali Algül.*

M. ALGÜL. - *Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le groupe France insoumise votera pour ce vœu. Je voudrais juste rajouter que plutôt le maniement indépendant des usages d'armes létales, nous exigeons la démission du ministre de l'Intérieur ainsi que la réorientation de la politique de maintien de l'ordre, qu'elle garantisse le droit de s'exprimer aux manifestants et assure la sécurité des participants à ces manifestations plutôt que la criminalisation et la répression. Donc nous votons favorable.*

M. BOUYSSOU. - *Simplement quelques mots. J'entends bien. Pardon, Romain.*

M. MARCHAND ou M. ZAVALLONE. - *Ce n'est pas pour intervenir, c'est juste un petit complément pour dire que ce sujet n'est pas nouveau à Ivry, puisque lors des mobilisations contre la loi El Khomri, nous avons adopté dans ce Conseil municipal en mai 2016, si mes souvenirs sont bons, un vœu contre toutes les violences, pour répondre à ce que dit Sandrine, contre les violences des manifestants ainsi que contre les violences policières. Et nous avons déjà demandé à l'époque, l'interdiction des flashballs et des lanceurs de balles de défense et des grenades défensives de désencerclement.*

M. BOUYSSOU. - *Absolument. Tu fais bien, Romain, de nous rafraîchir la mémoire sur cela. Cela montre que nous avons de la suite dans les idées. On ne se juge pas d'un vœu à l'autre. Je vois bien les angles différents qui existent dans les positions de tout le monde. Je trouve que la proposition qui a été faite et qui a évolué, puisqu'il y avait eu une première version depuis la conférence. Dans les questions, il y avait une question sur le sujet. Je le précise, car j'ai déjà donné plus d'une fois mon point de vue sur le sujet. Je pense que le rôle de la police nationale, c'est de garder la paix, d'assurer la sécurité dans notre société, pour qu'on puisse vivre en liberté et en sécurité dans notre société.*

Aujourd'hui, on lui fait jouer malheureusement un rôle assez différent de celui qui était le sien à l'origine. On sera plus proche du modèle ancien à coup de formation, à coup de moyens supplémentaires, à coup de politiques de prévention, à coup de politique de proximité. Alors la police du quotidien théoriquement commence à se déployer, mais je pense qu'il n'y a pas d'opposition ou de distinction entre le besoin de respecter les manifestants et le besoin de respecter les habitants des quartiers populaires. Tout doit converger. Dans ce conseil en tout cas, à un moment, la municipalité s'efforce de (inaudible 0 :37 :06) les quartiers populaires et aussi participe encore une fois de la prévention, de la tranquillité publique. Garder la paix, ce n'est pas du tout ce qui se passe en ce moment et ce n'est pas ce sur quoi nous devons voter contre.

Ce n'est pas de (inaudible 0 :37 :16) en première lecture qui va arranger quoi que ce soit dans l'amélioration de la situation. Cela ne va faire qu'aggraver les choses, étendre le débat. Et effectivement de (inaudible 0 :37 :25) pour qu'on puisse le voter. J'ai en tête ce qui s'est passé il y a quelques mois au lycée Romain Rolland : un lycéen qui a été mis en garde à vue pour avoir fait un graffiti sur un panneau en Plexiglass. Ce n'est pas toujours la police, d'ailleurs. Parfois, c'est le Parquet qui dérape sur un certain nombre de préconisations gouvernementales. C'est encore plus inquiétant de ce point de vue là. J'ai en tête le fait que le Conseil d'administration du lycée Romain Rolland vient de se prononcer ce soir contre la dotation horaire globale fixée l'année prochaine et qui va très largement dégrader les conditions d'études, l'accès aux options, l'angoisse sur la venue de policiers. Mardi soir, je sais que vous avez été plusieurs à vous rendre au lycée Romain Rolland, auprès des parents de lycéens qui étaient présents ce soir-là. Il faut que tous continuent à s'exprimer.

Je vous propose qu'on mette aux voix ce vœu. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

Le vœu est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie les Verts au nom de la majorité municipale relatif à l'abrogation de la loi « anticasseurs ».

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 2 abstentions : Mme ANDRIA, M. AUBRY)

AFFAIRES AVEC PRESENTATION ORALE

FINANCES

1) Budget Primitif 2019

Reprise anticipée des résultats

1/ Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : Stéphane PRAT

M. BOUYSSOU. - Je passe la parole à Stéphane Prat pour un état des lieux. L'année dernière, on n'avait pas fait tout à fait comme ça. On avait trois rapporteurs qui avaient présenté les uns à la suite des autres. (Inaudible 0.39.16c-0.39.35) C'est Stéphane qui ouvre le bal.

M. PRAT. - « Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Vous le savez, depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les collectivités ont obligation de présenter au moment du débat d'orientation budgétaire un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Cette année encore, il me revient l'honneur de vous dire quelques mots sur ce rapport et les actions qu'il met en lumière.

Aujourd'hui, plus de deux milliards de personnes vivent dans des pays soumis à un risque. Neuf citoyens sur dix vivent dans des villes où la pollution de l'air représente un risque sur la santé. Selon l'OMS, plus de 3 millions de décès par an sont liés à l'exposition à la pollution de l'air. (inaudible 0.40.17 - 0.40.31)

L'année 2018 a été chamboulée par des catastrophes particulièrement dévastatrices : quelques inondations dans l'Aude et des incendies. Le nombre de catastrophes naturelles a été multiplié par 40 depuis les années 70, selon la fédération de la Croix-Rouge. (inaudible 0.40.35-0.40.57)

Ces phénomènes ont coûté près de 155 milliards de dollars. Rien qu'en Europe, le coût de la pollution automobile atteint le chiffre astronomique de 67 milliards d'euros. Selon les spécialistes, le diesel serait le principal responsable de cette pollution inquiétante. Près de 83 % de la facture est provoquée par la forte utilisation de diesel, et si l'on en croit les rapports en France, l'utilisation de ce carburant n'est plus encouragée depuis la fin 2015. Avant le scandale du Diesel gate, qui a mis à jour des procédures de contrôle de la production largement insuffisantes et largement confirmées par plusieurs marques. Depuis, les procédures de surveillance ont été durcies, mais demeurent insuffisantes. Ce chiffre représente autant de moyens colossaux perdus, ou qui auraient pu être employés à améliorer le bien-être de nos concitoyens et dans la transition écologique.

A Ivry, nous avons d'ores et déjà pris la mesure du problème en agissant sur le développement des mobilités actives. Pour preuve, l'engouement des Ivryens lors de la consultation sur la localisation des futures stations Vélib', et sur la réduction de la place de la voiture en ville.

Car la transition écologique est bien l'affaire des territoires. Elle doit s'envisager au plus près des réalités et des préoccupations des habitants et des habitantes.

Elle trouve sa source dans les usages, les bonnes pratiques et les nombreuses solutions mises en place par les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens et les citoyennes dans une démarche d'intelligence collective. C'est avec cette philosophie que nous agissons au quotidien.

L'an passé, à l'occasion des Assises de la ville, les Ivryennes et les Ivryens ont remonté de nombreuses inquiétudes liées à la propreté et à la gestion des déchets, au manque de nature en ville, aux mobilités, à l'habitat et au mieux vivre. C'est la raison pour laquelle ce rapport de 2019 focalise plus particulièrement sur ces quatre sujets dans sa première partie. La seconde partie, réalisée sous forme de fiches, recense quant à elle, toutes les actions que la ville fait pour elle-même.

Sur les questions de propreté et de déchets, qui sont liées, un gros travail est toujours en cours qui vise à améliorer le service entretien des espaces publics par une réorganisation interne et l'adéquation des moyens. Je dis toujours en cours, car nous aurons les résultats courant mars de la demande de subvention que nous avons formulée à la région Ile-de-France, dans le cadre du plan mis à disposition pour lutter contre les dépôts sauvages, et qui a fait l'objet d'une délibération ici même en décembre.

A ce sujet, les services de la Région nous ont félicités pour la qualité du dossier et nous ont indiqué que nous devrions obtenir à une subvention à hauteur de 60 % du montant demandé. De plus, l'émergence de cette question a entraîné la création du service LCI, Lutte contre les incivilités, qui a vu le jour au 1^{er} janvier. Un premier bilan sur les actions de ce nouveau service et sous la responsabilité politique de notre collègue Sabrina Sebaihi sera fait avant la fin de l'année.

En termes de gestion des déchets, 2018 a vu la mise en place de l'expérimentation de la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur le quartier Monmousseau, ainsi que la généralisation du tri des déchets alimentaires dans toutes les écoles de la ville. Nous pourrons, courant 2019, tirer les premiers enseignements de cette expérimentation, notamment d'un point de vue quantitatif.

De la même manière, en 2018, nous avons lancé une expérimentation en ce qui concerne les corbeilles de rues. En effet, sur le pourtour du centre commercial Quai d'Ivry, nous avons installé plusieurs corbeilles de rues. Dans ce rapport vous trouverez les grands axes de la politique menée à ce sujet.

Un mot ensuite sur le fait que le territoire Grand-Orly Seine Bièvre a absorbé la compétence déchets. Nous devons, dans les mois à venir, travailler à la mise en œuvre d'une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, TEOM, pour que celle-ci soit effective en 2021.

Dans ce contexte de recentralisation, nous devons veiller à ces questions des transitions énergétiques prennent une place importante dans nos politiques publiques. A défaut de quoi, ce sera à la ville de les porter et de les mettre en œuvre.

Sur le sujet de la nature en ville, la ZAC Confluences, de 145 hectares, nous offre l'opportunité de rendre la ville plus végétale, notamment par la création d'espaces qui ont une véritable vocation écologique : îlots de chaleur, reperméabilisation des sols, préservation et développement de la biodiversité. Sur ces 145 hectares, environ 10 % seront des espaces verts, notamment la création du parc de la confluence et des parcs ou bien encore la renaturation des berges sur seine, qui ne recevront plus aucune circulation motorisée, ou

encore la création d'espaces verts plus petits dans des rayons de 500 mètres des espaces publics de proximité - une dizaine environ -, dans des rayons de 300 mètres par rapport au cœur du futur îlot, avec des usages définis avec les habitants, qui seront associés à la conception, à leur réalisation, et à leur (inaudible 0 :45 :55) pour certains d'entre eux.

Pour exemple, issu des Assises fin 2018, nous avons réorienté un îlot qui devait être entièrement construit pour en faire un futur jardin public de 2 000 mètres carrés. Il s'agit du square Proudhon dont la surface, la forme, mais aussi le contenu a été discuté avec les riverains à l'occasion de trois ateliers. C'est aussi cela, le développement durable, l'association des citoyens et la prise en compte de leur parole.

Sur la question de mobilité, la semaine dernière, ont été soudés les premiers rails sur la RD5 pour le Tram 9, qui reliera la Porte de Choisy à Orly-cœur de ville dans un premier temps et, nous l'espérons, à l'aéroport ultérieurement. La livraison du couloir dit site propre préfigure l'arrivée du TZen 5.

Les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'ouverture des accès sud ont débuté dans la gare RER. A ce titre, le 23 mars prochain, aura lieu le bruitage de la passerelle qui rejoindra le bois. Ce sera, je l'espère, un moment festif, partagé par beaucoup de monde.

Sur la question de la ligne 10 du métro, et le prolongement de cette ligne de la gare d'Austerlitz à Ivry, en passant par la place Gambetta, nous avons enfin le dossier d'urgence de la RATP et une réunion publique aura lieu le 21 février, afin de présenter aux usagers l'état d'avancement de ce dossier essentiel à un plus grand maillage en transports en commun de notre territoire, notamment du fait de l'arrivée de plusieurs milliers de ménages dans les années à venir.

Sur le vélo, malgré des débuts difficiles, 2018 a vu le déploiement des nouvelles stations Vélib. A ce jour, il n'en reste plus que quatre à déployer. De plus, nous avons commencé un travail de rencontre des acteurs, cyclistes et associations. Une première réunion a eu lieu à l'espace Gérard Philippe lundi dernier afin de présenter notre démarche, le calendrier et les budgets que nous pourrions y affecter, l'objectif étant de faire d'Ivry une vraie ville cyclable.

Enfin sur la question de l'habitat, c'est un travail exhaustif, avec des chiffres complets qui montrent la volonté politique de la ville de résorber l'habitat indigne et de pouvoir le cas échéant y intégrer un dimensionnement de lutte contre la précarité.

Pour ce qui est de l'interne, c'est-à-dire ce que la ville fait pour elle-même, vous trouverez dans le rapport, direction par direction, l'exhaustivité des actions qui prouvent l'engagement des services au quotidien dans la ville pour la transition écologique.

Je vous propose donc de prendre acte de cette délibération concernant le rapport de 2018 sur la situation de notre ville en matière de développement durable.

Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - Merci, Stéphane Prat. Qui veut intervenir sur ce premier rapport ? Sandrine Bernard.

Mme BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

« Mesdames, Messieurs,

Cela fait plusieurs années que nous parlons du développement durable au conseil, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, mais aussi avec le Syctom ou encore les appels à projets. Mon sentiment, venant du groupe socialiste, c'est que nous avançons mollement. Le rapport présenté ce jour change d'approche, il suit le cadre des questions importantes et met en évidence la volonté qui sera la vôtre en la matière. Il est très agréable à lire, merci à ses rédacteurs, mais à la fin de ce mandat, le compte n'y est pas. Il y a des tentatives multiples assez dispersées, mais la mesure n'a pas été prise.

Thérèse Pourriot, notre collègue, intervenait en début de mandat pour indiquer qu'il manquait une approche projet avec des engagements clairs, des objectifs mesurables, des indicateurs chiffrés et une démarche de planification : par exemple planification des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux ; ou bien l'évolution en nombre d'arbres plantés dans notre ville ; ou bien l'évolution en nombre de mètres carrés d'espaces verts publics et privés supplémentaires créés chaque année - je ne parle pas de changer le mode de calcul pour augmenter artificiellement le nombre de mètres carrés par habitant - ; ou encore combien de logements rénovés sur la ville, combien de logements municipaux, etc.

Il n'y a pas d'évolution depuis le début de ce mandat, on vient de le démontrer, et donc pas d'évaluation possible. Malgré la communication et les affichages, ce n'est pas une amélioration notable, reconnue ou remarquée dans le quotidien des Ivryens.

Hervé Rivière, un collègue, en début de mandat, regrettait de son côté, fort justement, qu'en matière de transition énergétique, il n'y ait pas de dimension (inaudible 0 :50 :35) dans les différents documentaires de la Ville. Cela a un impact (inaudible 0 :50 :40).

A plusieurs reprises, nous avons par ailleurs souligné que les services ne disposaient pas de moyens suffisants pour mener à bien les ambitions affichées. Les budgets relatifs au ramassage et à la prévention des déchets, malgré ce que vous venez de dire, tant en termes humains qu'en termes de contenu, ces moyens sont dérisoires.

Les budgets relatifs à la lutte contre l'habitat insalubre, pareil, ne sont pas à la hauteur. La situation se dégrade alors qu'Ivry est très au-dessus de la moyenne départementale : 16 % de parc potentiellement indigne contre 4 % dans le département. Il apparaît en lien avec le débat suivant sur les orientations budgétaires que cette ambition politique ne s'inscrit pas vraiment comme un des axes centraux de la politique municipale, mais plutôt sous forme d'initiatives ponctuelles, souvent liées à des appels à projets ou à des demandes de subvention.

Alors, certes, il y a des actions très positives, par exemple le maillage en cours en matière de transports en commun, même si nous souhaiterions collectivement que cela aille plus vite et plus loin avec la prolongation de la ligne 10.

Nous avons aussi quelques désaccords : certains majeurs, à propos de la reconstruction du Syctom, comme tout le monde le sait ; des désaccords moins majeurs comme les pistes cyclables. Vous avez noté lundi dernier les avancées annoncées dans le plan vélo, vous venez d'en prendre connaissance, mais à ce jour nous ne partageons pas l'idée qu'à cause des nuisances sur les routes, on puisse changer les voies cyclables supplémentaires, et encore moins passer en zones de circulation (inaudible 0 :52 :24). Cela ne consiste pas, selon nous, en la réalisation de refus.

On pourrait citer également un désaccord sur la minéralisation excessive de la ville. Eu égard aux affichages et aux annonces qui sont faites, les derniers projets qui sont sortis de terre ne manifestent pas dans l'approche d'espaces verts que l'ensemble de l'aménagement périurbain n'est pas particulièrement « natur'eau- natur'eau », comme on le dit aujourd'hui. On manque même sensiblement d'espaces verts, d'arbres, ou d'éléments de cette nature.

Je pourrais également parler des insuffisances en matière de stationnement. Les zones qui ne font pas l'objet d'une réglementation à stationnement payant souffrent beaucoup du report des véhicules des autres villes ; on doit avancer plus vite sur ce terrain.

Tout cela est révélateur d'un manque de volonté politique et de pilotage. Un exemple concret : l'expérimentation en cours sur la collecte du biodéchets est en place depuis début septembre. Faute d'accompagnement, les habitants se désinvestissent de ce projet. Aucun comité de suivi ne s'est réuni depuis le lancement de l'expérimentation. Il y a pourtant des actions correctives à mener pour que l'investissement de tous monte en puissance et puisse se développer. C'est bien une question de moyens et d'ambition. Alors que ce projet en particulier est vraiment exceptionnel et mériterait d'être loué dans cet ensemble.

Je voudrais également évoquer la question de la gouvernance. Nous posions en 2014 cette question de la démocratie citoyenne, champ constitutif du développement durable ; on nous a répondu que tout n'était pas abordé. Certes, ce rapport ne peut aborder tous les aspects de développement durable, et la dimension environnementale qui est choisie est effectivement celle qui est attendue.

Cependant, la transition énergétique nous concerne tous. A tout âge, à chaque échelle, à chaque quartier, à chaque échelon de décider et de responsabiliser. La qualité de notre action environnementale joue sur la santé publique et le confort de notre vie quotidienne, aux déplacements, à l'épanouissement d'un groupe. Une gouvernance citoyenne avec des objectifs annuels et une association collective avec des objectifs partagés serait peut-être une manière de faire d'un enjeu social, environnemental et humain, une dynamique collective.

Bref, nous connaissons les besoins, tout le monde à peu près partage le sentiment de l'urgence de réduire notre empreinte énergétique sur cette planète, mais force est de constater que nous ne nous sommes pas encore suffisamment donné les moyens à Ivry d'avancer significativement dans cette voie.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. – Merci à vous.

Un intervenant. – « Monsieur le Maire, chers collègues,

Un rapport de 68 pages pour aborder, comme chaque année, les questions relatives au développement durable sur notre commune. C'est-à-dire au final l'ensemble du développement de notre territoire, de nos politiques publiques et de nos fonctionnements à l'aulne du développement durable, dans ses dimensions environnementale, économique et sociale.

Evidemment, c'est mission impossible. Il nous est donc proposé une description, une analyse de la situation à partir de quatre grandes thématiques qui rendent compte des préoccupations importantes des habitants. Néanmoins, de nombreuses thématiques, de nombreux enjeux qui

important tout autant aux habitants qu'aux élus que nous sommes sont absents ou quasiment absents de ce rapport, comme les années précédentes d'ailleurs, et cela a déjà été mentionné.

Je pense notamment à la thématique de la pollution des sols et à celle de l'air. Nous sommes tous d'accord ici pour dire qu'il s'agit là de préoccupations écologiques de premier ordre. Il est effectivement regrettable de ne pas avoir de données objectives sur la gestion des traitements de ces pollutions, dans leurs évolutions, ne serait-ce qu'à minima, pour évaluer l'impact de nos actions sur le territoire.

Je sais la préoccupation qui est la nôtre de rassurer les habitants sur ces thématiques ; je sais que les études, mesures, diagnostics et observatoires existent ; je sais que la ville agit pour lutter contre ces pollutions, mais son action ne suffit pas à valoriser, ce qui forcément interroge.

Si nous comprenons la volonté d'être moins exhaustif, et donc plus lisible, il n'en reste pas moins que la non-exhaustivité induit une moindre lisibilité sur bon nombre de sujets. Il y a là un équilibre à trouver. Ce n'est certes pas facile, ce ne sera jamais totalement satisfaisant, mais nous pourrions travailler à mieux rendre compte de tout ce qui est fait dans ce domaine, et être davantage utile pour débattre de ces politiques et de leurs enjeux.

Cette remarque étant faite, notre groupe tient à souligner l'importance des efforts fournis par notre municipalité en matière de développement durable. Malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres à Ivry, notre ville a fait le choix de prioriser les politiques sociales et écologiques, et le rapport rend bien compte des nombreuses actions mises en œuvre par notre municipalité. Je ne vais donc pas toutes les énumérer. Mais nous pouvons noter en particulier les efforts réalisés, et prévus par les services municipaux, pour réduire, par exemple, les consommations d'énergie et de gaz à effet de serre, notamment ou grâce à l'acquisition de véhicules moins polluants et moins consommateurs de carburant, grâce aux travaux d'isolation et de rénovation thermique de nos bâtiments communaux, grâce aux actions de sensibilisation aux problématiques de propreté urbaine.

Nous pouvons aussi noter avec satisfaction la réalisation prochaine d'un espace vert, le parc Proudhon, la réorientation en cours de réflexion du projet Ivry Confluences qui, nous l'espérons, prendra davantage en compte les enjeux de développement durable, les démarches entreprises pour sauvegarder l'espace de biodiversité du port et préserver les jardins familiaux, le programme de rénovation de l'habitat dégradé, ou encore la généralisation à toutes les écoles primaires et au restaurant du personnel communal de l'expérimentation de la collecte sélective des déchets alimentaires et la multiplication de sites de compostage sur notre territoire.

Nous sommes bien évidemment loin d'être à la hauteur des enjeux, mais nous espérons que la ville poursuivra ses efforts en ce sens et aura les moyens d'agir encore davantage sur l'ensemble de ses enjeux. La question des moyens est en effet centrale et il est certain que le gouvernement doit contribuer davantage aux lourds investissements que nécessitent ces changements.

Mais peut-on encore espérer qu'Emmanuel Macron cesse de jouer les aventures écologiques contre les acquis sociaux, qu'il cesse d'instrumentaliser l'écologie pour sauver le libéralisme qui contribue plus que largement à la destruction de la planète, qu'il cesse de faire payer l'addition aux habitants et de donner davantage de revenus des ménages pour financer la

transition environnementale, alors que dans le même temps les plus grands pollueurs sont épargnés.

Les modalités de mise en place de zone à faibles émissions dès cet été risquent par exemple de fragiliser socialement un certain nombre de ménages. Et cette façon d'agir montre une fois de plus la nécessité de ne pas dissocier les questions sociales des questions écologiques, afin de ne pas renforcer les inégalités.

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *Merci. D'autres intervenants ? Romain Zavallone.*

M. ZAVALLONE. - *Hors micro.*

« Un dernier mot pour dire que ce rapport, même s'il allonge le débat au conseil municipal, est une bonne chose, car il permet de mettre en lumière ces enjeux et d'interroger nos propres politiques publiques autour de ces questions sur le développement durable. Notre groupe approuve ce rapport et pense que cela peut continuer de travailler, mais aussi que le mettre en débat peut contribuer à faire que la prise de conscience de ces enjeux ait considérablement progressé dans le territoire. »

M. BOUYSSOU. - *Merci. Après Romain Zavallone, Romain Marchand.*

M. MARCHAND. - *Merci, Monsieur le Maire.*

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je tiens, en préambule de cette intervention, à remercier notre collègue Stéphane Prat pour sa présentation et son investissement que nous connaissons dans la production annuelle de ce rapport de la situation de la ville en matière de développement durable et dans les thèmes approfondis avec sa délégation.

Nous voulons aussi remercier l'administration pour ce document de qualité, d'une forme nouvelle, plus claire, et ne cherchant pas à tout prix l'exhaustivité, mais préférant articuler l'action de la ville autour de quatre axes : les déchets, la nature en ville, la mobilité et l'habitat.

Ce document atteste du travail de l'ensemble des services concernés pour inscrire la transition écologique dans nos politiques publiques. Je ne reviendrai pas en détail sur les nombreuses fiches d'actions qui parlent d'elles-mêmes. Le regard de ce document faisant le trait d'union entre les contextes internationaux et locaux nous fait prendre la mesure de l'urgence qu'il y a à agir et de la pertinence de notre collectivité pour porter les exigences écologiques.

Ce document, synthèse de notre action 2018, doit aussi être l'occasion d'un échange prospectif sur nos projets et engagements pour 2019.

Concernant les déchets, l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur le quartier Monmousseau est un projet qui se concrétise et apporte des premiers résultats encourageants malgré ce qu'il reste à faire. La collecte dans les écoles, elle, est un succès. Celle des invendus sur le marché du centre-ville est en cours de concrétisation.

Pour 2019, la mise en application des mesures du plan propreté permettra de répondre à de nombreuses attentes des Ivryennes et des Ivryens. L'extension des consignes de tri à tous les emballages, effective depuis le 1^{er} janvier, devra bénéficier d'une communication importante pour développer ce nouveau geste de tri et réduire le recours à l'incinération. Le projet de composteur de sortie à l'Insurrection, porté par des habitants et associations et accompagné par la ville, est également en voie de concrétisation et poursuit la politique de la ville en faveur du compostage.

Sur la nature en ville, les espaces verts se multiplient sur notre ville, et c'est une bonne nouvelle. De nouveaux espaces sont même intégrés, comme le square Proudhon, suite aux Assises de la ville, et l'augmentation substantielle de l'espace vert sur Est-Ivry à la suite de l'arrivée du choix vert.

Il est à noter dans ce RDD la réalisation d'une étude sur la biodiversité à l'échelle communale en 2019. C'est une demande que nous avons formulée.

Comme tous les espaces verts n'ont pas la même vocation, parcs, squares, cimetières, il convient en parallèle de mener une réflexion sur la qualité environnementale de ceux-ci, en termes de préservation de la biodiversité notamment. La démarche zéro phyto de la ville doit à l'avenir se renforcer pour être étendue, avec volontarisme et pédagogie, aux terrains de sports.

Nous notons que deux précédentes modifications du PLU ont été l'occasion de projets de modifications pouvant se traduire par l'assouplissement de notre exigence en termes de surfaces végétalisées pondérées. Il nous apparaît primordial que nos documents d'urbanisme édictent des règles dans les intérêts des Ivryennes et des Ivryens, et de la qualité de vie sociale, écologique et sanitaire de notre ville, avant d'intégrer les contraintes d'aménagement des promoteurs et des aménageurs.

Sur la mobilité, nous saluons la multiplication des pistes cyclables, 9,5 kilomètres de pistes et bandes et 16 kilomètres d'espaces d'arrêt, et des structures dédiées aux mobilités actives, ainsi que le lancement du nouveau plan vélo. L'effort est à poursuivre pour promouvoir les mobilités durables et proposer des alternatives crédibles et efficaces à la voiture, en anticipation des pics d'émissions à venir.

Sur l'habitat et le mieux vivre enfin, la volonté continue de la ville d'agir en action de la résorption de l'habitat indigne est à saluer et à encourager sans réserve. Le programme d'intérêt général (PIG) 1-2018, certes, témoigne de cette volonté, et gageons que le PIG 2-2019 à 2024 sera sa continuité et son renforcement.

La récente actualité tragique à Marseille ne peut que nous sensibiliser à l'impérieuse nécessité d'une action publique, sociale et environnementale forte dans cette direction. Vu la part des émissions carbone que représente l'habitat, c'est un point central pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nous adapter aux changements climatiques à venir.

Pour conclure, nous sommes satisfaits de ce RDD 2018, mais comme chaque année, espérons une montée en puissance de nos actions écologiques. Ce document manque encore d'indicateurs de suivi pluriannuels des actions portées par la Ville. Il doit également se traduire par des outils de communication à destination de tous les Ivryens et de toutes les Ivryennes.

Nous renouvelons, comme chaque année, à notre collègue Séverine Peter, notre volonté de création d'une rubrique mensuelle pérenne dans Ivry ma ville sur Ivry en transition.

Pour conclure et au vu de toutes les actions que nous menons, et de toutes celles qu'il nous reste à mener, notre ville doit impérativement s'engager, à l'instar d'autres collectivités comme Grande-Synthe, mais aussi Grenoble, Montpellier, Albi ou Rennes, et se déclarer ville en transition. Construire une ville en transition consiste à réduire très largement les consommations d'énergie, à favoriser le développement des mobilités propres, comme le vélo, des énergies renouvelables, et recyclables, etc. Autant de choses que nous faisons déjà à Ivry, et qu'il nous appartient d'amplifier par cette démarche.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *Hors micro.*

Merci. Simplement deux petits mots pour remercier Stéphane Prat, effectivement, pour la qualité de l'introduction.

Alors trois éléments. J'entends ce qui a été dit sur la question des évaluations, la question des chiffres, etc. Je le partage d'ailleurs pour partie, pas pour mettre (inaudible 1 :14 :00), mais simplement parce que j'ai la conviction que le travail accompli, cela vaudrait le coup de le mesurer pour faire valoir la réalité des situations. Je pense qu'il faut quand même aller au-delà. Il faudrait (inaudible 1 :14 :00) aller chercher quelque chose de cette nature et comparer avec ce qui se fait dans les autres villes pour essayer d'évaluer incognito où on en est. Je crois qu'on a tendance, y compris dans les interventions de ce soir, à être un peu sévères avec nous-mêmes par rapport à la réalité de ce qui est fait. Notre engagement, on ne le met pas suffisamment en valeur. On ne raconte pas suffisamment cette histoire, parce que moi, je suis d'accord avec ce qui a été dit à l'instant sur les villes en transition, mais je suis convaincu que, dans l'analyse précise de ce que sont les politiques publiques aujourd'hui, on pourrait en remontrer beaucoup à des villes qui se disent en transition, ne serait-ce qu'une démarche un peu communicative. (inaudible 1 :15 :00) Il faut qu'on rende ça beaucoup plus visible.

Tout à l'heure, Sandrine disait avec raison : il ne faut pas changer le mode de calcul pour augmenter artificiellement la réalité. Je suis totalement d'accord avec cette remarque. Je suis particulièrement troublé par le chiffre départemental de 4 % de logements indignes qui est là par rapport aux 16 % d'Ivry. (inaudible 1 :15 :50) les sources sur le sujet, parce que ce sont les chiffres que je rencontre et je m'étonne. En tout cas, le nombre de logements indignes dans une ville n'est pas totalement révélateur de ce qu'est la réalité des politiques publiques dans cette commune. Ce n'est pas un hasard si Monsieur le Maire d'Ivry (inaudible 1 :16 :10) lorsque dans la loi Elan les discussions ont porté sur l'habitat indigne. Ce n'est pas un hasard si Ivry a été choisie par les services départementaux comme ville pilote de ces expérimentations. C'est parce qu'on a de la matière à travailler, malheureusement. On a encore trop d'habitat indigne à résorber. Mais c'est aussi parce que nous avons décidé que certains logements n'étaient pas dignes de ce nom et que l'on a rénové humainement et socialement des centaines et des centaines de logements à travers la ville. On a été les premiers à le faire de cette façon. (inaudible 1 :17 :00) Un travail tout à fait énorme est fait là-dedans de la part des services.

Et dernier mot, la transition écologique et environnementale, le développement durable, ce n'est pas seulement une question environnementale, c'est aussi l'ensemble des questions sociales qui sont portées. Et on pourrait mettre le prisme de ce développement durable - mais là ce n'est plus un rapport qu'il faudrait, c'est un bottin - pour mettre en perspective tout ce qui est fait pour permettre aux habitants dans le domaine de la santé, dans le domaine social, dans le domaine de l'accès à la culture, aux sports, etc. C'est une politique de développement durable qui englobe l'ensemble des changements.

On a raison d'être exigeants entre nous, il faut aller plus loin. Par exemple, un des indicateurs donnés, c'est la neutralité carbone de nos territoires. Comment sur notre territoire va-t-on pouvoir suffisamment engager la renaturation, rendre les sols moins hermétiques, etc. ?

C'est en ce sens que je me suis adressé il y a quelque temps à Anne Hidalgo pour dire que cette neutralité carbone n'intéresse pas que Paris. Elle intéresse aussi les villes proches. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, (inaudible 1:18:00) pour construire le futur parc d'équipements. C'est donc partout autour, ailleurs dans la ville, mais contribuons à cet objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. J'ai reçu un courrier d'Anne Hidalgo qui souhaite discuter et nous avons engagé un travail avec la ville de Paris pour réviser le protocole d'accord Ville de Paris. Je pense que dans ce nouveau protocole d'accord, auquel nous sommes en train de travailler, ces questions de partenariat, parce que selon toute vraisemblance - mais je ne m'engagerai pas ce soir -, le nouvel incinérateur qui sera installé sur notre territoire devrait incinérer les déchets inutiles de douze arrondissements parisiens. Sur notre territoire, (inaudible 1:19:50) je le rappelle. C'est bien que notre ville soit compensée d'un point de vue carbone par des apports de l'extérieur à qui nous rendrons un grand service. Il faut que nous ayons un retour sur ce point.

Là, on a un vote un peu particulier, ce n'est pas une adoption, on prend acte de ce rapport qui vous a été présenté. Bien évidemment, le vote sera aussi sur la qualité.

Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ?

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1.1/ PREND ACTE du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable.

(33 voix pour et 8 abstentions : M. RIEDACKER, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, LE FRANC, M. AUBRY)

FINANCES**1) Budget Primitif 2019**

Reprise anticipée des résultats

2/ Rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Bozena WOJCIECHOWSKI

M. BOUYSSOU. - Nous pouvons passer au deuxième rapport d'orientation sur la situation de notre collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Je passe la parole à Bozena Wojciechowski.

Mme WOJCIECHOWSKI. - « Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis très heureuse de vous présenter ce soir le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine pour l'année 2018. Il s'agit de la quatrième édition.

Comme vous le savez, il s'agit d'une obligation légale depuis la loi du 4 août 2014. Celle-ci stipule que ce rapport doit être présenté préalablement au débat sur les orientations budgétaires et doit porter sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur le territoire et ensuite sur les orientations, les programmes de nature à améliorer la situation.

Cette loi dispose que l'approche intégrée devient la règle dans la conduite des politiques publiques d'Etat, c'est-à-dire que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut pas être traitée uniquement à part comme un enjeu particulier, mais doit être considérée en transversalité, dans toutes les approches, en amont de toute mise en place de tout réajustement de nos actions.

De plus, cette loi rappelle l'étendue des enjeux qui sont liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ; la lutte des violences à l'égard des femmes, la prévention, les stéréotypes sexistes, la lutte contre la précarité, la garantie d'égalité professionnelle, la mixité dans les métiers, l'articulation des plans de vie et le partage équilibré des responsabilités parentales et domestiques, l'égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités salariales, professionnelles et sociales, l'égalité de traitement et d'accès à la création et à la production culturelle et artistique ainsi qu'à la vie civique des jeunes, ou encore la diffusion des connaissances ou la distribution des rôles sociaux.

Ce rapport ivryen intègre donc l'ensemble des données quantitatives et qualitatives disponibles. Il présente dans une première partie la politique des ressources humaines et dans une seconde partie, un rapide état des lieux, la diversité des politiques publiques locales, avec un focus sur les plans d'action ivryens pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin il propose des perspectives pour l'année à venir.

Au-delà de l'obligation légale, ce rapport nous permettra, à terme, d'avoir un état des lieux précis en inculquant la récolte des données genrées. En effet, comment orienter, ou réorienter, nos politiques publiques, sans état des lieux précis, sans qu'il soit partagé ?

Les données nationales transposées à l'échelle locale nous donnent des indications sur l'ampleur des inégalités et des injustices auxquelles sont régulièrement confrontés les Ivryennes et les Ivryens. Ce que les chiffres nationaux ne nous montrent pas, c'est comment la politique publique locale contribue ou ne contribue pas aux discriminations. On a tendance à croire que les politiques publiques sont mûres, qu'elles concernent indistinctement les hommes et les femmes, qu'elles visent tous les publics. Dès lors qu'il n'y a pas de volonté de discriminer, dès lors qu'elles ne sont pas conçues pour discriminer, pourquoi, comment contribueraient-elles aux inégalités ?

Or, c'est bien parce que certaines politiques publiques sont définies sans prendre en compte les inégalités réelles, entre femmes et hommes, qu'elles peuvent avoir des effets discriminants.

Cette quatrième édition ne révèle pas de particularités emblématiques par rapport aux précédentes éditions. Par contre, nous progressons en matière de récolte des données, et je tiens ici à féliciter et à remercier l'implication des services et des rédactrices qui ont contribué à ce rapport, et en termes d'enjeux, il rend compte des actions menées.

A Ivry-sur-Seine, le rapport tend à montrer que nous pouvons être fiers de nos actions que ce soit en matière de ressources humaines, de politiques spécifiquement dédiées aux droits des femmes ou de l'ensemble de nos activités qui intègrent cet aspect.

La préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes est de plus en plus partagée et portée collectivement. C'est déjà une belle avancée.

En matière de RH, les effectifs permanents sont majoritairement féminins, presque 60 %. Mais, en plus, les femmes sont plus nombreuses dans les emplois de direction, elles représentent 65,5 %, que ce soit au sein de la direction générale, des responsables de direction ou de services. A titre de comparaison, en France, les femmes qui occupent les mêmes grades sont présentes à 32 % pour la fonction publique d'Etat et 29 % pour la fonction publique territoriale. A Ivry, avec 76,5 % à la mairie, nous pouvons être très fiers de ce que nous faisons à Ivry.

Dans la diversité des politiques publiques, quelques points saillants pris ici ou là dans le rapport :

- *le séminaire intitulé "Egalité filles garçons, une question d'éducation" qui a été mené en direction des animatrices et animateurs enfance jeunesse ;*
- *les interventions du planning auprès de l'ensemble des classes de troisième abordant la vie affective et sexuelle, ainsi que les relations filles-garçons ;*
- *les actions des maisons de quartier, des comités de quartier, dont le public est très féminin, action qui vise à retisser et à redonner confiance au pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens ;*
- *une attention aussi en termes de mixité dans les activités extrascolaires, que ce soit les centres de loisirs ou de vacances, mais aussi un travail spécifique des antennes jeunesse ;*

- *une attention également dans l'attribution de places en crèche pour les femmes victimes de violences et les familles monoparentales, qui sont principalement féminines ;*
- *les utilisateurs des équipements culturels qui sont des utilisatrices ;*
- *les ambitions de dénominations féminines des équipements et des espaces publics, qui sont très précises, avec 7 nouvelles dénominations qui placent Ivry à 8 % d'espace public féminin. Ce n'est pas beaucoup 8 %, mais notez bien que la moyenne nationale est à 3 %. On a une petite idée du travail qui reste à faire, mais cela donne une idée.*

A noter aussi dans cette diversité, la mise en place du test sensible au genre, avec cette année, le début de la récolte des données dans les différents services. C'est une belle nouveauté.

Le secteur lutte contre toutes les discriminations, avec une chargée de mission spécifiquement dédiée. Chargée de mission, cela veut dire des moyens. Une chargée de mission en particulier, Marion Becheri qui a rédigé ce rapport de très grande qualité, je l'en remercie. Ce secteur fait en plus un travail remarquable auprès des autres directions de l'administration, mais aussi des professionnels ou encore avec les associations et les acteurs de notre ville.

Quelques éléments plus précis sur ce secteur pour être exhaustive, mais d'abord sur le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales, réunissant des professionnels qui organisent la sensibilisation du grand public et des formations des professionnels, des réunions mensuelles pour échanger et analyser des situations complexes, des cas individuels. Ce réseau est de plus en plus performant, grâce à des outils d'information et de coordination qu'ils ont eux-mêmes mis en place pour travailler.

Ce secteur travaille aussi sur nos multiples initiatives publiques : le 8 mars, évidemment, Journée internationale des droits des femmes, et le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il y a aussi plein d'autres initiatives publiques, à voir les détails dans le rapport des initiatives passées pour le 8 mars 2018, il n'y a aucun doute, je pense, sur la qualité de ce que nous proposons cette année encore. Nous participerons aux initiatives du 8 mars 2019.

Autre action du secteur de lutte contre les discriminations, démarche sensible et démarche exploratoire, en lien avec le Conseil local de sécurité préventive Eloquence qui porte fortement l'enjeu de la place des femmes dans l'espace public. Et enfin la mise en œuvre du plan d'action ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme je le disais, dans tous les domaines, nous progressons. Ce constat positif pour Ivry-sur-Seine mérite d'être approfondi et nuancé. Approfondi d'abord, parce que toutes les actions que j'ai mentionnées peuvent amorcer des améliorations. Par exemple, je disais que les femmes sont majoritaires au sein du personnel communal et de son encadrement. Mais la mixité est très difficile en fonction des filières de notre administration. C'est comme ailleurs, ce n'est pas que la nôtre, mais notre administration reste très marquée par les stéréotypes de genre.

Pour prendre un autre exemple, malgré le volontarisme de la direction des Sports et des associations sportives, ce domaine reste aussi très genré, avec des participations très féminines sur telles pratiques, et d'autres très masculines.

Je pense que nous devons également travailler à la mise en place de nombreuses actions, que nous examinerons peut-être dans le prochain plan d'action, par exemple un lieu d'accueil spécifiquement dédié aux femmes victimes de violences. Enfin, nous pourrions davantage travailler sur les questions d'imbrication des discriminations, sur l'intersectionnalité des luttes à venir.

Nuance aussi - on faisait un constat positif à approfondir et à nuancer ensuite -, car malheureusement, nous sommes encore loin du compte par rapport aux besoins. Les inégalités de genre gangrènent notre société et les mesures à prendre doivent être d'une tout autre envergure nationale. En effet, toute notre détermination politique et notre mobilisation pour nos compétences ne pourront remédier à tous les problèmes et injustices liés aux genres. La situation nationale et internationale montre à quel point les stéréotypes sont profondément ancrés, à quel point les discriminations sont communément tolérées et à quel point les violences sont largement exercées et impunies.

Oui, en 2019, près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel. En 2019 encore, une sur cinq a déjà été victime de violences sexuelles ou de harcèlement au travail. Une femme décède tous les trois jours des coups de son mari. Je ne vais pas vous faire tous les chiffres, mais vous le savez bien, les constats et les chiffres sont alarmants.

Il faut le dire, le gouvernement nous laisse bien seuls face à ces enjeux. L'égalité femmes hommes, grande cause nationale du quinquennat - certains disent grande « cause toujours » -, semble davantage un coup de communication du président de la République plutôt qu'un dispositif concret et efficace pour lutter contre les discriminations de genre.

Les associations de terrain, qui font un travail remarquable, sont victimes de coupes budgétaires et n'ont plus les moyens de financer leurs actions qui sont, elles, véritablement utiles. Dans un contexte de forte mobilisation, je pense bien entendu au mouvement Me too et Balance ton porc, et dans un contexte de prise de conscience plus partagée des violences sur les femmes et du sexisme au quotidien, il nous faut développer des outils efficaces et des politiques ambitieuses. Nos aspirations de justice et d'égalité sont ultra légitimes et il nous faut les défendre.

A Ivry, nous œuvrons déjà beaucoup, notamment au travers du plan d'action que nous avons adopté l'an passé. Ce plan est en cours de réalisation avec 30 actions concrètes, et un état d'avancement vous sera présenté lors des initiatives municipales 2018.

Mais notre ambition et notre volontarisme nous poussent à vouloir sans cesse améliorer et réinterroger nos politiques publiques pour mieux en partager les valeurs et les orientations. C'est pour cette raison que nous souhaitons rendre public ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans cette passionnante mission qui m'a été confiée, je ne doute pas que le travail transversal nécessaire à la rédaction de ce rapport puisse continuer et porter tous ses fruits. J'espère pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous. Merci. »

M. BOUYSSOU. - Merci, Bozena Wojciechowski. Atef Rhouma.

M. RHOUMA. - « Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui nous est présenté ce soir, rend compte davantage encore que les années précédentes des situations d'inégalité qui persistent sur notre territoire, avec une municipalité qui peut même être concernée par les critiques.

Le développement des données sexuées en amélioration constante, cela m'a l'air extrêmement important pour faire état de ces inégalités et orienter au mieux nos actions. Il n'y a rien de pire en effet, en la matière, que la croyance que l'égalité est déjà là et ces données objectives permettent de prendre conscience de l'ampleur du chemin qu'il reste encore à accomplir, bien que l'on note des avancées indéniables en matière d'égalité femmes hommes.

Ivry agit clairement pour remédier à ces inégalités, d'abord sur sa politique de ressources humaines pour garantir notamment l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux professionnel et salarial, mais aussi en termes de politique publique en développant un certain nombre d'actions spécifiques et en intégrant la question de l'égalité de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques.

Parmi toutes ces actions, les actions de sensibilisation et formation des agents nous semblent une étape décisive dans l'implication de l'ensemble des services et des agents. Nous pensons qu'il faut les généraliser et les multiplier. Nous pensons qu'il est important aussi de développer davantage la réflexion sur l'aménagement de l'espace public, à promouvoir un espace public non sexiste et une démarche sensible et exploratoire peuvent aussi contribuer à cela. Le renforcement du réseau de lutte contre les violences à l'égard des femmes semble précieux, il doit donc être consolidé.

Les actions dans le cadre des maisons de quartier, et notamment les groupes de parole, et l'ampleur du travail pour l'émancipation des femmes sont à noter. Les maisons de quartier sont des acteurs majeurs auprès des femmes à Ivry, et elles peuvent jouer un rôle important pour l'élaboration d'actions et aussi d'initiatives lors des journées d'actions qui se déroulent dans le cadre du 8 mars et du 25 novembre, qui sont déjà aujourd'hui de très grande qualité.

Enfin, il me semble que beaucoup reste à faire sur la question du sexisme et le harcèlement sexuel au travail, pour prévenir le sexisme, y compris le sexisme ordinaire qui se manifeste quotidiennement et souvent de façon anodine. Il est bon de rappeler que 85 % des femmes salariées considèrent être régulièrement confrontées à des attitudes et des décisions sexistes au travail, avec les conséquences que cela peut avoir sur la qualité du travail, mais aussi les effets néfastes sur la santé.

Je m'en tiendrai là, mais nous ne pouvons que constater le nombre, la pluralité et la qualité des actions menées et la nécessité de les renforcer ou de les développer davantage. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - Merci.

Mme LESENS. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

L'égalité femmes hommes réelle reste plus que jamais un véritable objectif à Ivry, dans un contexte marqué par la montée des forces réactionnaires un peu partout dans le monde, et notamment en Europe.

Ainsi dans les pays comme la Hongrie et la Pologne, le droit pour les femmes de disposer de leur corps est terriblement malmené, au travers par exemple de la remise en question du droit à l'intervention volontaire de grossesse.

Indignons-nous ! Refusons que les femmes soient des représentations stéréotypées et sexistes sur des images publicitaires qui nous sont données à voir presque quotidiennement dans nos magazines et sur nos écrans.

Dans ce contexte, la recherche de l'égalité réelle entre les sexes, loin d'être un combat du passé, doit au contraire constituer un engagement du quotidien. Pour que cela devienne une réalité, il est essentiel de sensibiliser les enfants et les jeunes à ces questions et aux préjugés qui ont pour conséquence l'inégalité entre les femmes et les hommes dans notre société.

Cela doit passer, bien sûr, par l'enseignement dès le plus jeune âge, ainsi que par un arsenal législatif réellement efficace, ou par une plus grande justice salariale. Dans notre ville, la situation est à l'image du reste du pays : contrastée. Et si Ivry ambitionne de mettre en œuvre une politique favorable à l'égalité réelle femmes hommes, le compte n'y est encore pas.

En ce qui concerne les rémunérations au sein de la collectivité, les inégalités salariales persistent. Elles sont dues en partie à la proportion de femmes et des hommes dans différentes filières, plus ou moins rémunératrices, comme la filière technique, encore trop masculinisée.

Cette situation reflète en partie le contexte national. Les femmes sont toujours payées en moyenne 15 % de moins que les hommes, soit un tout petit peu moins mal que la moyenne européenne de 16 %. Ramenée à l'échelle d'une année, cette différence reviendrait à ne payer les femmes que jusqu'au 6 novembre quand les hommes seraient effectivement payés jusqu'au 31 décembre.

Le constat est donc sévère. Les fonctions fortement féminisées conservent des niveaux de rémunération plus faibles que les fonctions fortement masculinisées.

Le bilan est à peu près le même en ce qui concerne le temps partiel. Parmi l'administration communale, entre 2017 et 2018, la part des femmes travaillant à temps partiel se maintient autour de 5 %, quand celle des hommes se situe aux environs de 1 %.

Force est de constater que dans les couples, ce sont encore les femmes qui assument la plus grande part des tâches ménagères, ainsi que les soins aux enfants. On constate aussi à Ivry un nombre plus important de familles monoparentales que dans les autres communes d'ailleurs, dont les chefs de famille sont encore les femmes.

En ce qui concerne le volet associatif, nous ne pouvons que regretter la sous-représentation des femmes au sein des associations, notamment sportives. Cela doit nous amener à redoubler d'efforts dans notre lutte contre les stéréotypes.

Dans un registre plus positif, nous pouvons saluer l'utilisation de l'écriture inclusive pour les avis et les contenus des annonces mise en place en 2018. Cette mesure, certes symbolique, continue néanmoins à combattre les stéréotypes.

Un travail toujours plus fin relatif aux indicateurs. En effet, les déclarations grandiloquentes ne sauraient suffire. Il est nécessaire de disposer de données concrètes. De fait, depuis cet automne, l'espace Gérard Philippe compte les participants et participantes aux différentes initiatives, avec des données qui seront utilisables dès 2019. La possession de tels outils statistiques est vitale, si nous voulons mettre en place une politique réellement efficace et adaptée aux enjeux locaux.

Le plan d'action ivryen pour l'égalité femmes hommes, présenté en 2018, comporte sept axes pour une politique aussi complète qu'ambitieuse. Ce plan répond de manière opérationnelle aux obligations contractées par Ivry en 2015, à l'occasion de la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

La cause de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une lutte à long terme, et notre ville à l'image des pouvoirs publics doit s'y investir de toutes ses forces.

Soyons dynamiques et offensifs, provoquons le débat. L'égalité, ce n'est pas sorcier. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *Merci, Evelyne Lesens. Qui veut intervenir ? Sigrid Baillon.*

Mme BAILLON. - *« Merci.*

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Si l'égalité entre les femmes et les hommes existe en droit, le quotidien nous rappelle très vite qu'il ne suffit pas de le décréter grande cause. Je connais d'ailleurs un autre domaine qu'on a décrété grande cause en début du mandat présidentiel et qui n'a pas avancé beaucoup plus. Parce qu'aujourd'hui encore en France, les constats sont sévères et mettent à mal l'égalité femmes hommes dans de nombreux domaines : travail, logement, santé, sport, culture, loisirs ou éducation. Pour exemple, seuls 29 % des diplômés d'ingénieur sont délivrés à des femmes.

Dans ce contexte, l'action publique, dont l'action publique municipale, doit prendre toute sa part de responsabilité et être en mesure de réaffirmer l'égalité femmes hommes en tant que droit fondamental. Cette politique publique doit pouvoir se décliner de manière transversale dans l'ensemble des actions qu'elle propose.

La présidente de notre groupe politique, les élus du groupe socialiste prennent acte ce soir du rapport qui nous est présenté et remercient les différents services pour l'élaboration de ce document, incontestablement plus dense que les derniers, dont les indicateurs genrés sont présents dans beaucoup de domaines.

Nous prenons acte du nombre important d'actions menées pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, tant dans la politique de gestion des ressources humaines de la Ville que dans les politiques à destination des Ivryennes et des Ivryens.

Nous approuvons par exemple - je rejoins Evelyne Lesens - le choix de l'écriture inclusive pour les avis et annonces de recrutement de la Ville.

Nous approuvons l'équilibre de la représentativité femmes hommes présent dans de nombreux domaines. Nous approuvons que les nouvelles dénominations des rues féminines soient plus nombreuses à être proposées, tout en vous suggérant une effectivité plus rapide à court terme. Parce que 8 %, ce n'est pas beaucoup, même si c'est plus que la moyenne nationale, il y a quand même encore beaucoup de travail.

Mais à la lecture de ce rapport, voici les quelques observations, remarques ou questions que nous souhaitons partager.

Au niveau de la politique de gestion des ressources humaines en interne, nous constatons, comme dans beaucoup d'autres villes, que les femmes subissent davantage de contraintes familiales et que l'égalité salariale n'est pas encore gagnée. En effet, la part des femmes travaillant à temps partiel est bien supérieure à celle des hommes, et même si les femmes occupent, à Ivry-sur-Seine, 67,5 % des emplois de direction, les graphiques des pages suivantes montrent que proportionnellement, plus la rémunération augmente, moins il y a de femmes.

En ce qui concerne les politiques publiques présentées, à la lecture de ce rapport demeurent des questionnements concernant les femmes à la tête d'une famille monoparentale à Ivry. Ces femmes, chefs de famille, seules avec enfants, sont nombreuses dans notre ville. Elles sont six fois plus nombreuses à être chefs de famille monoparentale que les hommes. Bien plus souvent aussi en situation de précarité.

Je me questionne particulièrement sur les politiques de modes d'accueil et de modes de garde pour leurs enfants. Cela a été évoqué, mais je lis qu'une « attention particulière est portée à leur demande d'accueil. » Pouvez-vous expliquer de quelle manière cela est défini ? Cela veut-il dire par exemple qu'il est possible en crèche de prendre en compte des horaires atypiques ? Est-ce que les demandes de gardes ponctuelles sont prises en compte ? Si oui, de quelle manière ? Nous serons à l'écoute de vos réponses, car nous savons tous qu'elles influencent très largement le retour à l'emploi et le recul de la précarité de ces familles monoparentales.

Puis comme l'année dernière, je souhaite aussi soulever de nouveau quelques points concernant les politiques publiques qui permettent d'agir contre les violences faites aux femmes. La première concerne les subventions dédiées aux associations. Cette année encore, je pose la question suivante : sera-t-il prévu une augmentation des subventions dédiées aux associations qui œuvrent pour le droit des femmes ? Sans anticiper sur le montant de chacune de ces subventions, qui seront délibérées, on le sait, lors d'un autre Conseil municipal, pouvez-vous néanmoins nous dire si c'est une orientation politique que vous prendrez ?

Le second point concerne l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Le partenariat avec l'association Tremplin 94 a été interrompu en 2015. Nous sommes en 2019 et il n'a pas repris, ni avec cette association ni avec nous. Cela se traduit par le constat que sur notre ville, aucune femme victime de violences n'a pu bénéficier de relogement en 2018. Pour moi, pour nous, impossible de se satisfaire de ce constat.

L'état des lieux des besoins en hébergement et en logement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales a-t-il été commencé ? A la page 66, je comprends que non. Peut-être que vous allez nous dire le contraire.

Dernier point concernant ce sujet, selon l'ONU en France, quatre femmes handicapées sur cinq seraient victimes de violences.

Je n'ai pas trouvé ces chiffres pour notre ville, mais j'imagine que le ratio est à peu près le même. Alors dans les différentes actions municipales menées, je vous invite à faire connaître et communiquer sur la plateforme Ecoute, violences femmes handicapées, dont le numéro d'urgence dédié est le 01.40.47.06.06. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *Hors micro.*

Merci, Sigrid Baillon, pour ces questions.

M. RHOUMA. - *Je m'adresse directement à Sigrid Baillon sur les modes d'accueil. Vous savez qu'il y a différents modes d'accueil : il y a des multiaccueils collectif et familial aujourd'hui et la halte-garderie.*

Je vais commencer par les modes d'accueil en multiaccueil. On propose effectivement et on tient compte de la composition familiale, notamment quand ce sont des familles monoparentales. On sait que dans 90 % des cas que nous avons aujourd'hui, ce sont des femmes qui sont à la tête de ces foyers, donc on les priorise. Je n'ai pas le chiffre exact, mais je le transmettrai avec un grand plaisir.

A celles qui sont en recherche d'emploi, on leur propose d'un à cinq jours pour pouvoir aller sur quelque chose de plus pérenne. Si elles retrouvent un emploi à temps partiel, on s'adapte ; si elles retrouvent un emploi à plein temps, on leur propose cinq jours par semaine, afin qu'elles puissent continuer leur activité professionnelle.

Pour les autres, celles qui n'ont pas d'emploi tout de suite, on leur propose dans un premier temps la halte-garderie basée sur quatre demi-journées - cela va de deux à quatre demi-journées. Ensuite, ce dispositif peut évoluer sur le multi accueil quand on peut le faire.

On a des horaires atypiques : aujourd'hui, le multi accueil peut fonctionner, comme vous le savez, en demi-journées. On peut par exemple déposer son enfant le matin à 8 heures et le récupérer à midi, ou le déposer à midi et le récupérer à 18 heures, mais pas au maximum de ce dispositif, parce que le multiaccueil c'est une nouvelle pratique dans notre collectivité - avant, on était sur des formats de mini-crèches -, mais on le met en place tout doucement, et on prend en compte et on priorise effectivement les familles monoparentales.

M. BOUYSSOU. - *Hors micro.*

Mme WOJCIECHOWSKI. - *Merci à toutes et à tous pour vos interventions qui sont très riches et qui traitent bien du rapport de l'égalité hommes femmes.*

Quelques mots tout d'abord sur le sexisme et le harcèlement au travail. Je pense qu'il faut apporter des précisions sur le sexisme et le harcèlement au travail, parce que la législation a évolué, puisque bientôt, à Ivry, nous allons mettre en place un référent harcèlement, une personne qui sera chargée d'écouter, de coordonner, d'intervenir sur les sujets de harcèlement. Ce n'est pas encore mis en œuvre ni décidé, mais ce le sera dans les mois qui viennent.

Ensuite, sur les sujets abordés à la fin, j'entends les remarques qui ont été faites. Je le disais dans mon introduction de tout à l'heure : c'est sûr qu'à Ivry, on fait énormément de choses, on peut se satisfaire de tout ce qui est fait dans toutes les directions et dans le secteur dont j'ai la charge.

Après, c'est sûr, quand on est féministe, quand on est dans ce contexte vraiment très fort de prise de conscience, on a l'impression que les choses devraient être évidentes et qu'elles devraient avancer beaucoup plus rapidement que cela ne l'est. Force est de constater que les contraintes, les obstacles, comme je le disais, l'ancrage du sexisme, des stéréotypes très profondément marqués, un certain nombre de mécanismes qui sont à l'œuvre, force est de constater que c'est là à tous les niveaux ce qui nous empêche d'aller aussi vite que je le souhaiterais.

Juste pour dire aussi que je suis d'accord sur les rémunérations, sur les contraintes familiales qui pèsent plus sur les femmes, y compris au sein du personnel communal.

Sur les modes de garde, à quelques gains de réformes, je rajouterai peut-être la question du quotient familial dont le mode de calcul à Ivry-sur-Seine est tellement juste et tellement au plus près des revenus des gens qu'il nous permet justement d'aider en priorité, en premier lieu, les familles monoparentales et donc les femmes qui ont une aide détournée, je ne sais pas comment dire. Non, ce n'est pas une aide détournée. Quand on applique la justice sociale au plus haut niveau de qualité, on aide dans ce milieu des femmes.

Sur les subventions dédiées aux associations, il faut savoir qu'à Ivry, on n'a qu'une seule association spécifiquement dédiée aux droits des femmes. Il y a d'autres associations qui traitent par des biais cette question, mais il y en a une seule qui est spécifiquement dédiée aux associations. Je ne vais pas répondre comme Romain tout à l'heure, mais oui, oui, c'est de l'argent en plus, c'est sûr. Il en faut pour le développement durable, il en faut pour le droit des femmes, il en faut pour les enfants, il en faut pour les familles en situation de handicap, il faut de l'argent en plus, c'est sûr. Ce qui est sûr, c'est que notre caisse communale n'est pas aussi pleine que d'autres et que, bizarrement, c'est toujours aux mêmes caisses qu'on s'attaque, et pas là où il y a de l'argent. Nous aurons l'occasion d'en décider, mais n'avons pas encore décidé quoi que ce soit au sujet des subventions dédiées aux associations. On y travaillera.

Il y a juste une chose qui a été dite, c'est un immondisme. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de convention de travail spécifique sur la question de l'hébergement d'urgence qu'aucune femme à Ivry victime de violences a été hébergée soit en urgence, soit de manière pérenne, puisque d'une part l'hébergement d'urgence est ouvert à tout le monde. Au fameux 115, les dispositifs de l'appui social s'enclenchent dès qu'il y a une rupture d'hébergement et les complications familiales sont prises en compte dans ce cadre. D'autre part, parce que cela fait aussi partie des critères dans l'application logement. Donc il ne faut pas dire qu'il n'y a aucune femme victime de violences qui a été relogée, ce n'est vraiment pas la réalité, même si je n'ai pas les chiffres.

Après, sur le reste, le travail, il faut qu'il s'engage. C'est une vraie question qui est posée. Ici comme ailleurs, on n'est pas forcément toujours la hauteur, mais encore une fois, les moyens ne sont pas toujours forcément là.

M. BOUYSSOU. - Hors micro.

Merci. Moi aussi, je veux remercier les unes et l'un de vos interventions très substantielles sur ce débat sur l'égalité hommes femmes. Je crois que je voudrais m'associer à ce que disait Bozena Wojciechowski sur la question du travail des services pour avoir une vision globale de la question et que chacun puisse rechercher les éléments dont on a besoin pour évaluer -

puisque c'est aussi l'un des objectifs - à la fois ce qui se fait au fil de l'eau, mais aussi évaluer les actions correctives que nous sommes amenés à prendre pour vraiment travailler concrètement sur les chantiers de l'égalité hommes femmes.

En écoutant les interventions et en écoutant le rapport de Bozena Wojciechowski qui vous est soumis, il est clair qu'il y a encore beaucoup de corrections à aborder dans plusieurs domaines de notre activité. (inaudible 1:57:00) Il faudrait dédier beaucoup plus de moyens pour encourager et pour essayer de travailler les choses.

Sur les chiffres que tu as donnés concernant le nombre de voies publiques, il faut quand même avoir en tête que c'est typiquement une action corrective qu'il faut mener avec beaucoup, beaucoup d'opiniâtreté. Je ne me souviens pas d'ailleurs que nous ayons une voirie publique et des équipements publics...

Intervention hors micro.

Oui, il y a bien sûr eu le stade de femmes dans le complexe qu'on connaît et ce soir, on va dénommer Toussaint Louverture. Enfin, bon, on a désigné majoritairement des équipements publics, très majoritairement, nos équipements publics et nos voies, de noms féminins. Il y a des exceptions bien sûr - ce sont des exceptions très liées aux questions locales -, mais globalement c'est une mesure corrective (inaudible 1.58.31). Mais à moins de débaptiser des voiries déjà existantes - et à chaque fois qu'on débaptise une voie (on « dénomme », c'est quand on nomme, mais quand on enlève la dénomination pour en mettre une autre...

Intervention hors micro.

... Oui, mais « débaptise », le baptême, c'est un truc catho. On change - merci Romain, tu es la voix de la sagesse ce soir) à chaque fois qu'on change la dénomination d'une voirie, à chaque fois cela soulève une série de questions.

Est-ce qu'on va enlever le nom de Christophe Colomb parce qu'il est à l'origine (inaudible 1.59.31) qui a été à l'origine de la mort de millions d'Indiens d'Amérique ? Est-ce que si l'on touche à ça, on va soulever des questions terribles et auxquelles nous ne survivrons pas ? Dès qu'il faut changer une adresse ou un nom, à chaque fois, il faut refaire les choses, mais si on pouvait réfléchir à ce traitement, le rythme qu'on a pris est vraiment excellent et il faut le poursuivre. Je mettais entre guillemets le mot anecdote, parce qu'il y a des questions bien plus pressantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais c'est un signe symboliquement important qu'il faudra apporter. Sur le reste, il faut continuer à agir sur ces questions. J'espère donc une petite unanimité par rapport au rapport qui vous a été présenté par Bozena Wojciechowski.

Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Non prise de part au vote ? Merci.

Le rapport est totalement validé. Merci, Bozena Wojciechowski.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1.2/ PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2018.

(38 voix pour et 3 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, M. AUBRY)

FINANCES

1) Budget Primitif 2019

Reprise anticipée des résultats

3/ Rapport d'orientations budgétaires

Rapporteur : Mehdy BELABBAS

M. BOUYSSOU. - Nous passons la parole à Mehdy Belabbas, pour passer aux aspects financiers de l'ensemble de ce qui vous a été présenté ce soir.

M. BELABBAS. - « Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année en cette période, il m'appartient de vous présenter les orientations budgétaires que notre majorité souhaite porter pour notre commune sur le prochain exercice.

Nous avons souhaité que ces orientations budgétaires couvrent l'exercice budgétaire 2019, mais qu'elles tracent également les lignes du budget 2020, qui sera, comme vous le savez toutes et tous, à une année d'élection pour nous.

Le budget 2019 sera donc le dernier budget de plein exercice de notre mandature. Le travail de construction budgétaire est le fruit d'une large concertation entre les élus, bien évidemment, en premier lieu, entre les élus et l'administration communale, mais aussi en lien et en concertation avec la population et l'ensemble du personnel communal.

Dans la perspective de renforcer la dimension pédagogique de notre construction budgétaire, nous avons donc organisé dernièrement trois soirées-débats, en direction des Ivryennes et des Ivryens, qui se sont déroulées le 28 janvier et les 4 et 9 février derniers. En ces temps difficiles pour les collectivités territoriales, il nous apparaît essentiel de favoriser l'appropriation citoyenne la plus large possible des problématiques liées au budget.

Cette démarche s'est renforcée d'une quinzaine de rencontres avec les agents de la Ville, afin de partager avec ces derniers les problématiques budgétaires auxquelles nous sommes confrontés et de recueillir leurs observations et leurs propositions. En effet, l'expertise des agents communaux est primordiale dans la mesure où ce sont ces femmes et ces hommes qui mettent quotidiennement en œuvre le service public, si utile à nos concitoyennes et nos concitoyens.

Depuis la loi NOTRe, la nouvelle organisation territoriale de la République de 2015, le rapport sur les orientations budgétaires est enrichi et contient notamment les principales hypothèses retenues pour anticiper les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en investissement comme en fonctionnement, une analyse de la structure de la gestion de la dette, une analyse de la situation financière de la collectivité, avec les principaux ratios d'épargne et d'endettement, un bilan prospectif sur la politique conduite en matière de ressources humaines.

Ce soir, nous discuterons donc des grandes orientations politiques qui présideront à la construction du budget primitif 2019, qui sera voté - notez bien cette date - le 11 avril prochain.

Les présidents de la République passent, et malheureusement les politiques austéritaires restent. Je ne souhaite pas faire pleurer dans les chaumières, mais voilà l'amer constat auquel nous devons faire face, et cette dernière construction budgétaire du mandat ne fait, hélas, pas exception à la règle. Nous avons subi le plan Valls, qui aura fait perdre à 11 milliards d'euros à l'ensemble du bloc communal entre 2014 et 2020, et pour notre commune d'Ivry, ce ne sont pas moins de 18,5 millions d'euros en moins pour les finances locales.

Comme j'ai souvent eu l'occasion de le répéter, cette vingtaine de millions d'euros, c'est le prix que coûte un nouveau groupe scolaire. C'est quatre années de fonctionnement du centre municipal de santé. C'est de la rénovation thermique en moins, pour nos bâtiments communaux. Ce sont des voiries communales en moins qui ne seront pas rénovées cette année et l'année prochaine.

Bref, cette baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement, suivie de la baisse programmée de la taxe d'habitation, qui constitue un nouveau coup dur pour l'autonomie de gestion des collectivités locales, rien n'est épargné aux collectivités aujourd'hui.

Rien ne garantit également que l'Etat tiendra sa promesse à long terme de compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation, qui est une ressource pourtant vitale pour les collectivités locales.

La défiance de l'Etat reste de mise en ce qui concerne les collectivités locales, même si aujourd'hui, face à la crise sans précédent que connaît notre pays, avec la fameuse crise des « Gilets jaunes », le Président Macron affirme, pour se sortir d'affaire, que les maires auront un rôle essentiel, car ils sont l'intermédiaire légitime de l'expression des citoyens. Les élus locaux que nous sommes ne peuvent que se réjouir que le président Macron redécouvre enfin les vertus des élus de proximité, après les avoir tant méprisés et tant vilipendés pour le caractère supposé dispendieux de leur gestion des collectivités. La roue tourne, et il était temps.

A tout cela, s'est venu s'ajouter le fameux contrat de gestion avec l'Etat. Drôle de contrat tout de même lorsqu'aucune marge de négociation n'est possible. Vous le savez maintenant, ce contrat cherche à contraindre l'évolution de nos dépenses de fonctionnement dans une bulle de 1,2 %, sous peine de pénalités, prélevées sur nos recettes fiscales de l'année suivante. Pour ne pas pénaliser les services publics, et handicaper le développement de notre commune, nous avons longuement hésité à signer ou pas ce contrat. Après réflexion, et fort du soutien des Ivryennes et des Ivryens, lors du Conseil municipal du 28 juin 2018, notre

majorité municipale a refusé de signer le contrat de gestion avec l'Etat, et c'est une bonne chose.

Le fait que le centre d'hébergement d'urgence des migrants n'ait pas été comptabilisé en vue de l'obtention d'une modulation de 0,15 % en notre faveur ajoute un surplus d'indignité à un mécanisme déjà très injuste. Mais cet acte symbolique fort du rejet de la contractualisation ne nous délivre pas pour autant des obligations contenues dans ce dispositif.

De fait, pour 2019, la limite imposée des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 141,5 millions d'euros. Si nous dépassons cette limite, l'Etat nous prélèvera 100 % de dépassement sur nos recettes fiscales de 2020, c'est ainsi.

Avant d'aller plus loin dans mon exposé, je tiens tout de même à vous l'affirmer ici, de façon un peu solennelle, au nom de l'ensemble de notre majorité municipale : si les besoins de notre commune le justifient, nous dépasserons sûrement cette limite. Nous le ferons et nous combattons par tous les moyens possibles et à notre disposition toute forme de sanctions que souhaiteraient nous imposer le gouvernement et les préfets.

C'est dans ce contexte pour le moins difficile que nous construisons un budget qui réponde aux justes aspirations des Ivryennes et des Ivryens, ainsi qu'ils souhaitent mettre en place des politiques publiques pour lesquelles nous avons été élus.

Pour ce dernier budget du mandat, notre ambition est donc la même. A l'heure où des responsables politiques, aussi bien locaux que nationaux, rognent leur parole et leurs engagements pour aller à la soupe, comme on dit trivialement, nous restons loyaux à nos valeurs, à notre programme et à l'engagement que nous avons pris devant les Ivryennes et les Ivryens, dans le cadre des Assises de la ville notamment, lors de la dernière séquence de démocratie que nous avons lancée.

Quand on est élu à Ivry, chaque budget est de fait un budget double, un budget d'engagement, un budget qui favorise l'équité, la justice sociale et l'émancipation de chacun, un budget qui permet et encourage la transition écologique de notre territoire, un budget, enfin, qui permet de préparer le futur de notre ville.

Pour le coup, et sans faire offense à mes camarades communistes, il n'y a rien de révolutionnaire dans ces nouvelles priorités que nous affichons cette année. Elles s'inscrivent plutôt dans la continuité de nos précédents budgets. Nous souhaitons ainsi continuer à favoriser la transition écologique d'Ivry, je l'ai dit, de garantir le droit à la ville pour toutes et tous, nouveaux ou anciens Ivryens, de préserver un service public de proximité et de grande qualité.

Comme chaque année, notre première mission consiste à conserver notre capacité à dégager un autofinancement suffisant afin de maintenir des programmes d'investissement aussi ambitieux que supportables pour nos finances. Cette année, notre programmation pluriannuelle d'investissement s'établira à hauteur de 29 millions d'euros. Et pour 2019, la cible d'épargne à dégager pour pouvoir financer ces investissements est fixée à 2 millions d'euros. Cette somme doit nous permettre de lever un niveau d'emprunt estimé à 15 millions d'euros. Sans un niveau d'auto financement minimum et suffisant, nous risquons également de dégrader notre signature auprès des institutions financières. C'est donc un enjeu majeur. Et afin d'assumer pleinement nos ambitions, tout en tenant compte des contraintes institutionnelles et financières que j'ai déjà évoquées dans mon propos, nous avons adopté, depuis plusieurs

années, un mode de gestion des dépenses publiques locales, extrêmement rigoureux, lié à une maîtrise accrue de l'évolution des dépenses de fonctionnement notamment.

Qu'il n'y ait aucun malentendu. Il ne s'agit pas de faire des efforts pour le plaisir de faire des efforts ou de se donner une image de bon manager pour complaire à l'imagerie néolibérale, très en vogue, chez nos amis les marcheurs. Rien n'est plus éloigné de notre réalité quotidienne.

A Ivry la réalité, c'est un service public de proximité d'excellence. A Ivry, la réalité, c'est une politique du quotient familial extrêmement avantageuse pour les familles. A Ivry, la réalité, c'est l'existence et le développement d'équipements publics de qualité, utiles quotidiennement à tous les Ivryennes et les Ivryens. A Ivry, la réalité, c'est le dynamisme d'une population - nous avons dépassé dernièrement la barre des 61 000 habitants - qu'il faut accompagner et encourager par la mise en œuvre des infrastructures adéquates.

Mais tout cela ne va pas de soi, et surtout dans le climat idéologique actuel. C'est en gardant l'ensemble de ces éléments à l'esprit que nous entendons produire des efforts de gestion qui font sens.

Comme chaque année, notre dotation globale de fonctionnement sera une nouvelle fois amputée, avec une baisse de près de 400 000 euros par rapport à 2018. Elle s'établira cette année à 3 millions d'euros, quand en 2014 elle s'établissait à 12,5 millions d'euros.

Pour rappel, la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait être limitée, je vous l'ai dit, à cause de la contractualisation, à 1,2 %. Par cette mesure, l'Etat souhaite nous obliger à comprimer la croissance de nos dépenses de fonctionnement, de façon totalement arbitraire, et ce, au mépris de la croissance naturelle de nos besoins. Avec une ville qui croît, ce sont des besoins de services publics qui croissent.

Si nous refusons et combattons cette logique, nous essayons tout de même de maintenir des dépenses de fonctionnement dans cette limite, alors qu'il nous faudra dans le même temps intégrer l'inflation qui devrait s'établir à 1,7 % en 2019. Nous devons intégrer l'évolution des prix des fluides : électricité, contrats divers et des services de la ville. Nous devons intégrer l'augmentation des contingents et participations, telles que la contribution de la ville aux divers syndicats intercommunaux. Je pense notamment à notre syndicat intercommunal pour la restauration collective, le SIRESCO, présidé depuis peu par notre collègue Jacqueline Spiro, et qui verra une augmentation de ses tarifs et des prestations pour la ville de 100 000 euros, pour la seule année 2019. Et ce alors que d'autres augmentations sont d'ores et déjà programmées à un niveau d'à peu près 3 % pour 2019.

Nous devons également intégrer certaines mesures réglementaires décidées par l'Etat, telles que le dédoublement des classes de CP-CE1 ; nous devons intégrer en année pleine de nouveaux équipements, tels que la crèche Maria Merian ; et nous devons intégrer, en ce qui concerne les dépenses de personnel, le glissement vieillesse technicité.

De fait, pour passer le cap de 2019, nous proposerons de nouvelles économies sur les dépenses de services à hauteur de 3 %. Pour autant, nous souhaitons préserver certains pans de notre service public. Ainsi, à l'heure où le gouvernement a décidé de s'en prendre ouvertement aux retraités - il y a la hausse de la CSG, il y a le gel des pensions notamment -, nous avons plus que jamais besoin d'un service des retraités capable de remplir ses missions de lien social et de prise en charge de nos aînés dans des conditions optimales.

Opérer des coupes budgétaires n'est pas un choix, mais une nécessité. Si nous voulons équilibrer un budget conservant l'essentiel de nos politiques publiques. Le service public étant particulièrement développé dans notre ville, les dépenses de personnels y pèsent donc plus qu'ailleurs. Ce n'est pas pour nous un fardeau, mais plutôt une richesse qui traduit notre volonté en la matière.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais nos agents communaux ne doivent pas servir de variable d'ajustement face aux difficultés que nous rencontrons. Si notre gestion des ressources humaines est rigoureuse, c'est pour mieux accompagner le service public, pas pour le réduire de façon dogmatique.

Aussi, pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement en matière de ressources humaines s'élèveront à 81,4 millions d'euros, contre 81 millions d'euros au BP 2018. Elles intègrent plusieurs augmentations : 600 000 euros de mesures gouvernementales, comme le parcours professionnel de carrières et de rémunération, ainsi qu'une hausse des cotisations patronales, 400 000 euros pour assurer le fonctionnement des nouveaux équipements, comme la crèche Maria Merian, citée un peu plus haut, en année pleine, ou l'expansion de l'école Makarenko, 200 000 euros pour le glissement vieillesse technicité, 400 000 euros pour le RIFSEEP qui est un nouveau régime indemnitaire et 34 000 euros pour les chèques déjeuner du personnel.

Il convient de noter que ce prévisionnel n'intègre aucune création de poste, ce qui génère une situation de plus en plus exigeante pour nos services, dont nous ne pouvons que saluer l'engagement et le professionnalisme.

Si nous équilibrons globalement le budget grâce à nos mesures de gestion, ces efforts déjà conséquents ne suffisent, hélas, pas à dégager l'épargne nécessaire au financement de l'ensemble de nos investissements. Il nous faut trouver d'autres recettes pour cela. Pour ce faire, nous avons décidé de procéder à des cessions immobilières ciblées afin de dégager les marges nécessaires.

Bien sûr, se séparer d'une partie de notre patrimoine immobilier n'est jamais une solution satisfaisante d'un point de vue intellectuel. Chacun, et chacune, autour de cette table en est bien conscient. Ce patrimoine commun, héritage de notre passé, n'est pas extensible, et la vente des biens immobiliers ne saurait constituer une démarche pérenne. En revanche, des opérations ponctuelles pour nous aider à passer le cap budgétaire de l'année 2019 sont envisageables.

J'évoquerai deux cessions possibles dès cette année : la vente du 30 rue Descartes, la fameuse maison d'hôtes, qui avait déjà été annoncée par Monsieur le Maire l'an passé, qui pourrait rapporter à la ville 1,1 million d'euros. Le 2 rue Lucien Selva, le petit parking situé en face de la piscine d'Ivry, cédé dans le cadre d'une opération de construction pourrait rapporter 350 000 euros à la commune.

Comme cela a été annoncé dans le cadre des réunions publiques sur le budget, nous souhaitons également céder le Bréau à l'horizon 2020, pour un montant prévisionnel de 1,4 million d'euros, et éventuellement le marché couvert Henri-Barbusse, estimé à 96 000 euros.

Ces cessions ne sont pas opérées à l'aveuglette car vendre pour vendre ne fait que nous appauvrir. Nos choix s'appuient sur une analyse précise de la situation pour chacun de ces biens et répondent à un cahier des charges serré : à quel usage répondent-ils ? Des travaux importants sont-ils nécessaires pour en assurer la pérennité ? Sont-ils l'avenir de nos services

publics locaux ? Bref, ces mesures de gestion, si elles ne satisfont personne dans notre assemblée, du moins je l'espère, ont un sens, un sens politique et un sens commun, en tous les cas en ce qui nous concerne.

Au regard de l'environnement extrêmement hostile que je vous ai décrit plus haut, l'ensemble de ces décisions doit nous permettre de conduire les politiques contenues dans notre programme municipal « Ivry au cœur » et de répondre aux exigences venues des Assises de la ville en décembre 2017. Je pense notamment au tissu associatif de notre ville.

Notre ville est historiquement marquée par la vivacité du mouvement associatif, lui aussi acteur d'une démocratie de proximité. Les acteurs associatifs participent de façon indéniable à améliorer la vie de toutes et tous, en portant des valeurs de coopération, de citoyenneté, de solidarité, d'émancipation, de culture et de solidarité. Néanmoins, et à l'image des crédits alloués à nos services municipaux, l'enveloppe dédiée aux subventions des associations fera vraisemblablement l'objet d'une diminution, dont nous étudions encore à cette heure le niveau, comme l'a rappelé ma collègue Bozena Wojciechowski tout à l'heure. Cette diminution ne devrait pas concerner les acteurs associatifs qui rentrent dans le champ de la solidarité - c'est un pan important et auquel nous tenons.

Pour autant, à l'heure de la marchandisation généralisée de notre société, notre soutien au monde associatif demeurera plutôt conséquent, et l'enveloppe se situera également un peu en dessous de 4 millions d'euros, ce qui reste un montant tout à fait considérable.

Notre ambition pour notre ville se traduit par le montant élevé des investissements que nous réalisons également chaque année. Ces investissements consolident le service public en assurant l'entretien et la pérennité du patrimoine bâti de la commune, et en préparant l'avenir via la construction de nouveaux équipements.

Malgré les difficultés qui s'accumulent d'année en année, nous maintenons nos engagements en la matière. Ainsi pour l'année 2019, nous avons l'ambition de présenter un programme pluriannuel des investissements de près de 29 millions d'euros. Cette dernière couvre le plus large champ possible de nos politiques publiques et nous pouvons citer quelques projets. Je vais en citer quelques-uns parce que je trouve que c'est extrêmement représentatif de la richesse du service public de qualité et des engagements multiples que nous trouvons dans certains domaines, et je pense que c'est important :

- la poursuite des opérations déjà lancées, notamment avec l'extension du centre municipal de santé, dont la mise en œuvre du projet de téléradiologie cette année, avec 3,2 millions d'euros au budget,*
- le soutien financier à l'Office public d'habitat, dont nous avons parlé tout à l'heure, avec 3 millions d'euros qui seront consacrés dans le cadre de la convention avec la CGLLS,*
- la participation au financement des équipements publics de la ZAC Ivry Confluences avec cette année un montant de 5 millions d'euros qui sera alloué,*
- le soutien financier aux travaux d'entretien et de réhabilitation des défauts des propriétés fragilisées et dégradées par le lancement d'un nouveau programme d'intérêt général, le fameux PIG pour 100 000 euros,*

- *les engagements pris auprès de bailleurs pour la réalisation des logements sociaux, pour 1,1 million d'euros,*
- *la poursuite des acquisitions foncières et des travaux au sein du centre Jeanne Hachette pour 1,4 million d'euros,*
- *la poursuite de la réfection des locaux au centre de vacances Les Mathes, 120 000 euros,*
- *les travaux de réfection de l'école Einstein, qui a connu à un sinistre important, pour 450 000 euros,*
- *la fin de l'opération de restructuration du groupe scolaire Makarenko de 300 000 euros,*
- *le lancement du plan propreté pour 250 000 euros,*
- *le lancement de la réfection de la rue Hoche pour 800 000 euros,*
- *l'aménagement de la salle du quartier Vérollot pour 150 000 euros,*
- *des moyens récurrents pour l'action du service public local, dont l'acquisition de vélos et de voitures électriques dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules pour 100 000 euros,*
- *la réfection du mur du cimetière, un aléa - il s'est effondré il y a quelques semaines, malheureusement - qui va coûter à la commune 200 000 euros cette année.*

Avec ces quelques exemples, vous pourrez mesurer, chers collègues, notre engagement et les priorités qui sont celles de notre majorité. Vous le savez, je l'ai dit tout à l'heure, afin de financer nos investissements, nos seules recettes ne peuvent couvrir l'ensemble de nos besoins. Nous devons mobiliser un emprunt dont le montant devrait s'élever cette année à 15 millions d'euros, ce qui aura mécaniquement des répercussions sur l'évolution de notre dette.

Au 31 décembre 2018, cette dernière s'établit à 113,4 millions d'euros. C'est en augmentation, mais c'est un ratio de désendettement qui demeure raisonnable, et nous n'aurons pas non plus ces taux d'intérêt. Les taux d'intérêt, s'ils sont encore avantageux, ne resteront pas éternellement bas, et nous devons être attentifs à cette situation.

Mais nous sommes en phase de dynamisme et en phase de développement, et cet endettement est calculé. Nous restons particulièrement attentifs à l'évolution de notre dette et nous entendons maîtriser complètement la trajectoire. La mise en perspective de ces données financières est d'autant plus importante que la raréfaction de nos ressources nous oblige à des choix souvent très difficiles, je vous l'ai dit, que nous souhaitons également préserver le pouvoir d'achat des Ivryennes et des Ivryens, qui est sérieusement rogné par les décisions de ce gouvernement. Que l'on songe simplement à la baisse des APL, au gel des pensions ou bien encore à la hausse de la CSG. Dans cette optique, la question de l'évolution de notre fiscalité revêt une importance de premier ordre.

Force est de constater actuellement que la fiscalité n'a pas bonne presse. La crise des « Gilets jaunes » est partie d'une augmentation de la fiscalité, mais elle reflète un malaise

beaucoup plus profond. Mais il faut se souvenir que l'impôt constitue l'outil le plus efficace de redistribution des richesses, des plus riches vers les plus pauvres, et que cela permet de financer l'ensemble des questions relatives à l'intérêt général, qu'il s'agisse d'améliorer notre environnement ou bien encore d'assurer la solidarité.

Pour autant, nous ne pouvons ignorer la précarité et l'inquiétude qui touche de nombreux Ivryennes et Ivryens - nous avons été interpellés avec Monsieur le Maire, dans les réunions avec le personnel sur ces questions liées à la fiscalité. De même, comment ne pas voir le piège électoraliste tendu par le gouvernement, à travers notamment la suppression de la taxe d'habitation ?

Dans le même temps, nous devons également anticiper les conséquences financières de la mise en œuvre prochaine de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est un sujet récurrent dans les interventions. Comme vous le savez, Ivry, à ce jour, ne dispose pas de TEOM ; or la gestion des déchets étant devenue une compétence territoriale, le T12 nous invite, dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité sur la question, à la mettre en place d'ici à 2021.

Aussi, en cohérence avec notre choix de l'an passé, pour amortir ces deux questions, la suppression de la taxe d'habitation, mais également anticiper la mise en place de la TEOM, nous avons décidé de ne pas relever les taux de fiscalité sur l'exercice budgétaire 2019.

Le mouvement que traverse notre pays depuis le 17 novembre dernier signe également l'exigence de nouveaux mécanismes favorisant l'horizontalité et le partage des modes de décision. Dans cette optique, nous sommes assez fiers, avec Bozena Wojciechowski, d'avoir défendu, dans ce budget, la création d'un budget participatif qui représente un moyen réel de renouer les liens distendus entre les politiques et les citoyens. En 2019, c'est une enveloppe correspondant à 1,2 % du budget communal d'investissement, soit 400 000 euros, qui sera ainsi dédié à ce nouvel instrument de démocratie participative. Nous en sommes particulièrement fiers, et j'espère que chacune et chacun s'investira dans cette démarche, afin que les Ivryennes et les Ivryens puissent y trouver pleinement leur place.

Mais ne nous y trompons pas, mes chers collègues, les collectivités territoriales traversent une vraie crise existentielle. Notre processus de construction budgétaire 2019 est le reflet de cette dernière. Coupe affectant la dotation globale de fonctionnement, suppression de la taxe d'habitation, contrats de gestion, à quoi s'ajoute la création de la métropole du Grand Paris pour de nombreuses communes franciliennes.

Dès lors, cette situation dicte en partie les conditions dans lesquelles nous devons élaborer chacun de nos processus budgétaires : plus de concertation, plus de rigueur, mais pas moins d'ambition. Malgré tout, nous ne renonçons en rien à nos aspirations et entendons rester fidèles aux politiques et aux actions pour lesquelles les Ivryennes et les Ivryens nous ont honorés de leur confiance.

Dans cette optique, nous avons l'ambition de soumettre, au mois d'avril prochain, un budget, à la fois responsable et ambitieux, un budget qui fait plus que résister, un budget qui montre qu'un autre modèle de gestion est possible en dehors de la jungle du marché.

Responsable par les efforts entrepris, afin d'approfondir la maîtrise de notre fonctionnement, cela se traduit par le non-relèvement de notre fiscalité directe, un effort sur les crédits de service et l'optimisation de nos organisations de travail au sein de l'administration communale. Ambitieux dans notre volonté d'accélérer la transition

environnementale de notre ville, de maintenir un droit à la ville pour toutes et tous, ainsi que de préserver un service public de proximité.

Le niveau important de nos investissements en 2019, près de 29 millions, en atteste et en fait la preuve. C'est cette double exigence qui doit présider à l'élaboration du budget 2019, budget dont nous pourrions être fiers, et qui permette, pour citer ma collègue Méhadée Bernard, qu'Ivry reste the place to be pour les Ivryennes et les Ivryens.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - Qui souhaite intervenir ?

Hors micro.

Mme BERNARD. - « J'attendais aussi un peu pour réagir, mais puisque vous m'y autorisez, Monsieur le Maire.

Nous débattons ce soir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires afin de développer l'état financier de la collectivité, dans le contexte que nous ne connaissons, mais également de déterminer en quoi cette gestion répond aux grands défis sociétaux, économiques et sociaux de notre temps.

Vous expliquez, cher Mehdy Belabbas, y répondre de façon optimale, vous comprendrez que nous ayons quelques divergences de points de vue sur ces différents aspects. Néanmoins, je vais essayer, comme pour le rapport sur le développement durable, à la fois de présenter les attentes qui sont les nôtres, en vue du débat budgétaire du mois d'avril, les critiques que nous pouvons émettre au premier abord, et également les points positifs.

Parmi les ambitions évoquées, je voudrais en retenir quelques-unes. Dans un premier temps, et sans m'étendre, la transition énergétique, nous en avons longuement débattu tout à l'heure. J'ai insisté sur le fait que la part que cette ambition représentait dans le budget communal était insuffisante, ou en tout cas pas à la hauteur des enjeux. Vous me répondrez aisément que cela fait partie maintenant du budget intercommunal entre autres, pour une part des questions relatives à la transition énergétique. Ce n'est pas inintéressant, en vue du débat du mois d'avril et de la présentation du budget, que nous ayons justement une visibilité plus grande sur les investissements relatifs à ces questions-là dans le budget intercommunal et les transports que cela représente. C'est vrai que 100 000 euros pour les nouveaux programmes, c'est trop faible au vu des enjeux, au vu de la situation, au vu du bon nombre de biens concernés à Ivry et au vu du constat que la situation se dégrade.

Concernant la lutte contre les inégalités, nous ne pouvons pas faire abstraction de votre choix politique fort de soutenir l'accès aux activités périscolaires, à travers la politique de quotient familial, même si les tarifs ne cessent d'augmenter. Je souhaitais également mettre l'accent sur le renforcement du montant affecté au CCAS ou encore le déploiement des Maisons de quartier, dont les bilans sont présentés en points non soumis au débat et qui démontrent l'intérêt de ces structures dans les quartiers pour accompagner la parentalité, la réussite des enfants, etc.

Je voudrais aussi souligner, même si c'est encore très insuffisant, le développement des places en crèche. Sur ces questions sociales, ce n'est pas exigé par la loi au même titre que le développement durable ou l'égalité hommes femmes, mais il serait intéressant que nous ayons

chaque année, une sorte de rapport, une grille de lecture qui nous permette de mesurer l'impact de ces politiques sur la résorption de la précarité, à l'image de ce qui peut être fait, par exemple dans les quartiers politiques de la ville.

Il y a néanmoins deux questions qui me paraissent encore insuffisamment prises en compte : l'accès à un logement décent qui est le premier facteur d'inégalités. Ce volet me paraît encore inférieur aux besoins, tant en ce qui concerne la lutte contre la précarité énergétique que la réponse aux besoins en termes de logements sociaux. Je ne parle pas seulement des investissements dans la construction de nouveaux logements, mais également sur le redéploiement de logements pour mieux répondre aux administrés.

L'autre sujet sur lequel je souhaite attirer votre attention est celui de la santé. Là encore, une ambition en investissement avec l'extension d'un centre municipal de santé, mais à nos yeux, l'absence d'une véritable action pour favoriser l'implantation de médecins de ville qui sont de moins en moins nombreux, avec un impact de la désertification médicale qui pèse sur les urgences.

Le troisième défi sur lequel je souhaitais insister est celui de l'émancipation. Ivry a un patrimoine scolaire, sportif, culturel très important ; un foisonnement d'initiatives et d'acteurs, tant associatifs qu'institutionnels. Il nous semble urgent qu'il y ait une véritable coordination des moyens et des actions conduites qui permettent le développement, la réussite de tous, des plus jeunes, mais pas seulement. Finalement, une vision globale permettrait de remonter les dépenses dans les domaines les moins bien lotis et une vision d'avenir. On pourrait parler du domaine associatif, du domaine culturel, du domaine sportif, de la difficulté à développer des équipements à la vitesse du développement de la population, nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce point, ou tout simplement des choix d'investissement qui sont faits et qui nous paraissent surprenants.

Quelques exemples : investir dans des vidéoprojecteurs simples, non interactifs dans les écoles me paraît être une aberration. L'approche principalement équipementière en matière culturelle ne me paraît pas valoriser suffisamment les associatifs.

Pour que le budget présenté d'ici le mois d'avril reste, malgré le contexte, je n'y reviens pas, équilibré et performant, il est impérieux que soient poursuivis les efforts d'économie sur les frais de gestion, des organisations et toutes les dépenses évitables.

Vous mettez souvent l'accent sur les manques à gagner, c'est légitime, mais trompeur. Les recettes et les dépenses de la commune progressent. Elles sont certes contenues, sans doute en deçà de (inaudible 2 :32 :15), mais elles progressent. Notre préoccupation à nous, élus de l'opposition, c'est de savoir si ces dépenses, contenues ou non, à la hauteur de vos espérances ou non, sont correctement employées. Il en va de votre responsabilité de rendre compte de ce que vous faites de l'argent public, de l'argent qui vous est confié pour administrer cette commune. Qu'en est-il ?

Vous mettez en évidence votre choix de conserver le périmètre de service public, pourtant vous n'avez pas hésité à amputer ce budget des séjours de printemps pour les enfants, et de réduire les crédits destinés aux élèves, ou encore le budget aux associations. Quelques centaines de milliers d'euros bien symboliques, dans un budget global de 150 millions d'euros, mais totalement évitables.

De plus en plus de Français, alors qu'ils reconnaissent la qualité des prestations des services publics locaux, craignent que ceux-ci ne puissent maintenir leur niveau et remplir leurs nouvelles missions. Vous en pensez sans doute autant, mais selon, nous chercher à les convaincre constamment que cette détérioration est inévitable n'est pas de l'intérêt des services publics à long terme. Nous n'approuvons pas cette logique. C'est l'image des fonctionnaires et des élus qui se dégrade et que nous contribuons à dégrader.

Vous valorisez par ailleurs le travail conduit par l'administration pour se réorganiser et faire des économies d'échelle et d'optimisation de leur fonctionnement. Je ne mets pas en doute l'effort consenti. Mais pourquoi n'en a-t-on pas la moindre évaluation ? C'est regrettable.

Nous pouvons souligner deux points positifs dans les débats de ce soir, en particulier la stabilisation de la fiscalité, d'une part, pour la deuxième année consécutive, et la mise en place d'un budget participatif, budget annoncé dès le début de ce mandat, mais qui arrive la dernière année de ce mandat. Mehdi Belabbas appelle cela « aller à la soupe ». 400 000 euros c'est faible, mais c'est un bon début, davantage une expérimentation qu'une véritable orientation politique, mais il peut permettre de faire sortir des projets concrets issus des aspirations des Ivryens, donc c'est positif.

Nous pouvons noter un gros manque, cependant, dans les projections qui sont présentées ce soir, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas évoqué l'insertion de la scolarité obligatoire dès trois ans, et son pendant, à savoir l'obligation faite aux communes de financer dorénavant les écoles maternelles privées dès 3 ans. Cette information aurait une incidence directe sur la préparation budgétaire de notre commune.

Pour le reste, c'est surtout la continuité : l'emprunt augmente, l'épargne brute baisse, vous procédez à des cessions pour poursuivre l'effort d'investissement, ainsi qu'une recherche constante de financements nouveaux. Il y a donc une recherche d'optimisation des recettes, qui est bienvenue, et une vigilance à conserver sur le niveau de l'endettement de la commune.

Je formulerai avant de conclure une demande, que j'ai déjà esquissée en introduction : que nous ayons une plus grande lisibilité dans le budget pour un certain nombre d'aspects, je pense en particulier au transfert de compétences, que nous puissions mettre en évidence les charges qui sont transférées par compétences et en termes de charges de personnel, et leurs pendants dans la réduction des lignes budgétaires.

J'aimerais également remettre en avant l'utilité de nous fournir le détail des dépenses de fonctionnement/dépenses de personnel par direction, comme c'était le cas il y a deux ans. (inaudible 2.36.12)

Est-ce qu'il serait possible de nous redonner le bilan d'activité qui nous permet d'évaluer le prix des opérations et pas seulement des coûts par imputation budgétaire ?

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'il nous serait précieux de pouvoir disposer de davantage de temps pour étudier ce style de dossier. Cinq jours quand on a une vie professionnelle et familiale, c'est très court, trop court pour faire un véritable travail d'examen. Après, qui ne tente rien n'a rien, vous avez déjà assumé dans cette enceinte de ne pas vouloir donner suite à cette demande, je la réitère volontairement comme pour le budget participatif. Nous voulons nous satisfaire d'avoir une réelle évolution en matière de droits des conseillers municipaux et de l'opposition dans la préparation de ces budgets.

Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *Merci. Après Sandrine Bernard ? Atef Rhouma.*

M. RHOUMA. - *« Merci, Monsieur le Maire.*

Mesdames, Messieurs, chers collègues, rebonsoir,

Tout d'abord je tiens à remercier mon ami Mehdy Belabbas et les services pour la qualité de la présentation et des documents qui nous ont été remis et notamment pour leur qualité pédagogique. Il y a une chose totalement vraie, que nous répète chaque année l'opposition, il faut le dire, c'est que chaque année, il est vrai que nous répétons à peu près la même chose. J'aurais presque pu reprendre mon intervention de l'an dernier pour évoquer nos satisfactions et nos craintes quant aux orientations proposées, et développer une longue litanie de reproches aux politiques gouvernementales qui nous imposent une construction budgétaire dans un contexte extrêmement contraint.

C'est que la situation, il faut le dire, ne change pas vraiment : même discours, donc une situation toujours aussi dégradée. Nos marges de manœuvre pour agir sont réellement limitées. La litanie est donc nécessaire, comme il est nécessaire de rappeler l'ampleur de la longue liste des inégalités femmes hommes chaque année, de la dire et la redire, autant que cela est nécessaire, pour une réelle prise de conscience et pour atteindre l'égalité.

Quelle différence au final entre les choix politiques du gouvernement macroniste et ceux du gouvernement socialiste précédent ? Grosso modo, la logique est à peu près la même. Comme chaque année, le gouvernement nous lance le même défi de réduction de nos dépenses de fonctionnement, il nous réduit nos capacités d'action et d'investissement, nous impose au final des choix que nous aurions aimé ne pas avoir à faire : réduire la dette de l'État, réduire les dépenses publiques et au final appauvrir ce secteur pour laisser la part belle au privé. Tel est le seul objectif de ces gouvernements successifs.

C'est donc bien à cette réalité que nous sommes confrontés. Il faut le dire, les collectivités se sentent un peu laissées tomber, non sans résistance, non sans avoir obtenu quelques reculs de la part des gouvernements, mais en dernier ressort c'est bien toujours l'État qui décide faute d'une mobilisation plus forte des habitants et des élus.

Comme l'an dernier, donc, nous regrettons qu'encore une fois, des efforts supplémentaires soient demandés aux services afin de réduire leurs dépenses, et qu'une forte limitation de nos dépenses de personnel aboutisse à un nombre important de postes vacants, alors que la situation est déjà tendue dans certains services et alors que notre ville a besoin de développer davantage ces services pour accompagner l'accroissement de la population et répondre aux besoins nouveaux grandissants des habitants.

Nous regrettons de ne pouvoir recourir davantage à l'emprunt pour financer les investissements dont les habitants ont besoin, et de devoir céder une partie de notre patrimoine. Nous regrettons de voir qu'une fois de plus, les tarifs de la restauration et les activités soumises au quotient familial sont proposés en augmentation, même modérément, alors que dans le même temps la réévaluation des taux de fiscalité locale est rendue quasiment impossible par le gouvernement, sauf augmenter le ras-le-bol fiscal de nombreux habitants.

Nous regrettons la diminution prévue, cette année encore, de l'enveloppe dédiée aux associations, et nous suggérons d'ailleurs plutôt d'examiner davantage le travail d'intérêt public qu'elles fournissent, et de réduire de manière importante les subventions aux associations qui disposent d'un matelas d'économies conséquentes, pas toujours justifiées, ainsi qu'à celles qui, depuis un certain temps, ne respectent pas, sans raison valable, la convention qu'elles ont signée avec la ville, et se refusent à respecter leurs engagements. D'un autre côté, les subventions de certaines associations doivent au contraire être revues à la hausse, je pense, en particulier, à l'Olympique club d'Ivry qui mériteraient qu'on les soutienne avec une subvention conséquente pour leur permettre de porter leurs ambitions et atteindre leurs objectifs.

Bref, il faut faire des choix, mais chaque choix que nous faisons est insatisfaisant dans ce contexte. Nous tentons juste de résister comme nous pouvons et d'éviter le pire. Mais jusqu'à quand cette situation sera-t-elle tenable ? Jusqu'à quand parviendra-t-on à préserver la qualité de nos services publics et l'ensemble de nos services ? Ce sont bien les mêmes questions que nous posons chaque année. Il est évident que le système des coups de rabot généralisés sur les crédits des services ne pourra se répéter indéfiniment, année après année, sans que nous en subissions les conséquences.

Il nous semble essentiel pour les années à venir de travailler à mieux évaluer les besoins de la population et d'éclairer davantage nos choix à partir de diagnostics qui nous permettent de mieux appréhender les secteurs dans lesquels nous devons investir davantage, et les secteurs sur lesquels nous avons bien avancé.

Les premiers pas du budget participatif cette année doivent nous amener aussi à partager davantage notre pouvoir de décision avec les habitants.

Enfin si les marges de manœuvre sont de plus en plus limitées, il devient important d'accélérer la réorganisation de nos services techniques et administratifs pour réaliser des économies, tout en veillant à garantir, voire à améliorer, les conditions de travail des agents et d'accueil du public. Il est essentiel à ce niveau de miser sur les investissements d'avenir.

À ce sujet, notons que malgré ces choix contraints, notre budget permet de maintenir l'essentiel et prévoit même cette année encore un programme d'investissement conséquent estimé à 29 millions d'euros, sans recourir de manière excessive à l'emprunt. Cette somme importante permettra cette année d'accompagner le développement du territoire et d'entretenir le patrimoine communal.

Je voudrais pour finir faire un petit focus sur un élément de satisfaction, je l'espère. Comme vous le savez, l'ouverture d'un multi accueil de 40 berceaux initialement prévu à Ledru-Rollin ne peut se concrétiser pour des raisons financières. Parallèlement, le Secours catholique nous a interpellés sur la capacité à maintenir en activité la crèche Bab'Ivry, ouverte récemment rue Gabriel Péri. Nos discussions avec le Secours catholique, je l'espère, aboutiront à un accord pour que la municipalité récupère la gestion de cette crèche.

Cette crèche, qui a coûté 2 millions d'euros au Secours catholique, entraînerait une perte sèche, s'ils ferment, de 2 millions d'euros et le remboursement de 800 000 d'euros à la CAF de la part du Secours catholique. À cela, il faut ajouter les frais de remise en état du plafond. Alors que si nous trouvons un accord, nous pourrions récupérer la gestion d'une structure neuve avec l'ensemble du mobilier pour lequel aucun investissement municipal supplémentaire

n'est nécessaire, et épargner le Secours catholique des remboursements qui seront moins pléthoriques pour eux. Ainsi, le mode de garde est préservé pour les familles en bénéficiant, et on pourrait créer, si les moyens nous le permettent, 40 berceaux en centre-ville dans un quartier qui ne bénéficie plus d'offre de mode de garde depuis la fermeture de la crèche Gagarine. Il nous reste à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir auprès de la CAF les financements qui accompagnent la création de ces 40 berceaux. Quoi qu'il en soit c'est une très bonne nouvelle pour les familles du centre-ville, et je voulais le partager ce soir si on aboutit à la reprise de cette structure.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - Merci, Atef Rhouma. Sabrina Sebaihi.

Mme SEBAIHI. - « Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tenais à remercier Mehdy Belabbas pour sa présentation et les services pour la qualité du rapport qui nous a été fourni, car les années passent et les difficultés persistent.

En ce qui concerne le budget 2019, malheureusement, celui-ci ne déroge pas à la règle, avec une nouvelle construction marquée par des contraintes quasi inextricables.

En effet, ce qui affecte l'évolution de nos dépenses de fonctionnement constitue un réel frein au développement du service public pour lequel nous nous battons. Ajoutons à cela la quasi-suppression de la taxe d'habitation, ainsi que le transfert de compétences et les ressources financières qui vont avec, et nous voilà presque réduits à une simple instance d'enregistrement des décisions, tant technocratiques qu'anti-démocratiques venues du haut.

En conscience, nous ne pouvons accepter une telle vision eu égard au programme municipal sur lequel les Ivryennes et les Ivryens nous ont accordé leur confiance. D'où la nécessité, comme l'a présenté Mehdy Belabbas, de procéder à des choix douloureux, comme la baisse de 3 % des crédits alloués aux services ou bien encore la vente d'une partie de notre patrimoine immobilier.

Nous sommes bien conscients que faire nos choix ne peut constituer une solution durable, mais ces derniers s'avèrent aujourd'hui incontournables si nous voulons assurer la transition environnementale pour le futur de notre territoire tout en continuant à porter des politiques solidaires, sanitaires et culturelles dignes de notre héritage historique.

De même, nous saluons le gel du taux de notre fiscalité directe, à l'heure où de nombreuses Françaises et de nombreux Français estiment une meilleure prise en compte de la justice fiscale. Cette décision doit également nous aider à mieux appréhender la mise en place prochaine de la TEOM. A ce titre d'ailleurs, il nous faudra bien veiller à récupérer la part dédiée à cette compétence au sein du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), afin de ne pas payer deux fois. Cela représente tout de même une somme de près de 4,5 millions d'euros.

En outre, nous prenons acte, enfin, de la démarche relative à l'instauration d'un budget participatif à Ivry, même si un tel projet aurait dû être mis en œuvre bien plus tôt dans ce mandat. Tout instrument pouvant rendre la parole aux citoyennes et aux citoyens est naturellement le bienvenu. Nous espérons que ce budget participatif contribuera, à l'échelle qui est la nôtre, au rétablissement de la confiance dans nos institutions démocratiques. De fait, le caractère innovant et évolutif du budget participatif s'inscrit totalement dans la logique de la Sixième République défendue par les écologistes.

Un mot enfin sur notre endettement. Soyons vigilants sur son évolution afin de ne pas compromettre la capacité d'Ivry à investir sereinement dans les années à venir.

Ces remarques posées, les élus écologistes prennent acte de ce rapport d'orientations budgétaires. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - Merci, Sabrina Sebaihi.

Mme ZERNER. - « Je vais tout d'abord remercier Mehdy Belabbas pour sa présentation complète, claire et précise, et bien sûr les services pour le travail colossal de préparation de du budget.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires devrait être pour la majorité un moment fort et positif de la vie municipale, le moment où on s'apprête à décider en termes budgétaires, en termes de réalisations à venir, nos engagements municipaux sur l'année, à faire vivre notre politique, nos valeurs.

Au lieu de quoi, d'année en année, en enfilade, si j'ose dire, les gouvernements successifs ne s'arrêtent pas de s'acharner sur nos finances. Aujourd'hui, le but d'Emmanuel Macron et de son équipe est plus clair que jamais : point de politique publique, sociale, de progrès, de droit à la ville pour chacun, de transition écologique, de services publics de proximité. Non, tout ce qui l'intéresse, c'est de montrer à l'Europe des banques et de la finance qu'il sait baisser le taux d'endettement et concrètement en faire porter le poids aux communes, à nos concitoyens. (inaudible 2.48.30)

Et pendant que notre gouvernement se maintient dans une gabegie ostentatoire, aux frais de l'agriculture, nous voilà dans nos villes raboutant partout, encore et toujours, demandant chaque année aux agents communaux de nouveaux efforts pour arriver, on ne sait même plus comment, à ne pas couper dans nos politiques publiques, sociales, de progrès, de droit à la ville pour chacun, de transition écologique, de services publics de proximité. Je me répète, c'est important, parce que c'est cette politique publique qui nous porte.

Aujourd'hui, le pays est, n'est-ce pas, au bord des flammes, les choix et les orientations politiques de notre gouvernement ne cessent d'être une insulte à la population, « Gilets jaunes » ou violets, les « stylos rouges ». Quelle honte, Monsieur Macron, la position dans laquelle vous avez mis le pays !

N'allez pas dire que nous sommes irresponsables. Nous avons encaissé depuis le début du mandat les baisses budgétaires, nous avons travaillé à des économies d'échelle, à des réorganisations, qui au moyen terme commencent à porter leurs fruits pour une meilleure maîtrise des coûts. Non, nous ne courons pas comme des poulets sans tête dans l'affolement

général. Nos choix se font souvent douloureux, sont réfléchis, travaillés avec l'administration, qui est en première ligne dans cette bataille.

Nous pensons avant tout aux Ivryens, nous avons choisi de faire connaître la traditionnelle hausse de la taxe d'habitation, qui restait à Ivry bien plus limitée et régulière que dans de nombreuses autres communes. L'impôt, pourtant, on ne le répète jamais assez, est la base de notre économie et le consentement à un impôt juste est la base de la démocratie. Mais aujourd'hui que la disparition de la taxe d'habitation a été promise à plus de huit foyers sur dix, la maintenir sur le principe de la hausse des bases locales me paraît intenable pour les usagers.

A Ivry, nous restons droits dans nos bottes, et nous imaginons un budget juste, impliquant le personnel communal, la population. Dans la construction budgétaire, que chacun puisse se saisir des enjeux que nous partageons tous pour la commune pour porter ensemble, envers et contre tout, les politiques publiques, sociales, de progrès, de droit à la ville pour chacun, de transition écologique, de services publics de proximité. On est à Ivry, on résiste et on tient. On travaille aux alternatives. Ne comptez pas sur nous pour accompagner la marche forcée.

Je vous remercie »

M. BOUYSSOU. - Merci, Jeanne Zerner.

M. BELABBAS. - Hors micro.

Je vais apporter quelques éléments de réponse aux remarques.

Je vous remercie, chers collègues également, pour la qualité des échanges dans ce débat sur un sujet qui est majeur. Pardon de le dire, l'argent est le nerf de la guerre. C'est en ce qui concerne le budget communal le levier des politiques publiques, le levier de l'action et il est important d'en débattre de façon sérieuse, mesurée, sans procès d'intention et sans caricature.

Je remercie ma collègue de l'opposition Sandrine Bernard qui a essayé cette année de mesurer ses propos. Je remercie Sandrine d'avoir tenté.

M. BOUYSSOU. - Hors micro.

M. BELABBAS. - C'est sympa, ça nous change. C'est ça, la Saint-Valentin, c'est sympa.

M. BOUYSSOU. - Hors micro.

M. BELABBAS. - Sur les attentes, sur la transition énergétique, le débat d'orientation budgétaire ne permet pas de traduire globalement l'ensemble des efforts que nous portons pour la transition énergétique de notre territoire. Cela englobe une multitude d'actions que Stéphane a tenté de résumer, mais qui ne peut pas être ici dans le rapport sur RDD. Mais je donnerai un exemple : la rénovation thermique du bâtiment Cachin qui sera réalisée cette année grâce à une subvention de la Région notamment, de près de 1 million d'euros qui va nous permettre de réaliser des économies d'énergie importantes. On fait, à chaque fois qu'on intervient sur un bâtiment communal, de la rénovation thermique, même si on ne le définit pas comme tel, même si on n'en fait pas un objectif affiché en termes de publicité extérieure. Lorsqu'on lance la rénovation d'un bâtiment, comme le CNS - qui est un bâtiment qui date des années 50, avec des tuyauteries, un système de chauffage ancien, dépassé, des déperditions

de chaleur -, on fait de la rénovation thermique, on fait de la transition écologique de notre territoire.

Lorsqu'on rénove le parc automobile de la commune, je l'ai dit, pour une somme de 100 000 euros, on va faire des économies d'énergie. Lorsqu'on travaille sur le remplacement des candélabres sur les voiries publiques - comme à chaque fois qu'on change un candélabre, on met un candélabre avec des LED -, on fait de la transition énergétique. Je pourrais comme cela démultiplier les milliers de petites actions que nous portons au quotidien et qui ne sont pas suffisantes, pour aller au bout de l'effort de transition de notre territoire. Il faudrait en faire davantage.

On le fait : la suppression des imprimantes individuelles dans les bureaux, par exemple, au bénéfice de photocopieurs collectifs, pour pouvoir réduire aussi le nombre d'impressions. Tout cela est autant d'exemples que je pourrais citer, Sandrine Bernard, pour pouvoir aller dans la transition énergétique. Mais effectivement je partage ton impatience et ton ambition en la matière, et je t'invite à nous soutenir davantage sur ses efforts.

Sur notre politique du quotient familial, c'est effectivement la colonne vertébrale de l'action sociale à Ivry. Cela passe par le quotient familial, nous l'avons redit il y a encore quelque temps. C'est important. Nous avons relevé certains tarifs, parce que certaines prestations étaient à des tarifs qui étaient de nature, à mon sens, à dévaloriser quelque part le service public qu'elles portaient. Je trouve que ce n'est pas vain quand des tarifs n'ont pas bougé depuis cinq, six ans ou dix ans, de les revaloriser un peu, à la marge, dans le cadre d'un collectif de politique sociale avec Mehdi Mokrani et Méhadée Bernard, qui connaît bien cette instance pour y avoir siégé. On en discute collectivement, on évalue tarif par tarif, avec les conséquences, qu'on aille tirer les taux de quotient familial.

Ce n'est jamais satisfaisant pour nous d'augmenter les tarifs des prestations publiques, mais aujourd'hui encore, les repas à la cantine pour le plus bas quotient familial, c'est 45 centimes d'euros, quand le tarif le plus élevé c'est 5,50 euros. Le prix de revient d'un repas pour la collectivité, TTC, c'est quasiment 11 euros. Cela veut dire que pour la commune, la participation, c'est plus de 6 euros pour pouvoir financer, même pour les plus hauts revenus, les repas à la cantine. Je pense que nous sommes sur un outil puissant de redistribution, et que les hausses des tarifs que l'on a faites restent mesurées. Elles étaient nécessaires pour assurer quelques recettes au budget communal.

Un mot sur les efforts d'économie, et j'en dirai plus dans le vote du budget le 11 avril prochain, oui, je partage, Sandrine Bernard, une remarque que tu nous as faite, sur le fait est qu'il est difficile de mesurer les effets des réorganisations que l'on met en place. Parce que cela prend du temps et qu'on n'a pas assez de recul encore. Mais effectivement c'est une de mes préoccupations de pouvoir mesurer, si on regroupe des services, si ça rapporte suffisamment à la ville.

J'espère pouvoir apporter, non pas seulement à toi, mais à l'ensemble de la collectivité des résultats en la matière. Je l'ai fait l'année dernière lorsque l'on avait travaillé avec Stéphane dans le cadre du vote du budget. Si tu te souviens, on avait travaillé sur les économies d'énergie et j'avais apporté un certain nombre d'éléments chiffrés pour expliciter justement ce qu'avaient produit les investissements en termes d'économies d'énergie, ce que cela avait pu rapporter à la collectivité. On avait pu apporter quelques éléments comme cela. J'espère pouvoir le faire pour les réorganisations, mais on est encore en phase de réalisation.

Demain, on va regrouper les services techniques à lamant, on va fermer un certain nombre de sites, on n'y est pas encore de façon effective. On va regrouper les services administratifs au sein du centre Jeanne Hachette, on n'y est pas encore complètement, on est encore en phase de réflexion et de travaux. Mais c'est une démarche qui est nécessaire et j'espère que cela va porter ses fruits.

Je te remercie également d'avoir salué le travail qu'on a fait sur le budget participatif. C'était quelque chose qu'on a annoncé effectivement dès le début du mandat, mais qui n'était pas si simple que cela à réaliser, parce qu'on a eu d'autres priorités à gérer. Mais un mandat dure six ans, et c'est à l'aune de ces six ans qu'il faut juger du mandat des élus. Il ne s'agissait pas de faire les cent et quelques propositions qui sont dans le programme les deux premières années, ou la première année, mais on a étalé sur l'ensemble du mandat les actions qu'on devait porter. On a beaucoup travaillé sur la question avec ma collègue Bozena Wojciechowski. On a multiplié les concertations, on a été voir ailleurs comment cela se passait, on a été aux Journées nationales de budget participatif à Rennes. Bozena Wojciechowski s'y est rendu au mois de novembre pour faire des retours d'expérience. Cela prend du temps, c'est une démarche importante, on le fait dans la dernière ligne droite du mandat, c'est bien.

Ce n'est pas ça que je voulais dire quand je disais « aller à la soupe », Sandrine Bernard, si tu veux que je te réexplique ce que je voulais dire, parce que je vais le redire ici pour que ce soit très clair. Souvent, dans les périodes préélectorales, on a un certain nombre d'élus qui peuvent être amenés à changer d'obédience - on l'a vu avant les élections législatives, on l'a vu avant les élections présidentielles -, changer de crèmerie pour pouvoir se faire élire sur des listes en rognant leur valeur, leur identité, leurs engagements vis-à-vis de leur population. Ce n'est pas ce que l'on fait ici, on reste sur les mêmes valeurs, on reste sur les mêmes engagements. Notre majorité est toujours motivée et nous restons sur nos valeurs malgré les difficultés budgétaires qu'on rencontre. Et c'est en cela que cette explication de texte m'apparaît nécessaire.

La stabilisation de la fiscalité, c'est aussi un engagement important que l'on prend, je l'ai dit, je ne reviens pas dessus, mais ce n'est pas simple.

On attend pour l'insertion de la scolarité des trois ans, c'est une de mes inquiétudes effectivement, je te remercie d'en parler Sandrine Bernard. On attend ce que ce sera en 2020. On attendra les notifications précises du préfet en la matière pour les intégrer dans nos perspectives. Mais comme on avait l'information que c'était en 2020, je ne l'ai pas intégré au budget 2019, mais c'est bien une de nos préoccupations. On est en lien avec l'OGEC qu'on a rencontré en 2018 avec Méhadée Bernard, avec qui on a réussi à discuter et négocier une baisse de la contribution de la ville à l'enseignement privé, ce qui était plutôt une bonne chose, en accord avec eux, un discours de très bonne intelligence. On avisera, au moment de la mise en place de cette mesure, lors de nouvelles discussions avec eux pour que cela n'impacte pas de manière irresponsable le budget communal.

Un dernier mot pour répondre à l'ensemble des collègues sur la question liée à la transition énergétique et aux économies. Nous sommes en résistance et en même temps nous produisons de très importants efforts de gestion : des économies de dépenses du personnel, des économies de suite, des réorganisations que nous opérons. Les recettes qui nous font défaut sont des recettes qu'on prend de façon injuste aux collectivités.

Et pour autant, depuis quatre ou cinq ans, certes on a dû faire quelques choix difficiles, Sandrine Bernard évoquait la suspension des vacances de printemps. On ne se résout pas à cette suspension à long terme, et on espère que très prochainement on pourra remettre en place les vacances de printemps. On ne se résout pas à cette économie budgétaire, cela ne nous empêche pas d'investir de façon extrêmement importante : 29 millions d'euros qu'on investit sur Les Mathes, sur Héry-sur-Ugine, sur le petit Robespierre. On ne se résout pas à cette austérité et on continue à développer du service public avec des nouvelles crèches, avec le développement des maisons de quartier, avec le soutien à la culture. On ne se résout pas à cette austérité, et même si on baisse et on revoit de façon extrêmement marginale le budget des associations, on va continuer à débloquer une enveloppe qui est sans commune mesure avec ce qui se fait dans un très grand nombre de villes. On sera à 3,9 millions d'euros de subventions pour les associations. Il y a très peu de villes qui peuvent encore maintenir un tel niveau.

Alors oui, si nous faisons des efforts, il nous apparaît logique de dire à nos partenaires associatifs, de manière intelligente et raisonnée, en concertation avec eux, de participer et de contribuer quelque peu à cet effort. Je pense que ce n'est pas irresponsable que de faire cela, surtout qu'on le fait en parlant de la partie émergée de l'iceberg, la subvention financière. Mais le soutien de la ville au monde associatif, tu le sais bien, Sandrine Bernard, se traduit davantage par la mise à disposition de salles, en ce qui concerne les associations culturelles, etc., la mise à disposition des équipements sportifs en ce qui concerne l'USI.

Je rappelle qu'à Ivry, on est une des dernières villes à avoir cette politique. Les associations sportives de l'USI ne payent pas de location pour les installations sportives. Et même dans les villes, je le dis tranquillement, qui sont parfois dirigées par nos camarades communistes, on fait payer aux associations sportives la location des gymnases et des stades. A Ivry, on continue à ne pas le faire. Cela, c'est un soutien. Si on devait le traduire en numéraire pour les associations, cela se traduirait en centaines de milliers d'euros également. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer le petit effort qu'on va solliciter des associations, qui restent des partenaires extrêmement importants de la collectivité, et qu'on va continuer à porter, à encourager dans la prochaine période.

Voilà chers collègues, j'espère avoir répondu à vos questions et je reste évidemment disponible dans cette période. Je regrette que Monsieur Meunier ne se soit pas exprimé. J'attends votre intervention avec impatience.

Intervention hors micro.

Monsieur Meunier se réserve pour le budget.

M. BOUYSSOU. - Hors micro.

Tout le monde garde ses arguments pour le vote du budget le 11 avril prochain. On se réserve pour avoir encore quelque chose à se dire au mois d'avril. Je remarque au vue des différentes observations des uns et des autres désormais une maîtrise très collective des enjeux financiers. Je n'ai presque plus rien à dire, si ce n'est quelques questions. Je voudrais reboucler ce qu'a dit Sabrina Sebaihi dans son intervention. Effectivement, sur la TEOM, il faudra qu'on soit bien vigilant à ce que le FCCP le reprenne au fur et à mesure le plus possible pour ne pas mettre encore plus en difficulté nos finances.

Deuxième élément, on ne peut pas dire que les recettes communales augmentent. Les recettes fiscales augmentent dans une ville qui est en plein développement sur les bases de fiscalité qui se développent de manière tout à fait considérable, mais c'est la recette supplémentaire et son développement physique décennal (inaudible 3 :03 :40). Si l'on retranche à tout cela les 10 millions d'euros des prélèvements fiscaux par le précédent gouvernement qui ne rentrent plus dans nos caisses. Y compris en matière de communication, nous ne sommes pas très bons, car nous affichons ces chiffres de 10,4 millions, mais la réalité, l'année prochaine, sera de 25,4 millions et l'année d'après 32,4 millions. La réalité, c'est qu'on nous a enlevé des recettes liées à la DGF (dotation globale de fonctionnement). Et nous préparons un budget 2019 avec 3,5 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement de l'Etat. Je rappelle que cette dotation est historiquement liée au transfert de compétences des années 80 (inaudible de 3 :04 :40 à 3 :05 :00). Donc on se retrouve dans une situation extrêmement difficile. Je pense qu'il est légitime de confier la reconduction de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat ainsi que (inaudible 3 :05 :10). Le gouvernement actuel envisage - mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient - la compensation de 60 milliards de suppression de taxe d'habitation. On peut s'inquiéter d'une part de savoir où le Gouvernement va prendre ces 60 milliards. Il faudra bien qu'il réduise les dépenses ailleurs. Où ? Sans doute, dans les services publics nationaux, sans doute dans la Sécurité sociale, mais je suis très inquiet de ces perspectives.

Je suis très inquiet aussi si ces 60 milliards de subventions aux communes au titre de la suppression de la taxe d'habitation se voient devenir une variable d'ajustement (inaudible 3 :06 :00). Si cela s'ajoute aux 10 millions d'euros, on va se retrouver dans une situation particulièrement difficile. Je crois que c'est Renaud dans son intervention sur le développement durable qui disait que pour rattraper cela, il faudra gratter un peu plus que les petits fours, un peu plus que les artistes, un peu plus que les véhicules du garage municipal.

(inaudible de 3 :06 :30 à 3 :07 :30).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1.3/ PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2019.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

CULTURE**3) Dénomination de la place Allain LEPREST**

Rapporteur : Olivier BEAUBILLARD

M. BOUYSSOU. - *Comme ce soir, je fais un peu ce que je veux, je vais inverser avec l'accord du rapporteur les deux points qui nous restent à l'ordre du jour et je vais demander à Faycal de lancer le magnéto.*

Musique. Applaudissements.

M. BOUYSSOU. - *Olivier Beaubillard à toi.*

M. BEAUBILLARD. - *« En réalité, nous avons le 21 septembre 2017 décidé d'une allée Allain Leprest, parce que c'était à proximité de la place Jean Ferrat (projet Vilar). Aujourd'hui, le terrain en bordure de cette allée est en cours d'aménagement, par un gymnase, une école, une résidence étudiante. Il dégagera une place dans ces équipements. L'idée est - parce que cette place est en bordure de l'allée Allain Leprest - de donner à l'ensemble, la place et l'allée, le nom d'Allain Leprest. C'est une régularisation, c'est dans ce mouvement que l'on prend une décision ce soir. C'est cette idée d'honorer Allain Leprest dans cet environnement, à côté de la place Jean Ferrat, dans le nouveau quartier, près du terrain Jean Villars.*

Nous aurons donc dans les mois qui viennent à réceptionner et à inaugurer ces futurs équipements et bien sûr la place qui les distribuera. Quelques mots quand même, parce que cela fait très longtemps maintenant qu'Allain est parti, hélas, on le sait. Il avait 56 ans. C'est en 1985 qu'il a été présenté par Jean Ferrat à Ivry avec la complicité de Pierre Gosselin. Nous l'avons accueilli, lui, Sally, Mathieu et Fantine, avec sa femme et ses deux enfants. Et ils s'inscriront dans notre ville, autour de nous, très naturellement. Bien évidemment, artistiquement, Allain est rentré en compagnonnage très grand avec Piaf et Antoine Vitez. Il a fait beaucoup de concerts. On est tous, les uns et les autres ici, peut-être pas tous, mais nombreux, à avoir bénéficié de ses cours de chant, de ses spectacles. C'est dans la ville, c'est au Tremplin, c'est dans les hangars, c'est sous les chapiteaux du Festival de la chanson française, c'est des scènes éphémères dans les quartiers. C'est aussi en animant des ateliers d'écriture, notamment au Picardie, avec Nicole et Camille. C'est aussi dans un studio d'enregistrement qu'il enregistre Voce a mano avec Richard Galliano sous la direction de Pierre Barouh. C'est un disque. Il obtiendra le prix Charles-Cros.

Et permettez-moi aussi de dire qu'on le croisait souvent au détour d'une rue, et assez souvent discutant à une table de L'Huma le dimanche matin. C'est Allain qui a écrit des centaines de chansons, qui a édité une dizaine de disques, qui a écrit beaucoup de textes, de poèmes, une pièce. Je salue Patrick Piquet qui est là, qui a édité des pièces d'Allain et un dialogue avec sa fille Fantine, fort du point de vue de la relation d'un père avec sa fille. C'est de tout cela qu'on parlera quand on inaugurerà la place.

Dire aussi qu'il avait collaboré avec beaucoup d'artistes, énormément avec la scène française de la chanson, de la chanson française. Et on se rend compte que plus le temps passe, plus la scène française et les artistes français lui rendent hommage, parlent de lui comme d'un poète

très important. C'était un auteur, un grand poète, et plus le temps passe, plus il y a cette reconnaissance qui vient.

Juste finir avec une petite phrase, en réalité c'est Nicole du Picardie, qui m'a dit il y a quelques jours, au sujet de cette décision qu'on allait prendre ce soir, avec beaucoup d'émotion, qu'il nous « apprenait à aimer les gens », Allain, dans ses relations, avec ses chansons, avec sa très grande sensibilité.

Je vous remercie et je vous invite à voter la délibération. On ne prend pas beaucoup de risques à s'associer dans tous les cas à cet hommage et à ce projet de faire vivre Alain et son écriture, ses chansons, en nommant cette place Allain Leprest.

Je vous remercie. »

M. RHOUMA. - « *Merci.*

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais intervenir parce que j'ai connu Allain de par sa musique, mais j'ai aussi eu la chance et l'occasion de l'accompagner dans certains apéros, dans des conversations cohérentes au début et incohérentes à la fin. Donc, cela me fait un peu quelque chose et je salue cette initiative.

Allain Leprest, c'était un homme hors du commun, d'une grande sensibilité, un magicien des mots, amoureux de la chanson, dans un style proche de celui de Jacques Brel. Toujours avec émotion et conviction, il interprétait ses chansons et ses poèmes, pour le plus grand plaisir de son public. Philosophe et rebelle dans l'âme, ses textes qui donnent à réfléchir et interrogent le monde et la vie méritent d'être plus largement connus.

Normand d'origine, il tombe sous le charme de la ville d'Ivry qui le lui rendra bien. Il est sans doute l'artiste qui a le plus chanté son attachement, son amour pour la ville et ses habitants. Proche des gens, humaniste, apprécié de toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin et de découvrir son monde. Certains se rappellent encore des ateliers d'écriture, comme tu le disais, Olivier Beaubillard, qu'il animait avec les habitants et ses amis au Picardie. Les nombreuses soirées conviviales étaient par ailleurs organisées pour le plaisir de chanter et de partager.

D'autres se rappellent du regard de poète qu'il posait sur notre commune et ses habitants, lorsque chaque mois dans le journal municipal, il nous invitait à le suivre dans ses ballades où il racontait mille facettes de la vie quotidienne des Ivryens.

Avant que le cancer dont il était atteint ne l'emporte, Allain Leprest s'est donné la mort en 2011 en Ardèche, dans le petit village de son ami Jean Ferrat, et comme il l'avait souhaité, il repose au cimetière Monmousseau.

L'homme, son œuvre, la force des émotions qu'il nous fait partager méritent les hommages qui lui sont aujourd'hui rendus. C'est donc avec grand plaisir que nous soutenons cette délibération en remerciant Olivier Beaubillard de cette proposition. D'autant plus que cette place Allain Leprest sera à deux pas de celle de Jean Ferrat, dans leur quartier. C'est un honneur pour tous les Ivryens et un beau symbole pour les artistes d'Ivry et d'ailleurs.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - Hors micro.

M. BELABBAS. - Très rapidement, parce que l'essentiel a été dit, tant par Atef Rhouma que par Olivier Beaubillard sur l'attachement des Ivryens et des Ivryennes à Allain Leprest, qui est une des figures locales, un artiste reconnu localement, nationalement et internationalement. C'est pour nous, effectivement, un moment symbolique important de poursuivre cet hommage à l'œuvre qu'il a portée pour notre commune. On a tous des images pour ceux qui l'ont connu, des anecdotes à son sujet. On garde en mémoire son combat contre la maladie.

M. BOUYSSOU. - Très bien, je vous remercie les uns et les autres. Ce n'était pas possible de passer cette délibération dans les affaires, sans présentation orale et sans écouter un petit peu les choses. Vous l'avez vu, les uns et les autres, Allain, c'était un Ivryen, mais aussi il a vraiment imprimé sa marque et son talent dans cette ville. Donc c'est bien que l'on nomme cette place Allain Leprest. Comme l'a dit Olivier Beaubillard, à ceux qui trouveraient cela un peu bizarre que l'on passe une chanson au Conseil municipal, cela peut sembler un peu étrange, mais vous verrez qu'en réalité, dans pas si longtemps - je renvoie à ce que disait Olivier Beaubillard sur la scène de la chanson française contemporaine -, ils se réfèrent beaucoup au travail d'Allain Leprest. D'ailleurs, on entend son nom dans certaines chansons comme une référence. Il y a toute une jeune génération aujourd'hui qui fait référence à Allain Leprest. On verra dans quelques années, dans quelques décennies, qu'il a été bien plus qu'une conscience (inaudible 3 :21 :25) et nous serons fiers de l'avoir accueilli à Ivry.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Merci. Voilà, c'est fini. Merci à vous.

La délibération est approuvée.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

3/ DECIDE de dénommer « place Allain Leprest » la future place communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments situés sur l'allée Allain Leprest à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

LOGEMENT**2) Evolution du statut juridique de l'OPH d'Ivry-sur-Seine avec consultation des locataires**

Rapporteur : Ouarda KIROUANE

M. BOUYSSOU. - Je passe la parole à Ouarda Kirouane, pour le dernier point des présentations orales.

Mme KIROUANE. - « Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis bientôt un siècle, le logement fait partie intégrante du récit de notre ville et marque les grandes étapes de son développement.

Outil central d'une politique du logement et de l'habitat historiquement volontariste, l'office public de l'habitat en particulier fait partie du quotidien de nombreux Ivryens parfois depuis plusieurs générations. Durant l'entre-deux-guerres, notre commune est pionnière dans ce qu'on appelle encore « l'habitation à bon marché ». Le volontarisme en matière de construction permet à de nombreuses familles ivryennes de s'émanciper de la précarité des bidonvilles du siècle dernier. Les premières cités permettent aussi à de nombreuses autres de devenir ivryennes.

Après-guerre, et dans le même esprit, l'office participe de l'effort nécessaire pour faire face au boom démographique de notre région et d'Ivry en particulier. C'est le cas de la construction de la cité Hoche, Gagarine, qui deviennent emblématiques dans leurs quartiers respectifs, un lieu où ont vécu et vivent des milliers de familles ivryennes.

Au début des années 70, l'intervention publique refaçonne le centre-ville, dans un projet aussi ambitieux du point de vue de l'aménagement, de l'architecture, de la culture que du point de vue du projet social qu'il sous-entend.

40 ans plus tard, et sans prétendre en gommer les défauts et limites par ailleurs, notre centre-ville constitue une originalité et une spécificité de notre ville, et de ses habitants en particulier, et du logement social en général.

Aujourd'hui, notre office reste au diapason des transformations d'Ivry, qu'il accompagne dans ses ruptures, comme dans ses continuités. Il contribue ainsi à dessiner le nouveau visage d'Ivry-Port, en étant partie prenante de cette dynamique d'une ville qui se construit sur elle-même, avec les nouveaux ensembles (inaudible 3.23.47).

Mais en même temps, il agit dans la continuité de l'histoire de notre ville, et de son récit collectif, lorsqu'il porte le relogement de quelque 370 anciens locataires de Gagarine.

(J'en profite, puisque je suis les 370 anciens locataires de Gagarine, pour vous confirmer que l'on vient d'attribuer les derniers logements. On a encore quelques locataires qui vivent à Gagarine, mais on vient d'attribuer les derniers logements, qu'ils ont acceptés. Donc je pense, et je l'ai déjà dit ici, on peut se féliciter, mais je n'ai pas participé à cela dans le précédent mandat, mais je pense qu'il faut aussi remercier tout le travail qui a été fait, bien avant ce

mandat, et je réitère encore vraiment mes plus fortes félicitations aux agents de l'office qui ont vraiment fait, comme je l'ai déjà dit ici, un travail vraiment sur mesure. Je reprends.)

Ou lorsque l'office rénove un millier de logements, l'extension Truillot jusqu'à l'emblématique cité Thorez, on ne peut que se féliciter des travaux qui devraient débiter dans les prochains mois.

Face à un marché de l'immobilier francilien qui s'emballer depuis 10 ans, et pour lutter contre l'éviction des classes populaires et moyennes du cœur-centre de la métropole, l'office a pu globalement produire un effort de construction considérable ces dernières années. A l'échelle de ce mandat, ce sont 460 logements qui sont ou qui vont sortir de terre dans un contexte très défavorable.

Je me permets de le souligner ici, car ce volontarisme n'est pas partagé par toutes les villes, ni même par tous les bailleurs sociaux à la même échelle, malheureusement. La situation d'Ivry est d'autant plus remarquable que notre Office va sortir de son protocole, avec la caisse de garantie du logement locatif social, que l'on appelle plus communément la CGLLS pour les plus avertis, fin 2020, qui nous a renforcés sur le plan financier.

En bref, notre OPH est dynamique, tout en assurant une stabilité budgétaire tout à fait satisfaisante. Entendez-moi bien, il ne s'agit pas d'un simple satisfecit, à propos de la situation. Il ne s'agit pas de prétendre que notre action épuise la problématique du logement dans notre ville.

J'avais d'ailleurs pu vous faire part de ce sujet à l'occasion de notre dernière assemblée lorsque nous défendions la nécessité d'une intervention du législateur à propos de l'encadrement des loyers.

L'OPH, c'est aujourd'hui 6 400 logements, répartis dans une cinquantaine d'ensembles, à travers toute la ville. Certaines seront bientôt centenaires et nous y portons nos efforts de rénovation quand d'autres continuent de sortir de terre. Elles portent toutes, chacune à leur manière, une ambition, une politique commune, fil rouge qui fixe les différentes époques : faire vivre le droit à un logement digne pour toutes et tous, pour les Ivryennes et les Ivryens, pour celles et ceux qui souhaitent s'établir dans notre ville.

L'office n'incarne pas la queue de comète d'une histoire en noir et blanc, il n'est pas non plus un haut chef politique de la municipalité. Au contraire, c'est un outil dynamique, pertinent pour construire le futur de notre ville et de ses habitants. Mais il est bien plus que ça.

Ce parc de logements constitue un bien commun des habitants de notre ville, dans ces générations, projet après le projet, à travers les efforts consentis par le secteur public, et tout en premier lieu par notre municipalité, mais aussi grâce aux efforts de locataires, j'insiste, par le biais de leurs loyers.

Nous devrions donc, à l'aune de ce constat, être capables d'aborder sereinement l'avenir. Mais comme je l'évoquais un peu plus tôt, nous évoluons par ailleurs dans un contexte incertain, et assez peu propice au logement social, son action et ses valeurs. Après les lois Barre, Molle, Egalité, citoyenneté, NOTRe, la loi Elan entre en vigueur fin 2018, et est venue bouleverser le cadre dans lequel nous intervenons. Entre autres dispositions que nous avons combattues ces derniers mois, cette loi prévoit le regroupement autoritaire de tous les bailleurs sociaux de moins de 12 000 logements à l'échelle de l'intercommunalité.

En l'espèce, en ce qui nous concerne, il s'agit de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui compte 24 communes et près de 700 000 habitants. La gouvernance, comme les grandes orientations politiques liées à la gestion de l'office du point de vue de la construction, de la rénovation, de la fixation du montant du loyer, relèverait donc demain de l'échelon territorial.

Cette disposition à l'attention des bailleurs sociaux doit donc être mise dans la perspective de la réforme territoriale en cours depuis plusieurs années. Il est le pendant, dans le domaine du logement public, de l'éloignement des leviers d'action de l'échelon communal et des citoyens. Rappelons à ce titre que la compétence habitat relève aujourd'hui de l'échelon territorial. Echelon auquel est d'ores et déjà formellement rattaché notre office.

Rappelons aussi qu'à droit constant, en 2021, les EPT ne disposeront plus de ressources financières propres, mais d'un budget alloué par la métropole du Grand Paris, qui représente 7 millions d'habitants et 131 communes, dont Paris.

Sur le plan politique, un transfert de l'office à l'échelon territorial ne permettrait plus de garantir que sa gouvernance reflète les choix politiques locaux exprimés par les Ivryens et les Ivryennes, et quels qu'ils soient à l'avenir, d'ailleurs.

Sur le plan opérationnel, il est évident qu'une administration passée au crible de la logique de fusion et de regroupement à l'échelle territoriale, et sans porter aucun jugement de valeur quant au travail des personnels, l'éloignera des locataires ivryens, de leurs demandes, de leurs besoins, sans qu'une quelconque plus-value de la qualité du service rendu puisse être, dans le cadre de notre office en tout cas, établie par avance.

Face à cette situation, la question qui nous est posée est donc la suivante : comment le patrimoine de l'office, qui est un bien commun des habitants de notre ville, comment l'outil qu'il constitue historiquement au service d'une politique du droit au logement pour tous à Ivry peut-il rester entre les mains de ses habitants ?

Au regard des délais dans lesquels nous sommes pris, du fait de la loi Elan, le Conseil d'administration de l'office a autorisé son président, à la rentrée 2018, à explorer les pistes alternatives à cette obligation de regroupement, dans l'optique d'être en mesure de les soumettre ensuite aux élus, agents, et locataires de l'office.

A ce projet de recentralisation, d'éloignement des locataires et des citoyens, il existe bel et bien une alternative juridique. C'est le statut coopératif, sous la forme de société coopérative d'intérêt collectif, la SCIC. Ce statut, cette coopérative, permet non seulement de conserver et de développer les missions aujourd'hui remplies par l'office, à l'échelle d'Ivry, mais aussi une plus grande implication des locataires, des agents et des élus dans la gouvernance de cet outil commun.

Si ce changement de statut ne nous pousse pas au seuil des 12 000 logements, il permet toutefois d'y travailler dans une logique de partenariat avec d'autres bailleurs, et non pas de fusion. En tant qu'élue, en tant que vice-présidente de l'office, vous aurez deviné, chers collègues, que je ne suis pas neutre dans ce débat.

Mais au regard du propos que je viens de développer devant vous, du sens de la démarche que nous vous soumettons, au regard aussi des enjeux dont il est question, nous ne souhaitons pas non plus confisquer cette décision. Nous venons donc devant vous, ce soir, pour vous soumettre cette délibération nous autorisant à mener largement ce débat dans la ville, en

faire connaître les tenants et les aboutissants aux premiers concernés : les locataires et le personnel.

Pour le personnel, plusieurs assemblées générales ont d'ores et déjà eu lieu au sein de l'office pour échanger sur la situation. Nous souhaitons désormais passer un cap supplémentaire, à travers l'organisation d'un référendum impliquant le personnel, mais aussi tous les locataires actuels de l'office, début avril. Il aurait pour objet de leur demander de se prononcer sur cette nécessaire évolution. Afin d'éclairer le débat, nous proposerons aux locataires une réunion publique par quartier tout au long du mois de mars ; il y en aura six.

Chers collègues, référendum ou non, une chose est sûre : en 2021, notre office public de l'habitat, tel qu'il existe aujourd'hui, n'existera plus. La responsabilité collective que nous portons est donc celle de décider de ce qui le remplacera : un organisme à l'échelle territoriale ou bien une coopérative, et de la façon dont il servira demain les familles ivryennes.

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *Merci, Ouarda Kirouane. Qui souhaite parler sur ce point ?*

Mme BERNARD. - *« Re-bonsoir.*

La délibération que vous proposez concernant l'avenir de l'OPH représente un certain nombre d'interrogations. Je suis, au nom du groupe socialiste, toute disposée à vous croire, qu'il s'agit là de la meilleure solution possible dans le contexte réglementaire que nous connaissons pour l'OPH, pour ses locataires, pour ses salariés. Mais vous savez que je n'ai pas pour habitude de vous croire sur parole. Et donc il faudrait nous en dire un peu plus. Je regrette que dans cette délibération nous n'ayons pas les écrits qui vous ont conduits à considérer cette proposition comme préférable aux autres.

On sait que la question du rapprochement avec d'autres offices a été étudiée. La loi Elan fait évoluer les contraintes en obligeant un regroupement avec l'ensemble des organismes d'un territoire. Mais j'imagine qu'avant de nous proposer cette hypothèse, ce scénario, vous avez étudié la question plus en profondeur que ce qui nous est apporté dans la délibération ce soir.

En tout cas, j'ai un certain nombre de questions. Quel est le régime fiscal ? Quels seront les avantages économiques ? Quelle place auront les locataires ? Vous avez dit, Ouarda Kirouane, qu'ils auraient une plus grande participation : sous quelle forme ? Est-ce que c'est dans le Conseil d'administration ? Ou est-ce que c'est dans le parc ? au capital ? etc.

J'ai regardé quelle était la nature, le statut de cette forme de coopérative que vous nous proposez. Organisme à but social œuvrant dans le secteur marchand, défini comme une société coopérative, constitué sous forme de ESA ou SARL, à capital variable, dont l'objet est la production et la fourniture de biens et de services présentant un caractère d'utilité sociale.

Effectivement, cela répond aux objectifs de l'OPH. Cette forme a été conçue pour permettre de structurer des offres de services nécessitant, pour leur mise en œuvre et pour leur gestion, la conjonction de différents partenaires, mais quels seraient les partenaires qui seraient associés à cette structure ? Partenaires privés et publics : est-ce qu'il est envisagé d'envisager d'associer les partenaires privés, ou d'autres organismes, etc., peut-être en vue

d'atteindre les 12 000 logements ? Salariés et bénéficiaires doivent être largement associés à sa gestion : de quelle manière ? La ville peut y être associée, à certaines conditions, est-ce que vous avez évoqué ces différentes conditions ?

Je pense que vous avez des éléments plus précis sur ces différents points. Je l'ai déjà dit dans un autre cadre, il est contraire à l'esprit même de la libre détermination des élus en cette instance de nous faire nous prononcer sur un sujet de cette importance sans nous apporter les éléments qui nous permettent de le faire. Je trouve regrettable de nous proposer une délibération sans les éléments techniques qui nous éclaireraient pour prendre cette décision.

Vous évoquez comme argument l'éloignement que constituerait le regroupement à l'échelle du Kbis pour les Ivryens. L'absence de plus-value pour eux, comment l'avez-vous évaluée ? Vous évoquez l'utilité de rester entre les mains des habitants, je n'ai pas le sentiment que les habitants d'Ivry aient le sentiment d'avoir l'OPH entre leurs mains, mais c'est un peu une synecdoque, une figure de style.

Bref, j'aurais tendance à proposer qu'on s'abstienne, sauf si vous avancez des informations plus précises et plus convaincantes.

M. BOUYSSOU. - *Qui veut intervenir ?*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

MAPTAM, NOTRe, ALUR, ELAN, les lois et les réformes se succèdent à travers les différents gouvernements et leurs incidences deviennent de plus en plus visibles : l'accroissement des inégalités, l'éloignement des citoyens des centres de décision remettent en cause les services publics et le pouvoir de décision des collectivités locales ; marchandisation progressive des services publics pour toutes et tous.

Ce soir, c'est l'évolution du statut juridique de notre OPH qui nous inquiète, avec la demande faite par le gouvernement aux offices HLM de se regrouper au sein de superstructures.

Les fusions ou les mutualisations n'ont rien de mal en soi, nous le répétons depuis des années, si seulement celles-ci allaient réellement dans le sens de plus de démocratie, plus de transparence, plus de traitement égalitaire, plus de droit.

Et tant que les valeurs sociales du logement social et la réponse aux besoins sociaux des locataires priment avant toute chose. Malheureusement, nous savons que les objectifs du gouvernement ne sont pas ceux-là, et les inquiétudes sont donc particulièrement fondées.

La volonté de faire évoluer le statut des offices HLM ne vise en réalité qu'à renforcer la libéralisation et la privatisation de logement social, qu'à faire entrer davantage le logement social dans une logique de gestion commerciale avec toutes les conséquences que nous pouvons imaginer pour les locataires qui ne seront plus considérés que comme des clients.

Malheureusement, il faut bien le dire, les bailleurs sociaux sont pris, depuis bien longtemps déjà, dans des logiques de marchés et de rentabilité financière. Notre levier de résistance existait jusque-là pour maintenir le volet social de ces offices HLM publics, pour défendre malgré tout le droit au logement à toutes et tous, pour sauvegarder le loyer modéré et préserver une qualité du cadre de vie dans les cités. Mais le logement social en tant que

service public est encore davantage menacé, et le risque est grand de voir le contexte de crise du logement s'aggraver, notamment pour les plus modestes.

Dans ce contexte donc, toutes les alternatives qui nous permettraient de résister, même à minima, à cette tendance sont les bienvenues. Ainsi face à l'hypothèse d'une fusion des OPH dans le territoire de notre commune, qui nous inquiète à plus d'un titre, le conseil d'administration de l'OPH s'est prononcé pour une alternative qui semble plus intéressante au vu de nos orientations et je propose de mettre en débat cette option auprès de la population et du personnel de l'OPH. Il est évident pour nous qu'une discussion sur le devenir de l'OPH intéresse, au premier chef, les premiers concernés : les locataires du parc de l'OPH et le personnel de l'OPH bien entendu. Nous soutenons donc l'idée de cette concertation.

Il est particulièrement important que les locataires donnent leur avis et qu'ils comprennent au mieux les enjeux du débat, les contours et les missions de cette coopérative, en quoi elle représente une meilleure option pour le devenir de l'office public de l'habitat. Quel gain de pouvoir et de démocratie elle peut permettre ? Quel levier elle fournira pour résister et répondre aux besoins économiques et sociaux dans un tel modèle ?

En ce qui concerne notre groupe, nous soutenons l'idée d'opter pour le choix qui permet de mieux, et pour le plus longtemps possible, résister à la libéralisation à outrance du logement social. Le choix qui permet de garantir le droit au logement pour tous et un service aux locataires de qualité, rendu indépendamment des capacités financières des locataires. Le choix qui permet également de garder des outils de gestion de proximité, garantissant la représentativité des locataires, permettant le développement de politiques ambitieuses de construction, de réhabilitation de logements et d'accompagnement social.

Nous soutenons donc l'ensemble des points de cette délibération et comptons sur notre maire pour porter auprès du T12 la volonté municipale ainsi que celle de l'OPH.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *Merci. Ali Agül.*

M. ALGÜL. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être assez court. Après avoir échangé avec les représentants du personnel, leur crainte de voir la disparition de l'office HLM avec sa transformation, ainsi que l'inquiétude sur le devenir de l'office, le groupe France insoumise a décidé de ne pas prendre part au vote pour cette délibération. »*

M. BOUYSSOU. - *Merci. Sabrina Sebaihi.*

Mme SEBAIHI. - *« Merci. En préambule, je tenais à dire que de notre point de vue, tout ce qui peut arrêter le bulldozer que constitue la loi Elan, et nous avons bien conscience que ce qu'on nous propose ce soir, c'est un outil de résistance - le sujet est revenu plusieurs fois ce soir d'ailleurs, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit.*

Un outil de résistance déjà face à l'instabilité qui règne sur ce qu'on appelle notre « millefeuille » institutionnel, depuis maintenant déjà quelques années. Parce que tu l'as rappelé, Ouarda Kirouane, même si l'habitat est une compétence du territoire, en fait, comment cela sera avec la métropole du Grand Paris, on n'en sait rien. Et c'est vrai que si demain c'était la métropole qui gèrait la question du logement, je ne suis pas certaine qu'ils

auront une politique aussi ambitieuse que la nôtre en matière de politique de logement social, de construction, de rénovation, et de tout ce qu'on fait aujourd'hui à l'office.

C'est d'autant plus grave, parce qu'il me semble, si je ne me trompe pas, qu'il manque environ 60 000 logements à l'échelle de l'Ile-de-France en matière de logement social. Et je ne suis pas certaine que l'orientation politique, au niveau de la métropole par exemple, ou du territoire si demain les équilibres politiques devaient changer, irait vers une ambition aussi forte que la nôtre quand on sait que plusieurs villes de droite aujourd'hui préfèrent payer une amende plutôt que de construire du logement social.

Ce qu'on peut dire aussi, ce qu'on constate, c'est que depuis de nombreuses années maintenant, on assiste à une attaque sans précédent sur le logement social. C'était déjà engagé sous François Hollande, et on continue. Je me rappelle déjà avant la loi Elan, il y a quelques mois de cela, on était tous mobilisés contre la baisse des APL, qui constitue près de 1,5 million d'euros de perte pour l'OPH d'Ivry.

Si on ajoute à cela la politique de maintien de bas loyers qu'on a mise en place depuis de nombreuses années sur Ivry, c'est pareil, c'est une orientation, une volonté politique, qui permet aujourd'hui à de nombreux locataires qui n'auraient pas eu accès à un logement digne autrement, il faut le dire quand même.

Dans ces conditions, comment demander à l'OPH d'Ivry aujourd'hui d'absorber, par exemple, les difficultés que pourraient avoir d'autres offices sur notre territoire ? Et j'en connais quelques-uns qui sont en grande difficulté. Je pense notamment à l'UPA Habitat qui a dû absorber l'office de Bagneux, qui était en grande difficulté. C'est une vraie question.

Cette fusion au pas forcé de ces offices ne semble pas la bonne solution. D'autant plus que si, de ce que j'ai compris dans les notes que nous avaient été données, l'OPH d'Ivry devait absorber les autres, on pourrait se poser la question du devenir des postes qui pourraient être amenés à être en doublon, voire triplon. Parce qu'il faudrait absorber plusieurs offices à l'échelle du territoire, et il y a des postes qui seront amenés à disparaître.

L'autre sujet qui nous semble essentiel aussi sur la question, c'est la notion d'outil de proximité, et pour en citer quelques-uns : Pôle Emploi, la CAF, la Poste, la Caisse primaire d'assurance-maladie ou encore les hôpitaux. On constate tous au quotidien que les services publics de proximité disparaissent. Ils disparaissent de nos quartiers, de nos villes au fur et à mesure. On l'a évoqué il y a quelques instants sur le rapport d'orientations budgétaires, les restrictions que subissent les collectivités territoriales aujourd'hui, c'est aussi dans une logique de réduction du service public de proximité. Et cette logique d'éloignement, mais cela tu l'as dit, Ouarda Kirouane, du citoyen de la prise de décision est en marche, sans jeu de mots, depuis maintenant quelques années, et peut-être d'ailleurs que les mouvements sociaux qu'on connaît ont un lien aussi avec ce sentiment de distance, qui a été mis en place peu à peu dans notre pays.

Garder un échelon de proximité, surtout dans le logement social - qui est quand même la première préoccupation de nos concitoyens et le premier poste de dépense des foyers -, pour nous, c'est essentiel de pouvoir garder cet échelon de proximité. Mais, en effet, cette décision, de mon point de vue, ne peut pas se prendre seuls. Et la mise en place d'un référendum qui implique les salariés et les locataires me semble la bonne manière de procéder.

Ce que nous avons pu noter aussi, c'est que la ville d'Ivry sera membre de cette SCIC, mais qu'elle ne sera pas majoritaire, et qu'elle aura 49 % des parts sociales au maximum dans la structure qui sera mise en place. Je pense aussi que c'est une bonne chose de protéger cette SCIC qui sera mise en place de la coopération, parce qu'on parle d'équilibres à l'échelle du territoire, et au sein de la métropole, mais c'est la question à se poser aussi à l'échelle locale si demain la ville venait à changer de couleur politique, ce qui peut arriver, le fait que la ville ne soit plus majoritaire dans cette instance de décision : c'est aussi un bon outil de préservation et de protection.

Après, j'avais quelques questions par rapport à ce qui nous est proposé ce soir. La première c'est : si on n'atteint pas les 12 000 logements - c'est un peu ce qui est dans la note -, je pense qu'on devrait passer à la constitution d'une SAC, Société anonyme de coopération, mais c'est vrai que je ne sais pas quels sont les statuts et ce que cela engendre. D'ailleurs, j'ose espérer que le chiffre des 12 000 logements ne sort pas de nulle part et qu'il a été pensé et réfléchi comme étant un seuil de bon fonctionnement pour les offices. C'est vrai, pourquoi 12 000 logements ? Je ne sais pas, à un moment, nous avons hésité entre 15 000 et 20 000, et on est redescendu à 12 000.

La deuxième question, c'est si le préfet de région rejette notre demande, qu'est-ce qui se passe pour nous par la suite ?

Suite aux remarques que j'ai faites, et à mes deux interrogations, le groupe EELV votera cette délibération. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *Merci, Sabrina Sebaihi. D'autres interventions ?*

M. CHIESA. - *« Oui, contrairement à ce que vient de dire Sabrina Sebaihi, peut-être un léger correctif, mais nous sommes d'accord. Je vais faire quelques observations à titre personnel, c'est beaucoup dire, ce n'est pas uniquement à titre personnel, c'est parce que je suis également, au titre du territoire, mandaté au conseil d'administration de l'OPALY, lequel OPH a assez de pouvoir, un fonctionnement et une activité qui sont très proches de celui d'Ivry en volume, en termes de montant de loyers collectés, en investissement.*

Or il se trouve que l'OPH d'Arcueil-Gentilly semble s'orienter vers une direction différente, ce qui est un peu étonnant. Pourquoi, alors qu'on a deux ensembles qui fonctionnent un peu de la même manière, et de manière satisfaisante, avec une gestion dont il est reconnu qu'elle est tout à fait satisfaisante de part et d'autre, on a cette divergence ?

Je souscris totalement ce qu'a dit Ouarda Kirouane, à un point près : c'est que ce qu'elle nous demande de voter n'est pas la délibération telle qu'elle est rédigée. La délibération nous demande de donner un avis favorable à la transformation du statut de l'OPH d'Ivry-sur-Seine en coopérative, et à l'organisation d'une consultation auprès des locataires. Cela effectivement, on ne peut que soutenir que les locataires, le personnel soient consultés.

Mais dans quelle mesure pouvons-nous donner un avis favorable à cette transformation décidée comme un a priori, à partir du moment, comme cela a été dit par Sandrine Bernard - j'avais noté un peu les mêmes choses -, on n'a quasiment aucune information sur ce qui pourrait advenir suivant que l'on part vers des regroupements intelligents d'OPH ou vers une structure dite coopérative ?

Parce que comme l'a dit Sandrine Bernard, cette structure dite coopérative est quand même de droit totalement privé, c'est presque une privatisation de notre OPH, puisque cela va être sous statut de société anonyme, ou de SAS, ou SASU, alors que l'OPH actuellement a un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, mais établissement public.

Parmi les questions qui peuvent se poser, ou qu'a soulevées notamment Ali Algül, il y a une question qui est celle du devenir du personnel. Dans quelle mesure sommes-nous assurés que l'intégralité du personnel communal, qui est mis à disposition de l'OPH, sera reprise dans la nouvelle entité, sachant que près de la moitié des agents, d'après ce qu'on peut voir dans le rapport d'activité, est personnel communal, donc autour de 70 agents ?

En plus de cela, quand on regarde quelle est l'organisation juridique d'une SCIC, avec la constitution des différents groupes d'associés, on peut se demander, en tout cas, je le demande, si le personnel communal qui sera mis à disposition - mais après un système d'aller-retour, c'est-à-dire qu'on les reverse dans la ville et après on les met à disposition de la nouvelle entité -, sera représenté dans l'assemblée générale des associés. Ne risquent-ils pas de ce fait, en n'étant pas représentés, en étant un peu des « mercenaires » de l'entreprise, d'être précarisés par le changement de statut ?

Ce sont toutes ces questions qui font que je suis un peu dubitatif sur la façon dont la question est posée, non pas sur le principe d'étudier ce changement et d'en voir quelques conséquences. De toute façon, ce n'est pas caché, puisque dans le document qui a été remis au Conseil d'administration, datant du 5 février, présentant les deux possibilités, la dernière page montre bien qu'il y a beaucoup d'avantages et d'inconvénients de part et d'autre. Et il est bien marqué que, quelle que soit l'hypothèse retenue, elle entraîne des frais financiers liés à la transmission universelle du patrimoine, des réorganisations de la gestion de l'organisme, que tout le personnel est impacté par la mise en commun en cas de fusions, etc. Il y a tellement de questions qui ne sont pas encore réglées que cela me semble prématuré de se positionner sur ce sujet, ce qui n'empêche pas de continuer les études et les consultations. C'est pour cette raison que je ne prendrai pas part au vote. »

M. BOUYSSOU. - *Hors micro.*

Je vais essayer de vous apporter, si Ouarda Kirouane m'y autorise, quelques éléments de réponse, parce que nous coprésidons pratiquement, si on peut le dire comme ça, l'Office public de l'habitat. Ouarda Kirouane et moi avons un physique assez sublime, mais nous avons aussi un cerveau. J'ai quand même un petit agacement, j'avoue, face à « est-ce que vous avez bien réfléchi », « quels moyens vous avez cherchés ». J'avoue le prendre en mauvaise part. Évidemment, nous avons consulté avec la Directrice de l'office, qui est capée au sein de l'administration. Nous avons pris le conseil d'un avocat qui a accompagné depuis de nombreuses années la transformation d'autres structures, puisque la structure (inaudible 3 :56 :30) n'atteint pas non le seuil des 12 000 logements et qui est issue à l'origine de la fusion de deux coopératives et qui vient de quitter le statut d'ESH pour aller vers le statut de SCIC tel qu'on peut le proposer ce soir. C'est ma première remarque. Oui, nous avons étudié le sujet. Ce n'est pas une lubie qui nous a pris un matin.

Et d'ailleurs l'avocat dont je parle a été auditionné par le Conseil d'administration de l'office la semaine dernière, et a donné absolument tous les éléments.

Deuxième élément là-dessus, ce soir si nous présentons cette délibération au Conseil municipal, c'est dans un souci de démocratie. Parce qu'au cas où cela vous aurait totalement échappé, nous ne sommes plus compétents en la matière. La collectivité locale de rattachement de l'Office public de l'habitat est le territoire Grand Orly-Seine Bièvre, et c'est la seule assemblée délibérante qui a vocation à décider des choses. Ce soir, on s'est dit que c'était quand même mieux au nom de l'ancienneté de rattachement et de la création de cet office public, de proposer au Conseil de la municipalité une ligne d'orientation, un principe d'orientation. C'est là où on n'était pas obligé. Je vous signale que c'est bien d'aller regarder ce qu'il se passe à l'OPALY, c'est bien d'aller regarder ce qu'il se passe à Cachan, c'est bien d'aller regarder ce qu'il se passe à Gentilly, c'est bien d'aller regarder ce qu'il se passe à Arcueil, je suis totalement d'accord avec ça, mais je ne crois pas qu'un seul de leurs Conseils municipaux ait débattu de quoi que ce soit en matière d'orientation. Je crois que personne n'a envisagé un seul instant d'aller poser la question aux locataires de ce qu'allait être la transformation. Assez souvent, l'herbe est plus verte ailleurs, mais quand même c'est un peu dur. Elle est sûrement beaucoup plus verte à Arcueil, c'est clair.

Intervention hors micro.

Sur cette question d'office, si on laisse aller la loi Elan, si on laisse les choses aller au fil de l'eau, effectivement, il n'y aura pas d'autre choix que de créer un seul office public territorial à partir de 2021. En 2021, il faut avoir réglé la question. 2021, on peut se dire qu'on a le temps. C'est bien. Il faut changer les statuts, transformer les organisations, etc. Et si on ne fait rien, la loi Elan nous imposera la fusion de tous les offices publics de l'habitat, soit au plus 27 000 logements qui seront regroupés. Quant aux seuils d'efficacité économique, je ne sais plus qui a posé la question de tout à l'heure, Sabrina, jusqu'à présent, dans les éléments d'orientation des ESH, on disait qu'entre 5 000 et 10 000 logements, on était sur la bonne jauge et qu'en dessous de 5 000 logements, on avait des frais de gestion des structures qui renchérisaient le coût fonctionnel d'un logement social. Alors, cela varie selon les époques, mais aujourd'hui, l'un des objectifs de la loi Elan, c'est de favoriser les grands consortiums d'actions logement et du 1 % patronal pour créer un peu partout des « grosses SNI ». Et le fait qu'on ait subi la réduction des APL avec comme conséquence la réduction des loyers, ça place des dizaines et des dizaines de petits offices en situation de quasi-cessation de paiement, cela met des milliers de logements aux abois, avec comme seule perspective pour les offices publics, effectivement, des regroupements qui doivent s'opérer, et non pas mutualiser, et non pas des fonds dormants, mais des (inaudible 4 :01 :10) qui vont accélérer encore le logement et qui font que les grands groupes d'action logement pourront mettre la main sur toute une série de patrimoines, et c'est vraiment à cela qu'il faut résister en essayant de créer une coopérative.

Pour répondre plus précisément sur cette coopérative : c'est une véritable coopérative. Effectivement, cela s'appelle SCIC, etc. Je note d'ailleurs que dans notre travail exploratoire nous avons été rencontrer Marie-Noëlle Lienemann, qui est la Présidente de l'agglomération et qui nous a accompagnés ; le DG de la fédération des COVE qui nous a accompagnés également. On travaille vraiment avec des gens sérieux.

Bien sûr que seuls nous n'atteindrons pas, quels que soient les changements de statuts, les 10 000 logements que la loi Elan impose comme un seuil totalement minimum. Donc il faudra créer avec d'autres des sociétés anonymes de coordination, une structure de droit privé, en nous raccordant à d'autres coopératives, dont les statuts seront formés par nous-mêmes, -

personne ne bouffe personne, chacun garde ses stratégies dans son domaine. Gennevilliers, (inaudible 4 :02 :45) sur la transformation de son OPH.

Je sais qu'ici ou là, dans le périmètre de l'Ile-de-France, il y a certaines communes qui sont dans la même situation que nous et qui cherchent à trouver un cadre juridique qui leur permette de garder la proximité de leur territoire. Cette structure, c'est une vraie structure coopérative qui doit être au minimum composée de trois communes, un collège des salariés. Aujourd'hui, il n'y a pas un salarié de l'Office qui siège avec voix délibérative au Conseil d'administration. Alors je veux bien qu'on se préoccupe de savoir le rôle et la place de la démocratie avec les salariés, mais quand même, aujourd'hui, le statut public fait qu'il n'y a aucun salarié qui a une voix délibérative au Conseil d'administration de l'Office HLM d'Ivry. Demain, ce sera un collège, plein et entier, qui ne peut pas excéder 15 % des représentations en termes de pouvoir de votes, etc. Mais le Conseil d'administration de la SCIC sera composé de 15 % de représentation des salariés, et non pas d'un deuxième collège de qui que ce soit. Les salariés vont être consultés sur la transformation de l'Office. Il appartiendra au Conseil d'administration d'apprécier le résultat du vote des salariés, et le résultat. Un peu comme on l'a fait d'ailleurs sur la consultation publique qui avait eu lieu sur le scolaire, on a apprécié le vote des parents et le vote des enseignants. Les enseignants avaient voté à 51 % pour le maintien du samedi matin. Nous n'avons pas dit que les enseignants sont plus compétents que les parents et que l'on maintient le samedi matin. On a apprécié l'ensemble des collèges qui s'étaient exprimés. Je compte sur l'intelligence du Conseil d'administration de l'office pour apprécier, si jamais il y a des dissociations entre les salariés et les locataires de l'office, comment mettre en œuvre la suite.

Pour le collège des usagers - c'est comme cela qu'il s'appelle, c'est le collège des locataires -, il faut être sociétaire pour pouvoir avoir droit à représentation au sein du Conseil d'administration. On peut en déterminer un prix très bas, et on s'est engagés, avec Ouarda Kirouane, à ce que la proposition soit faite à l'ensemble des locataires de l'office, de pouvoir devenir sociétaire de cette nouvelle structure, en leur proposant de transférer une toute petite partie du dépôt de garantie sur l'acquisition du parc. (inaudible 4 :05 :40) Quand il y a des acquisitions dans l'office, on leur propose cela.

En gros, ce qu'on est en train d'essayer de faire pour résister à la loi Elan, c'est de passer d'une structure publique - effectivement, à laquelle vous êtes très attachés - de gestion du logement à une structure coopérative avec une expérience de cogestion avec les salariés et avec les usagers. (Inaudible 4.06.05)

Aujourd'hui, c'est ou la coopérative ou la fusion, potentiellement avec sept villes si (Inaudible 4.06.20.). Vous vous rendez compte, aujourd'hui : 6 400 logements à l'office, 4 représentants des locataires. Demain, 27 000 logements à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, 4 représentants des locataires, dans le cadre du Conseil d'administration. Mais il n'y a pas des offices partout ; il n'y en a que dans huit villes.

Ceci étant, c'est la même chose pour les villes. Parce que dans un Conseil d'administration à 23, on aura bien de la chance si on arrive à se mettre d'accord au territoire pour qu'il y ait une représentation équitable du Conseil municipal d'une ville en fonction de nos représentants. Parce que je vous rappelle que si je suis membre de l'office public, ce n'est pas parce que je suis le Maire d'Ivry, mais parce que je suis conseiller territorial et qu'on a été désignés les uns et les autres dans cette assemblée en tant que conseiller territorial.

Je m'excuse de m'emporter un peu, mais c'est plus ces angles-là, et Ouarda Kirouane, complète.

Intervention hors micro.

Oui, parce qu'il y a un véritable enjeu. Effectivement, il va falloir qu'on se décide à travailler, mais ce mouvement des locataires le 6 avril, c'est de nous indiquer une orientation. Si les locataires et les salariés nous disent : « Votre truc, on n'en veut pas », eh bien on ira vers la fusion, parce que la loi s'appliquera, mais on aura du temps, avec Ouarda Kirouane et avec d'autres, ceux qui voudront bien le faire, de se réunir, de présenter les choses, d'expliquer aux gens. Ce soir, l'objectif n'était pas de vous présenter une décision technique, parce que nous ne sommes pas compétents en la matière ; par contre, l'engagement qu'on prend, c'est que tous les éléments économiques relevant du statut vous seront intégralement transmis, comme ils l'ont été au Conseil d'administration de l'office. Comme ils le seront au Conseil du territoire. Et dernière étape, il faudra que le ministère du Logement nous donne l'agrément in fine malgré tout ça.

Vous le voyez, il y a encore de nombreuses étapes à passer. Avec Ouarda Kirouane, nous ne souhaitons pas aller plus loin auprès des locataires sans avoir eu ce débat au Conseil municipal. C'était le sens de la question, pas l'aspect technique qui reste à creuser.

Mme KIROUANE. - *J'irai dans le sens de l'intervention de Sabrina Sebaihi qui parlait d'outil de résistance. C'est une expression qui a été beaucoup employée au Conseil d'administration. C'est vrai que la coopérative, pour nous, c'est un modèle économique et social vertueux. Cela dit, comme l'a très bien dit Philippe Bouyssou, aujourd'hui, on n'a pas dix mille solutions, on en a deux. Nous, le statut d'office public nous allait très bien. Aujourd'hui, la loi nous impose une fusion, et effectivement, on considère que cette coopérative, c'est un outil de résistance ; c'est un outil aussi de résistance démocratique, puisqu'on va avoir des salariés qui auront un collège aux voix délibératives au Conseil d'administration.*

C'est évident, il ne faut pas le nier, il ne faut pas le minimiser, c'est un changement important. Je le comprends, cela a été dit dans les interventions, cela inquiète le personnel. Depuis le début de la loi Elan, et même avant, quand on a commencé à parler de la loi de finances de 2018, on a déjà fait, je crois, près de cinq assemblées générales, dont la dernière en janvier 2019, dont une, où, nous les élus, Philippe Bouyssou et moi n'étions pas présents, mais en revanche maître Perry était présent, parce qu'ils ne voulaient pas de la présence des élus. Ils ont eu l'occasion, les agents, les personnels, de poser librement les questions au cabinet juridique qui nous accompagne. Cela ne veut pas dire qu'on va s'arrêter là, qu'on est contents de nous avec notre Assemblée générale. On va aller voir les locataires dans les quartiers. Bien sûr, on va continuer à rendre compte au Conseil d'administration et, pourquoi pas, à rendre compte des avancements et des discussions.

Ce que nous souhaitons, c'est de garder un outil de proximité, pas uniquement dans les attributions des logements, mais aussi parce que cela pose la question des subventions ; cela pose la question de l'encadrement des loyers ; cela pose la question des réhabilitations ; cela pose la question des constructions ; c'est aussi cela qu'on veut conserver. »

M. BOUYSSOU. - *Sandrine Bernard.*

Mme BERNARD. - *C'était simplement une réaction, mais après, vous avez apporté des éléments complémentaires. Je ne crois pas que notre propos ait été de dire que vous n'aviez*

mené d'études. Notre propos était de dire qu'il aurait été pertinent de nous les transmettre. Je ne crois pas que ce que nous demandions était un débat juridique, c'était partiellement la demande d'un débat juridique, mais ce n'est pas neutre, un changement de statut d'un OPH comme nous avons, qui concerne 6 000 logements dans une ville comme la nôtre. Ce n'est pas neutre, et je pense que c'est important que nous puissions nous prononcer avec des informations plus concrètes, avec du pour et du contre sur la position. Délibérer - on est en train d'y revenir ensemble - est finalement ambigu. Est-ce qu'on nous demande de donner un avis favorable à la poursuite de votre réflexion, qui passera par un vote des salariés et des locataires ? Ou est-ce qu'on nous demande un avis favorable à la transformation du statut ?

M. BOUYSSOU. - Je suis d'accord pour modifier éventuellement l'article 1. Si l'opposition croit possible un avis favorable, je vous propose de modifier cet article. J'essaye de le reformuler. C'est compliqué, vous avez raison, de donner un avis favorable à la question du statut.

Vous donnez par contre un avis favorable à l'organisation d'une consultation auprès des locataires et des personnels : « proposant consultation », « proposant la transformation du statut de l'OPH ». C'est cela en fait, on fait une consultation qu'on va proposer aux locataires.

L'article 2 autorise le Maire de la commune à porter auprès du président de l'établissement public territorial ce qui aura été décidé avec les locataires et les personnels. Comme cela, ça place le référendum, et on peut même s'engager, dans un article 3, à revenir devant le Conseil municipal (inaudible 4.14.54).

L'article 3 créera les conditions pour qu'un nouveau débat d'orientation pour avis, une fois que le référendum a eu lieu (parce que ce n'est qu'un débat pour avis, on n'est pas décisionnaire), ait de nouveau lieu au Conseil municipal.

Oui, Pierre Chiesa ?

M. CHIESA. - Par rapport à ce que tu as dit, ce n'est pas notre position. Et quand tu parles du territoire, en fait, on est totalement d'accord, et je suis très heureux d'avoir ce débat ici, parce que c'est un peu le même genre de débats qu'on a avec les PLU, où il a été décidé au niveau du territoire qu'aucun PLU ne sera validé à partir du moment où il n'aura pas été débattu au niveau local. Il semble que vu l'importance que représente l'OPH dans la ville, c'est tout à fait justifié d'avoir un débat. Ce qu'a signalé Sandrine Bernard, et que j'ai repris moi aussi, si on le transforme, cela va créer un certain nombre de problèmes. Bien sûr qu'avec un cabinet juridique cela a été travaillé, j'ai vu les documents. Mais les fameux documents montrent aussi qu'on est très loin d'être au bout de la réflexion. La proposition que fait Sandrine Bernard me semble aller plutôt dans le sens d'avoir une plus grande unanimité.

M. BOUYSSOU. - Je ne reformule pas parce que j'en suis incapable, mais j'ai dit que l'administration... Ali Algül.

M. ALGÜL. - Je vais dans le même sens. Là, il n'est plus question de transformation qu'on nous demande, mais d'une consultation auprès des locataires, des salariés.

M. BOUYSSOU. - Dans la nouvelle formulation : « Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation d'une consultation auprès des locataires et des personnels, leur proposant la transformation du statut. »

On est d'accord sur le fond, mais la formulation initiale, je comprends, pouvait avoir l'air d'un engagement formel à mettre en œuvre les choses et ne positionnait pas dans la transformation.

Je vais mettre aux voix en l'état. Qui est pour l'adoption ?

Sous réserve des modifications apportées, la délibération est adoptée.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

2/ **DONNE** un avis favorable à l'organisation d'une consultation du personnel et des locataires de l'OPH d'Ivry-sur-Seine à propos de la transformation de son statut juridique, **AUTORISE** le Maire à porter auprès du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) la décision qui aura été prise à l'issue de la consultation et **PRÉCISE** que cette question fera l'objet d'un nouveau débat d'orientations en Conseil municipal après la consultation.

(unanimité)

Comme quoi, la Saint-Valentin apporte la démonstration que quand on dialogue, tout va bien. Ah, c'était hier, il est minuit passé. Vous avez peut-être des questions diverses pour nous emmener un peu plus tard dans la journée ? Une fois ? Deux fois ? Vous avez vos feuilles de vote ? C'est très bien, bonne nuit.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL,

4/ **ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Philippe Bouyssou, Maire et Monsieur Romain Marchand, 1^{er} adjoint au Maire en charge du développement urbain et **PRÉCISE** qu'un ordre de mission sera accordé à Monsieur Jean-François Lorès, directeur général adjoint en charge notamment des questions d'aménagement, Madame Sabine Loubet, future directrice de la direction du développement urbain en poste au moment du MIPIM et Monsieur Julien Pontes, directeur de Cabinet du Maire afin qu'ils se rendent au Marché international des professionnels de l'immobilier qui se déroulera à Cannes du 12 au 15 mars 2019.

(34 voix pour, 8 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

5/ **APPROUVE** la cession à la société civile de construction vente Fablet de la parcelle sise 9, rue Fablet et 54, rue Jean Tremoulet, parcelle cadastrée section AI n° 126, d'une superficie de 957 m² à Ivry-sur-Seine, au prix de 460 160 €, et la convention avec le SEDIF relative à la cession des canalisations désaffectées.

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

6/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 25 septembre 2014 relative à la cession d'un lot de volume en cours de numérotation situé devant le 12, rue Marat à Ivry-sur-Seine à la SELARL de Monsieur Lalam et **APPROUVE** la cession du lot de volume n° 297 de 63 m², situé 12, rue Marat à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la SELARL de Monsieur Lalam.

(unanimité)

7/ APPROUVE la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AO n°99, au profit de sa propriété sise 11, rue Raspail, parcelle cadastrée section AO n°5, à Ivry-sur-Seine, et ce à titre gratuit.

(40 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

8/ MODIFIE la délibération du 26 janvier 2006 accordant la garantie communale à l'ESH EFIDIS pour un montant de 11 070 284 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH EFIDIS à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 85531 d'un montant de 5 474 510,20 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 92 logements sociaux sis 13/21 rue Carnot à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 85531 et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec l'ESH EFIDIS.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

9/ MODIFIE la délibération du 20 avril 2000 modifiée accordant la garantie communale à la SFHE pour un montant de 24 584 935 francs contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH Antin Résidence à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 81924 d'un montant de 1 492 514,09 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 62 logements sociaux sis 12/16, rue Lénine à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 81924 et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec l'ESH Antin Résidences.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

10/ PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires 2018.

(38 voix pour et 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

11/ REITERE sa position favorable à la mise en place d'une zone à faibles émissions, conformément à sa délibération du 22 novembre 2018 et **PREND ACTE** de la décision des communes de Charenton-le-Pont, Kremlin-Bicêtre et Paris d'instaurer une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019 sur leur territoire.

(36 voix pour, 4 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD et 2 conseillers qui ne prennent pas part au vote : MM. TAGZOUT, ALGUL)

12.1/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et « animation collective familles » pour 2019/2022, auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la maison de quartier Ivry Port à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE**, à ce titre, l'obtention de la prestation de service « animation globale » et « animation collective familles » ainsi que toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation de ce projet auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels.

(unanimité)

12.2/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et « animation collective familles » pour 2019/2022, auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE, à ce titre, l'obtention de la prestation de service « animation globale » et « animation collective familles » ainsi que toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation de ce projet auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels.

(unanimité)

13/ ABROGE sa délibération du 22 juin 2017 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les Communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15 % prévue pour les communes « chef-lieu de canton » et FIXE comme suit, à compter du 1^{er} mars 2019 (sauf pour l'indemnité de fonction liée à la modification de délégation du 22 novembre 2018 ayant pris effet à cette date), le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- Maire : 5 781,35 €
- Adjoint : 2 382,89 €
- Conseiller délégué : 515,18 €
- Conseiller : 91,69 €

(22 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 16 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. TAGZOUT, ALGUL, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, LE FRANC)

14/ APPROUVE le contrat enfance-jeunesse 2018-2021 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative au fonds de rééquilibrage territorial petite enfance pour le multi-accueil collectif et familial Maria Merian au titre de l'année 2018 avec la CAF.

(unanimité)

16/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur fonds locaux de la CAF au profit du multi-accueil Maria Merian.

(unanimité)

17/ DECIDE, à compter du 1^{er} février 2019, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'administrateur,
- 1 emploi d'attaché,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 2 emplois d'adjoints d'animation à temps non complet

et DECIDE, à compter du 1^{er} février 2019, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché hors classe,
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet,
- 1 emploi de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet.

(38 voix pour et 4 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 00H15

LA SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU